



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Genève (Suisse)
13-17 octobre 2024

Résultats des travaux



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

149^e Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée	4
2. Participation	6
3. Choix d'un point d'urgence	7
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes	7
5. Volet spécial sur la redevabilité	12
6. Séance de clôture de l'Assemblée	13

214^e session du Conseil directeur

1. Rapport de la Présidente de l'UIP	15
2. Rapport du Secrétaire général	16
3. Situation financière de l'UIP	16
4. Budget consolidé pour 2025	17
5. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	17
6. Thèmes prioritaires de l'UIP	19
7. Futures réunions interparlementaires	20
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	20
9. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	20
10. Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie	20
11. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés	21
12. Prix Cremer-Passy	21

294^e session du Comité exécutif

1. Sous-Comité des finances	21
2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	22
3. Bureaux régionaux de l'UIP	22
4. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture	22
5. Secrétariat de l'UIP	22
6. Coopération entre l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP)	22

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires	23
2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires	23
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires	24
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	24
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	25
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	26
7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine	26
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	26
9. Groupe de travail sur la science et la technologie	27
10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	27
11. Groupe consultatif sur la santé	28

Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes	29
2. Atelier sur <i>Les outils pratiques pour atteindre le développement durable</i>	30
3. Réunion-débat sur le thème <i>Principes communs : le développement parlementaire comme rempart face à l'érosion démocratique</i>	30
4. Atelier sur le thème <i>Le rôle moteur des parlementaires en matière de désarmement : prévenir et atténuer les souffrances humaines liées à la prolifération des armes</i>	31
5. Atelier sur le thème <i>Les parlements peuvent-ils faire pencher la balance en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ?</i>	32
6. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème <i>Conflits armés et handicap : renforcer l'action parlementaire pour aborder la question du handicap pendant et après les conflits armés</i>	33
7. Atelier sur le thème <i>Redoubler d'efforts pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé : Quel concours les parlements peuvent-ils apporter ?</i>	34
8. Réunion-débat conjointe de l'UIP et de l'ASGP sur le thème <i>Les commissions du futur : L'avenir des parlements ?</i>	35
9. Débat paritaire sur le thème <i>La résistance contre les retours en arrière : les hommes et les femmes parlementaires se mobilisent pour préserver et faire progresser l'égalité des sexes</i>	35
10. Réunion-débat sur le thème <i>Favoriser la coexistence pacifique : les Écoles de la science au service de la paix de l'UIP</i>	36
11. Atelier sur le thème <i>Les données et les éléments probants au service de la prise de décision et de la redevabilité au sein du parlement</i>	37
12. Séance publique du Forum des jeunes parlementaires	38

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations

1. Comité exécutif	39
2. Sous-Comité des finances	39
3. Bureau des femmes parlementaires	39
4. Comité des droits de l'homme des parlementaires	39
5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires	39
6. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	39
7. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	40
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	40
9. Groupe de travail sur la science et la technologie	40
10. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2025	40
11. Bureaux des commissions permanentes	40
12. Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	41
13. Rapporteurs	41

Médias et communication

Membres de l'Union interparlementaire

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour

Déclaration de Genève : *Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable*

Résolution adoptée par l'Assemblée

- *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*

Point d'urgence

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée53
- Résolution : *Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde*57

Rapports des Commissions permanentes

- Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale60
- Rapport de la Commission permanente du développement durable64
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies67

Rapports, décisions et autres textes

- Budget de l'UIP pour 202571
- Barème des contributions pour 202572
- Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP76
- Règlement modifié du Prix Cremer-Passy82
- Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie84
- Nouvelle composition du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement89
- Rapport du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine90
- Rapport du Forum des femmes parlementaires91
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires93
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient94
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire96
- Appel du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire99
- Rapport du Groupe consultatif sur la santé99
- Création du Comité sur la santé - Règlement du Comité sur la santé100
- Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent102
- Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie103
- Statistiques du Groupe de partenariat entre hommes et femmes104
- Promotions au sein du Secrétariat de l'UIP106

Prochaines réunions

- Calendrier des futures réunions et autres activités107
- Ordre du jour de la 150^e Assemblée112

Autres documents disponibles en ligne

- [Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#)

149^e Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée

L'hymne de l'UIP est diffusé.

La **Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP**, a ouvert l'Assemblée le 14 octobre 2024 et a souhaité la bienvenue aux délégués à Genève, une ville située de longue date au carrefour de l'innovation et de la coopération internationale, et par conséquent le lieu idéal pour la tenue du débat général sur le thème *Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable*. Elle a commencé par indiquer que la fission de l'atome au début du XX^e siècle constitue une mise en garde pour les délégués, étant donné que des progrès technologiques au potentiel apparemment illimité peuvent en fait être exploités à des fins de destruction sans précédent s'ils sont mal encadrés ou utilisés à mauvais escient.

Le monde se trouve désormais à une nouvelle croisée des chemins sur le plan des avancées scientifiques et technologiques, puisque l'intelligence artificielle, l'informatique quantique et les biotechnologies transforment les sociétés à un rythme fulgurant. Les parlementaires peuvent exploiter ces avancées lorsqu'ils élaborent des politiques fondées sur des données probantes pour relever les grands défis auxquels le monde est confronté, mais ils doivent également être conscients des risques accrus de désinformation, des menaces qui pèsent sur les droits de l'homme, de l'aggravation des disparités socio-économiques et des progrès des technologies de l'armement qui pourraient compromettre la paix et la sécurité.

La Présidente de l'UIP a invité les délégués à réfléchir aux moyens de mettre les progrès scientifiques et technologiques au service de tous et de veiller à ce que l'innovation n'aille pas à l'encontre de l'équité et de l'égalité. Des mesures énergiques doivent être prises dans trois domaines clés en lien avec les STI : la législation et la réglementation, la surveillance et la redevabilité, ainsi que la participation et la sensibilisation du public. L'UIP est prête à accompagner les parlements dans la révolution technologique qui transforme actuellement le monde.

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a déclaré que c'était un grand plaisir pour lui d'accueillir les délégués à Genève pour la deuxième Assemblée consécutive. Il a dit partager l'avis de la Présidente selon lequel la science et la technologie, lorsqu'elles sont exploitées et utilisées judicieusement, peuvent contribuer à résoudre bon nombre des crises complexes auxquelles le monde est aujourd'hui confronté. Lors de la pandémie de COVID-19, la communauté internationale a montré qu'elle pouvait relever les défis et surmonter les crises, en l'occurrence en développant et en déployant des vaccins en un temps record et en s'adaptant sans hésiter à de nouvelles façons de travailler.

L'un des temps forts de la 149^e Assemblée sera la présentation de la huitième édition du Rapport mondial sur l'e-Parlement, qui analyse la façon dont les parlements utilisent les nouvelles technologies pour améliorer leurs méthodes de travail. Le rapport utilise un nouvel indice de maturité numérique qui permet de suivre les progrès et de déterminer comment le Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement peut encourager la coopération en vue de combler le fossé numérique entre les parlements aux différents stades de leur transformation numérique.

M. Chungong a souligné que l'UIP a été largement représentée au récent *Sommet de l'avenir* des Nations Unies à New York et qu'il a été heureux de constater que le résultat du Sommet, le Pacte pour l'avenir, énonce clairement l'engagement des Nations Unies à continuer de collaborer avec les parlements nationaux, par l'intermédiaire de l'UIP, qui constitue leur organisation mondiale. Le Pacte fournit à la communauté internationale un cadre pour relever les nombreux défis auxquels le monde est confronté, et le fait que l'importance de la diplomatie parlementaire et de la coopération interparlementaire y soit consacrée constitue une grande avancée. Enfin, le Secrétaire général de l'UIP a indiqué que la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, prévue à Genève en juillet 2025, sera l'occasion pour les dirigeants des parlements du monde entier de réaffirmer leur engagement à prendre des mesures énergiques pour répondre aux attentes des citoyens en matière de paix, de sécurité et de bien-être.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a félicité toutes les femmes parlementaires qui ont été élues ou réélues lors des nombreuses élections qui ont eu lieu dans le monde en 2024. Elle a encouragé les délégués à veiller à ce que les femmes et les filles ne soient pas exclues de l'évolution rapide des STI, et à ce que les nouvelles technologies soient utilisées pour promouvoir l'égalité. Les progrès scientifiques et technologiques présentent un immense potentiel pour améliorer l'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services, et peuvent jouer un rôle crucial dans la détection des préjugés sexistes en vue de promouvoir des résultats plus équitables.

Les parlementaires doivent redoubler d'efforts pour faire davantage de place aux femmes dans les domaines souvent dominés par les hommes que sont la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, et exiger des gouvernements qu'ils respectent des normes éthiques élevées dans l'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles technologies. Ils doivent également appréhender les risques, notamment la façon dont la technologie peut potentiellement faciliter la violence sexiste, le harcèlement et la traite des êtres humains. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires a félicité les 13 présidentes de parlement présentes à l'Assemblée et a eu le plaisir d'annoncer que la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP était désormais confirmée et qu'elle se tiendra au Mexique en février 2025.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, s'est réjoui que plus de 25 % des délégués à l'Assemblée aient moins de 45 ans, ce qui constitue un progrès considérable dans la représentation des jeunes à l'UIP. Évoquant le thème du débat général, il a indiqué que ce n'est pas la première fois que le monde se trouve au seuil d'une révolution technologique. Il a rappelé que la révolution industrielle dans le nord de l'Angleterre au XVIII^e siècle avait poussé les populations rurales à se tourner vers l'industrie et avait rompu un équilibre social pluriséculaire en attirant les travailleurs dans des centres urbains sordides. Puis, sous la pression des premiers mouvements syndicaux, les gouvernements sont progressivement intervenus pour humaniser le marché du travail. M. Carden a estimé que l'enseignement que l'on peut tirer est que les progrès technologiques n'ont pas de caractère moral intrinsèque et que leur impact dépend des intérêts qu'ils sont censés servir.

Il a ajouté que le monde est confronté à une situation analogue avec l'essor de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et les réseaux sociaux. Il a encouragé les délégués à prendre des mesures décisives afin que la technologie demeure un outil de progrès humain, au service des besoins de la société plutôt que d'en dicter la direction. À défaut, les progrès technologiques risqueraient de devenir un inconvénient plutôt qu'un avantage. Ainsi, les parlementaires devraient veiller à ce que le pouvoir de l'innovation soit exploité au profit de tous.

M. Bertrand Piccard, explorateur, psychiatre et écologiste, fondateur de la Fondation Solar Impulse, a déclaré que sa Fondation a recensé 1 780 systèmes, produits, matériaux, processus, dispositifs et logiciels différents qui pourraient être utilisés pour protéger l'environnement de manière efficace et rentable. Leur déploiement permettrait de réduire les déchets et de passer d'une économie quantitative axée sur la production, la consommation et la vente à un prix toujours plus bas, à une économie qualitative créatrice d'emplois et de profits.

Il a expliqué que la décarbonation a longtemps été perçue comme un handicap pour les économies, mais qu'elle est en fait la seule conséquence logique de la modernisation requise pour protéger l'environnement. Les nouvelles sources d'énergie doivent être considérées comme des services qui profitent à tous, et les pays en développement doivent avoir accès aux infrastructures existantes plutôt que de devoir développer et construire leurs propres infrastructures.

La Fondation Solar Impulse travaille actuellement sur un nouveau projet, Climate Impulse, un prototype d'avion à hydrogène capable de faire le tour du monde en ne produisant aucune émission. On croit souvent que la décarbonation de l'industrie aéronautique est un projet utopique, mais les réalisations de nombreux autres pionniers et explorateurs semblaient elles aussi impossibles jusqu'à ce qu'elles se concrétisent. Pour conclure, M. Piccard a estimé que la prévalence de l'éco-anxiété et de l'écodépression était due au manque d'action. Il a ainsi invité les parlementaires à devenir les "explorateurs du XXI^e siècle" et à mettre en place les cadres juridiques, les mesures incitatives et les financements nécessaires à la réussite des solutions bénéfiques qu'il a présentées.

2. Participation

Des délégations des 129 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor Leste, Tonga, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Le Parlement du Brunéi Darussalam a également participé à la 149^e Assemblée en qualité d'observateur, en vue d'une affiliation future.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR), Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Association parlementaire du Commonwealth (APC), Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI)

iii) des Organisations internationales non gouvernementales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

iv) des autres organisations partenaires de l'UIP : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Organisation internationale de droit du développement (IDLO), Ligue des États arabes, Ordre souverain de Malte.

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des allocutions lors de volets de haut niveau.

* Pour une liste complète des Parlements membres de l'UIP, voir [page 44](#).

** Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

Sur les 1 267 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 631 étaient des parlementaires (615 des Parlements membres et 16 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 53 présidents, 36 vice-présidents, 224 femmes parlementaires (36,4 %) et 153 jeunes parlementaires (24,9 %).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 149^e Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. La plupart des salles de réunion étaient équipées pour la participation externe et l'interprétation à distance, et ces capacités techniques ont été bien utilisées tout au long de l'Assemblée.

Les travaux du Forum des femmes parlementaires, du débat général de l'Assemblée et des séances du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total d'environ 10 000 vues. Voir la section [Médias et communication](#) pour plus de détails.

3. Choix d'un point d'urgence

Le 15 octobre 2024, la Présidente a informé l'Assemblée que les six demandes suivantes d'inscription d'un point d'urgence avaient été proposées :

- *Appel à la condamnation des tirs de missiles de la République islamique d'Iran contre Israël* (Israël)
- *Appliquer la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale des Nations Unies et garantir l'obligation de rendre compte* (Palestine au nom du Groupe arabe)
- *Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde* (France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas et Canada)
- *La situation sécuritaire et humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo* (République démocratique du Congo)
- *Mobiliser les parlementaires pour la protection des enfants lors de conflits armés afin d'éviter les risques, les souffrances et les conséquences* (Argentine, Chili, Pérou, Mexique, Brésil et Guyana)
- *La détérioration de la situation humanitaire à Gaza et au Liban* (République islamique d'Iran)

Les six propositions ont été présentées à l'Assemblée par leurs co-auteurs respectifs. Israël et la République islamique d'Iran ont ensuite retiré leurs propositions.

L'Assemblée a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur les quatre propositions restantes (voir [pages 53-56](#)). Deux propositions conjointes ont obtenu la majorité requise des deux tiers des voix : celle de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada, et celle de l'Argentine, du Chili, du Pérou, du Mexique, du Brésil et du Guyana. Conformément à l'article 11.2 b) du Règlement de l'Assemblée, la première des deux propositions, qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages positifs, a été adoptée et inscrite à l'ordre du jour sous le point 9.

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

- a) Débat général : Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable
(Point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, quelque 143 législateurs de 113 Parlements membres, dont 40 présidents de parlement et 16 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 8 Membres associés et de 6 observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les discussions menées dans le cadre du débat ont été retransmises sur le web et un grand nombre des bonnes pratiques et des recommandations qui en sont ressorties ont été prises en compte dans le document final (voir [page 46](#)).

- b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réunie à deux reprises, les 14 et 16 octobre 2024. La Présidente de la Commission, Mme A. Kuspan (Kazakhstan), n'ayant pu assister à la 149^e Assemblée, et le Vice-Président, M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran), n'étant plus parlementaire, la présidence a été répartie entre deux membres du Bureau, Mme F. Belhirsch (Pays-Bas) le 14 octobre et M. L. Wehrli (Suisse) le 16 octobre.

Lors de sa première séance, le 14 octobre 2024, la Commission a tenu deux réunions-débat consécutives. La première avait pour thème *Le rôle des parlementaires dans la prévention des conflits liés aux ressources naturelles*. Après avoir entendu les experts invités, les membres de la Commission ont discuté de l'importance croissante des motivations économiques dans les conflits et ont souligné le fait que les changements climatiques amplifient ces tensions. Ils ont également souligné qu'il est essentiel de disposer d'un cadre législatif solide pour assurer une gestion équitable de ressources telles que l'eau, les terres fertiles et les minerais, notamment l'uranium, et aussi pour prévenir efficacement les conflits. Quatorze délégués ont pris la parole pour souligner l'importance des processus démocratiques, de l'accès équitable aux ressources naturelles et de la coopération internationale pour prévenir les conflits liés à ces ressources. Les principaux points abordés ont été la nécessité d'adopter des modes de vie durables, les avancées technologiques telles que le recyclage et le rôle des parlementaires dans la promotion du dialogue. Des propositions ont été faites en vue de créer des comités d'action sur le climat et de renforcer le rôle des femmes dans la gestion des ressources. La réunion-débat a été l'occasion de souligner le potentiel transformateur de la science dans la construction de la paix et aussi d'appeler à l'action collective, à la participation des populations locales et à la résolution des problèmes géopolitiques liés à l'énergie nucléaire.

La deuxième réunion-débat de la journée avait pour thème *Le rôle des parlementaires en matière de sécurité nucléaire*. La réunion comprenait des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), et a été animée par le Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération. Les experts ont souligné le rôle essentiel joué par les parlementaires dans l'élaboration de lois visant à prévenir l'utilisation malveillante de matières nucléaires. Alors que le public associe souvent le "nucléaire" aux armes, l'accent a été mis sur les applications pacifiques de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé et de l'agriculture, ainsi que sur la nécessité pour les parlementaires d'attirer l'attention sur ces avantages tout en prévoyant des mesures de protection contre les risques. La coopération internationale et la ratification des principaux traités ont été au cœur des discussions, des délégués ayant pris la parole pour réclamer une amélioration des cadres juridiques et un renforcement de la collaboration. La coordination des services répressifs et la participation du public ont également été signalées comme des éléments nécessaires pour assurer une sécurité nucléaire globale. La séance s'est terminée par un appel à l'action collective en vue de renforcer la sécurité nucléaire en tant que responsabilité mondiale partagée.

Lors de sa dernière séance, le 16 octobre 2024, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*. L'audition s'est ouverte avec la projection d'une vidéo de deux militants de la paix, tous deux à la tête d'organisations de la société civile israélienne et palestinienne, qui travaillaient sur le terrain. Deux experts et trois co-rapporteurs ont fait part de leur point de vue sur le sujet. Seize membres ont pris la parole et ont souligné la nécessité pour l'UIP d'adopter une résolution globale et inclusive appelant à une solution à deux États pour mettre fin au conflit et garantir la sécurité et l'égalité pour les Israéliens et les Palestiniens. L'importance du soutien international a également été soulignée. Lors des discussions, plusieurs propositions ont été faites en vue de promouvoir la paix et la stabilité en lien avec le conflit israélo-palestinien, notamment l'arrêt de l'expansion des colonies israéliennes, la légitimation de l'Autorité palestinienne et la promotion de la coopération interparlementaire. L'importance du droit international et le rôle des parlements dans la promotion de la paix ont aussi été soulignés, de même que les appels à reconnaître la Palestine en tant qu'État et à mettre l'accent sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix. Malgré les avis divergents sur la solution à deux États, la plupart prônaient un règlement négocié, pacifique et démocratique. Comme une des parties directement concernées par l'audition n'a pas pu être présente, la délégation en question a fourni une déclaration qui sera jointe au compte rendu.

La Commission a élu M. H. Bin Mohammad (Malaisie) au poste de vice-président pour achever le mandat du Groupe Asie-Pacifique qui prendra fin en octobre 2025.

c) Commission permanente du développement durable

La Commission s'est réunie les 15 et 16 octobre 2024 et a organisé trois réunions-débat avec des experts du système des Nations Unies et de groupes de réflexion. Une cinquantaine de délégations étaient présentes et la session s'est déroulée sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Président de la Commission permanente.

La première réunion-débat avait pour thème *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*, ce qui correspond au titre de la résolution qui sera présentée à la Commission lors de sa prochaine session, en avril 2025.

La deuxième réunion-débat a porté sur le projet de document final de la réunion parlementaire qui aura lieu en Azerbaïdjan lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2024 (COP29), chargée du suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

La troisième réunion-débat a abordé la question du rôle des parlements en matière de prévention de l'évasion fiscale et de réalisation du développement durable. Les participants ont souligné que les parlements ont un rôle essentiel à jouer, qu'il s'agisse de mobiliser les ressources nationales, de travailler en partenariat avec les autorités fiscales ou de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'impôt pour assurer le fonctionnement des services publics et favoriser le développement durable.

À la fin de la session, des élections ont été organisées afin de pourvoir les postes vacants au sein du Bureau de la Commission.

La Commission a également approuvé son plan de travail pour la prochaine Assemblée. Elle consacra l'ensemble de ses séances à l'élaboration de la résolution sur l'impact des conflits sur le développement durable.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente a tenu trois séances, les 14, 15 et 16 octobre 2024, sous la conduite de son Vice-Président, M. A. Torosyan (Arménie).

La Commission a examiné le projet de résolution intitulé *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, qui a été présenté par les co-rapporteuses, Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), cette dernière en participant à distance.

Lors de l'examen du projet de résolution, la Commission a passé en revue 194 amendements présentés par 26 parlements (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Chine, Danemark, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Lituanie, Nicaragua, Pakistan, Philippines, République de Corée, Roumanie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchéquie et Thaïlande). Trois amendements ont été proposés par le Forum des femmes parlementaires.

Les co-rapporteuses ont présenté le projet de résolution révisé à la Commission lors de sa dernière séance, le 16 octobre 2024. Le projet de résolution a été adopté par acclamation.

Le Bureau s'est réuni le matin du 16 octobre 2024. Il a examiné des propositions pour le futur programme de travail de la Commission. Il a accordé une attention particulière à une proposition soutenue par la Suisse intitulée *Les droits des personnes vivant avec un handicap et leur représentation sur la scène politique*. Le Bureau a finalement décidé de recommander la proposition présentée par la Belgique sur les mesures visant à soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et à mettre un terme à cette pratique.

La Commission a approuvé la proposition de préparer une résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*. Elle a également approuvé la nomination de Mme L. Crexell (Argentine) et de M. M. De Maegd (Belgique) en tant que co-rapporteurs. À la suite de consultations au sein du Bureau, l'Assemblée a également approuvé la nomination de M. S. Patra (Inde) en tant que troisième co-rapporteur. Un débat préparatoire aura lieu lors de la 150^e Assemblée en avril 2025 et une résolution sera finalisée lors de la 151^e Assemblée en octobre 2025.

La Commission a approuvé la recommandation du Bureau d'organiser des débats lors de la 150^e Assemblée en avril 2025 pour donner suite à deux résolutions récentes :

- Plan d'action contre la traite d'enfants dans les orphelinats : mise en œuvre de la résolution adoptée par la 147^e Assemblée (octobre 2023) ;
- Suivi de la mise en œuvre de la résolution sur l'intelligence artificielle de l'Assemblée en cours.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission a tenu deux séances, les 15 et 16 octobre 2024, sous la conduite de M. D. McGuinty (Canada), Président de la Commission. L'ordre du jour comprenait deux discussions de fond sous forme de réunions-débat et deux volets plus courts. Une trentaine de délégations ont participé aux deux séances.

La première réunion-débat, intitulée *Réflexion analytique sur le financement du système des Nations Unies*, a vu les exposés de M. P. Linnér, Directeur de programme, Fondation Dag Hammarskjöld, de Mme S. Gruener, Directrice adjointe, Fondation Dag Hammarskjöld, et de M. B. Christiaens, Gestionnaire de portefeuille, Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD. La deuxième réunion-débat intitulée *ONU et G20 : complémentarité ou redondance ?* a vu les exposés de M. B. Ellmers, Directeur du Programme de financement du développement durable du *Global Policy Forum* (en ligne depuis Berlin), et de Mme L. Crexell (Argentine), Vice-Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, en qualité d'intervenante.

Un court volet, intitulé *Examen des processus de ratification et d'entrée en vigueur des instruments des Nations Unies*, a vu l'intervention de Mme C.M. Régimbal, Cheffe, Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (Genève) et Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement, et M. A. Motter, Conseiller principal, Affaires économiques et sociales, UIP. Le Président de la Commission a dirigé le dernier volet, qui a fait le point sur l'action parlementaire pour faire avancer les deux premières motions de la Commission, l'une sur l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies et l'autre sur la réforme du Conseil de sécurité.

f) Débat sur le point d'urgence

Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde, proposition présentée par les délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada.

Le débat sur le point d'urgence a eu lieu dans la matinée du mercredi 16 octobre 2024, sous la conduite de la Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP. Cinq délégations ont pris la parole au cours du débat, à savoir celles de l'Ukraine, de la Thaïlande, de la Fédération de Russie, de la Finlande et du Royaume-Uni (l'un des co-auteurs de la proposition).

Les délégués ont exprimé leur inquiétude face aux multiples crises, conflits et guerres qui font rage dans le monde, en évoquant notamment la situation au Soudan, à Gaza et au Moyen-Orient, ainsi qu'au Myanmar et en Ukraine. Une déléguée a déploré la situation dramatique de femmes qui sont amenées à accoucher sous des pluies de missiles. Elle s'est dite déçue que la technologie soit développée non pas pour prolonger la vie humaine, mais pour y mettre fin le plus rapidement possible.

Plusieurs délégués ont également appelé à la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, qui, selon certains, est paralysé par les vetos des membres permanents. Certains délégués se sont dits en faveur de l'élargissement de cet organe, qui devrait selon eux inclure des membres d'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'Inde et du Japon. Un délégué a déclaré que l'UIP devrait disposer de règles claires visant à promouvoir la paix. Un autre délégué a souligné l'importance cruciale du multilatéralisme et la nécessité d'un véritable dialogue pour trouver des solutions pacifiques aux situations en Ukraine, au Moyen-Orient et au Myanmar.

Un autre délégué a déclaré que la proposition de point d'urgence ne faisait pas référence à des événements récents, comme l'exige l'article 11 du Règlement de l'Assemblée, et a critiqué la procédure relative au point d'urgence, notamment le fait que les délégations peuvent présenter des propositions jusqu'à un ou deux jours avant le vote, ce qui ne laisse pas suffisamment de temps aux autres délégations pour en prendre connaissance. En réponse, la Présidente de l'UIP a précisé à cet égard que des amendements aux Statuts de l'UIP étaient en cours d'examen pour répondre à diverses préoccupations. Le délégué a également déclaré que la proposition de point d'urgence comprenait plusieurs déclarations du Secrétaire général de l'ONU et que celles-ci n'étaient pas présentées très fidèlement. Il a ajouté que sa délégation ne pourrait pas soutenir la résolution dans son état actuel.

Une déléguée du Royaume-Uni, l'un des co-auteurs de la proposition, a souligné que les parlementaires avaient l'obligation morale de promouvoir la paix, de soutenir les efforts diplomatiques de désescalade et de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont besoin.

Elle a insisté sur le devoir des parlementaires de donner la priorité aux initiatives qui permettent aux enfants non seulement de survivre, mais aussi de s'épanouir. Elle a conclu son intervention en appelant le monde à unir ses forces pour œuvrer dans l'intérêt de l'humanité.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, du Burkina Faso, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, du Mexique, de la Palestine et du Tchad.

g) Volet spécial à l'occasion du 10^e anniversaire des Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Le 15 octobre 2024, un volet spécial a été tenu durant l'Assemblée pour célébrer le dixième anniversaire des Principes communs. Au cours de cet événement, la Présidente de l'UIP a fait l'éloge des effets produits par les Principes communs au cours des dix dernières années. Le Secrétaire général de l'UIP a ensuite présenté les produits de l'UIP qui ont été créés tout au long de l'année pour célébrer les Principes et a lancé une nouvelle publication pour marquer l'anniversaire, intitulée *Célébrer les 10 ans des Principes communs en matière d'assistance aux parlements : Pourquoi sont-ils importants et comment sont-ils utilisés*. Les participants ont entendu les témoignages de l'Assemblée nationale de Zambie et de l'Assemblée nationale de France sur la valeur des Principes dans leurs parlements respectifs. Le volet s'est conclu par un appel à l'action lancé par la Présidente de l'UIP aux parlements qui n'ont pas encore adhéré aux Principes communs.

h) Volet spécial à l'occasion du 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Le débat général a comporté un volet spécial tenu le 15 octobre 2024 pour marquer le 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP). Ce volet a vu la participation de Son Altesse Royale le Prince Mired Bin Raad Al-Hussein de Jordanie, l'Envoyé spécial pour l'universalisation de la CIMAP.

En s'adressant à l'Assemblée, le Prince Mired a rappelé que 20 ans auparavant il s'était engagé dans ce domaine en luttant contre l'impact dévastateur des mines antipersonnel sur les personnes, les familles et les collectivités. À partir de 2004, en tant que Président du Comité national jordanien pour le déminage et la réadaptation, il a dirigé les efforts déployés par la Jordanie pour respecter les dispositions de la CIMAP en vue de devenir exempte de mines. En 2012, le pays a officiellement déclaré qu'il avait achevé son déminage complet, après avoir éliminé plus de 200 000 mines terrestres. Le Prince Mired a également expliqué les raisons pour lesquelles les parlementaires doivent souscrire à la CIMAP et pourquoi les efforts en faveur d'un monde sans mines sont importants dans le contexte de leurs fonctions en tant que parlementaires. Il a demandé aux parlementaires de prendre en compte la question des mines terrestres car elle est directement liée à la sauvegarde de la vie humaine, à la garantie de la dignité humaine et à l'exercice de la bonne gouvernance.

En ce qui concerne l'universalisation de la CIMAP, 164 pays y ont adhéré jusqu'à présent, mais 33 ne l'ont pas encore fait. L'adhésion est un objectif tant pour les pays concernés que pour ceux qui sont déjà exempts de mines. Toutefois, l'adhésion ne peut se faire sans un plan d'action concerté et bien coordonné entre toutes les parties prenantes, y compris les parlementaires.

Les délégations des Parlements membres ont pris la parole pour affirmer leur soutien à la cause de l'élimination des mines antipersonnel et aux efforts déployés en vue d'une plus large universalisation de la CIMAP. Un délégué du Canada a rappelé que les parlementaires canadiens menaient fréquemment des actions de sensibilisation sur les questions relatives aux mines antipersonnel lors des Assemblées de l'UIP et a souligné que les efforts des parlementaires pour ratifier la Convention, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa, constituaient un excellent exemple du rôle que les parlementaires peuvent jouer pour relever les défis mondiaux. Le Président de l'Assemblée législative des Tonga a mis en lumière les difficultés rencontrées par les États insulaires du Pacifique en raison des mines non explosées après la Seconde Guerre mondiale. Il s'est engagé à soumettre la question de l'adhésion des Tonga à la Convention lors de la prochaine session de l'Assemblée législative en novembre 2024 et a promis que son pays appuierait la CIMAP.

Parmi les autres manifestations organisées à l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention, on peut citer l'organisation d'une séance publique du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur les conflits armés et le handicap (voir [page 33](#)). Les parlementaires présents à l'Assemblée ont également été invités à exprimer leur soutien en prenant une photo de groupe sous la sculpture *Broken chair* (Chaise cassée), devant le Palais des Nations.

i) Prix Cremer-Passy 2024

La remise du Prix Cremer-Passy 2024 a eu lieu le 16 octobre 2024 lors d'une cérémonie spéciale pendant l'Assemblée.

La Présidente de l'UIP a annoncé que le lauréat de cette année était M. Haroun Kabadi, ancien Président de l'Assemblée nationale du Tchad (2011-2021) et actuellement Président du Conseil national de transition du Tchad, qui joue le rôle d'organe législatif dans le cadre du retour du pays à l'ordre constitutionnel, en reconnaissance de son travail exceptionnel en matière de promotion de la paix et de la sécurité.

La Présidente de l'UIP a annoncé que le jury du prix, composé d'anciens présidents de l'UIP et d'éminents parlementaires représentant chaque groupe géopolitique, s'était réuni à quatre reprises pour délibérer au sujet des candidats.

Le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer le prix à M. Kabadi.

Étant donné que M. Kabadi n'avait pas été en mesure d'assister à l'Assemblée en personne, la délégation tchadienne a accepté le trophée en son nom. Un membre de la délégation, M. J. Laouhingamaye Dingaomaibe, a pris la parole pour prononcer quelques mots de remerciement et rendre hommage à M. Kabadi.

j) Volet spécial sur les dernières publications de l'UIP

Le 16 octobre 2024, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée quelques-unes des publications les plus récentes de l'UIP.

[La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix](#) : Un nouvel outil conçu pour doter les parlementaires du monde entier d'approches novatrices permettant de faire face aux conflits et de promouvoir la paix, en lien avec le thème prioritaire de l'UIP pour 2024.

[Le Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement](#) : La huitième édition du rapport biennal de l'UIP, élaboré par le Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement.

[10 mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat](#) : Un guide pour aider les parlements et les parlementaires à améliorer leur contrôle des engagements nationaux en faveur du climat, connus sous le nom de Contributions déterminées au niveau national (CDN). Ce nouveau guide est un produit apparenté au guide de l'UIP [10 actions pour des parlements plus écologiques \(et pour les personnes qui y travaillent\)](#), outil publié l'année dernière par l'UIP qui encourage les parlements à réduire leur empreinte carbone. Les deux guides font partie de la campagne de l'UIP pour le climat [Parlements pour la planète](#), destinée à mobiliser les parlements pour accélérer l'action face à l'urgence climatique.

5. Volet spécial sur la redevabilité

Comme lors des précédentes Assemblées, le débat général a comporté un volet spécial sur la redevabilité présidé par la Présidente de l'UIP, au cours duquel les délégations ont été invitées à présenter les mesures qu'elles avaient prises pour mettre en œuvre les résultats de l'UIP.

La Présidente a souligné l'importance de traduire les décisions de l'UIP en politiques nationales et a souligné qu'il incombait aux délégués de diffuser les résolutions de l'UIP au sein de leur parlement, d'en stimuler la mise en œuvre et d'informer le Secrétariat de l'UIP des résultats obtenus, notamment par des rapports. Pour faciliter ce processus, plusieurs parlements de chaque groupe géopolitique sont désignés tous les ans pour présenter un rapport et répondre à une enquête préparée par le Secrétariat de l'UIP.

Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des relations extérieures de l'UIP, a présenté le rapport annuel des Membres pour 2024. Le taux de réponse à l'enquête de 2024 a culminé à 81 %. L'enquête a révélé que 76 % des répondants diffusaient les résultats de l'Assemblée de l'UIP au sein de leur parlement et que près de la moitié d'entre eux prenait des mesures supplémentaires

comme réviser des lois ou participer à des débats parlementaires. Des bonnes pratiques adoptées par plusieurs Parlements membres de l'UIP, tels que l'Australie, le Burundi, le Mexique, le Pakistan et les Philippines, ont été présentées en plénière.

Le Secrétaire général de l'UIP a rendu hommage à M. P. Katjavivi, Président du Parlement de Namibie, qui devrait prendre sa retraite en 2025, pour sa contribution de longue date aux travaux de l'UIP. M. P. Katjavivi a ensuite évoqué son attachement à la représentation des jeunes, soulignant le rôle que joue le Parlement des enfants de Namibie pour apporter des changements législatifs et faire en sorte que les parlementaires rendent compte de leurs travaux auprès des jeunes générations. Deux membres du Parlement des enfants, Mme P. Mokatjomela et M. G. Neumbo, ont mis en avant la capacité de cette instance à façonner l'avenir du pays en prenant en compte les intérêts des jeunes, notamment en matière de garde d'enfants et d'égalité des sexes.

Au total, 18 délégations ont ensuite pris la parole pour faire connaître les bonnes pratiques de leur parlement en matière de suivi des décisions prises récemment par l'UIP. Voici quelques exemples d'action parlementaire :

- Canada – À la suite de l'adoption de la Déclaration de Manama, la Commission canadienne des droits de la personne a mené une étude sur le racisme, le sexisme et la discrimination systémique dans la fonction publique.
- Fidji – Pour rendre le Parlement plus inclusif et renforcer la participation des citoyens, un système de traduction multilingue de toutes les lois a été mis en place.
- Inde – Le pays a organisé le sommet P20 en 2023, ce qui lui a permis de réaffirmer son attachement à la diplomatie parlementaire en tant que moyen de promouvoir la paix et la prospérité.
- Libye – À la suite des inondations soudaines survenues à Derna en 2023, le Parlement a créé un Fonds libyen de développement et de reconstruction pour faciliter la reconstruction de la ville.
- Malawi – Le Parlement a renforcé ses capacités de contrôle pour faire en sorte que la Loi sur la paix et l'unité, adoptée en 2022, soit pleinement appliquée et pour évaluer sa mise en œuvre. En juin 2024, une nouvelle loi sur la protection des données a été adoptée en vue d'établir un cadre réglementaire complet sur les données à caractère personnel.
- Mexique – Le pays a œuvré activement à la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant en place un groupe multipartite pour s'assurer que chaque initiative prise contribuait à atteindre les cibles des ODD.
- Ouzbékistan – Le Parlement a mis en place une commission parlementaire sur les ODD afin d'exercer un contrôle parlementaire efficace sur la mise en œuvre du Programme 2030.
- Suriname – Des réformes électorales ont été entreprises pour assurer une représentation équitable de différentes minorités au Parlement. Le Suriname a également lancé des programmes axés sur le développement communautaire et l'éducation pour autonomiser les populations locales.
- Thaïlande – Le Parlement s'est activement penché sur la question des escroqueries informatiques et a promulgué une nouvelle loi sur la prévention de la cybercriminalité en mars 2023. Cette loi vise à contrer l'évolution rapide de la cybercriminalité en facilitant la coopération entre les institutions financières, les opérateurs de télécommunications et les autorités.
- Tunisie – Le pays a été le 70^e à adhérer à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe grâce à des mesures prises par le Parlement. Deux protocoles additionnels à la Convention ont également été adoptés pour permettre à la Tunisie de traiter différentes cybermenaces.

D'autres délégations ont pris la parole au cours de cette séance, notamment l'Allemagne, l'Australie, Bahreïn, le Bénin, le Danemark, la Hongrie, les Maldives et le Maroc.

6. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture du 17 octobre 2024, **la Présidente de l'UIP** a présenté la Déclaration de Genève, intitulée *Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable* (voir [page 46](#)), et a invité deux jeunes parlementaires, **Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis)** et **M. D. Carden (Royaume-Uni)**, à présenter la Déclaration. La demande de l'Irlande concernant l'ajout d'une phrase sur la collaboration et les échanges à l'échelle mondiale a été notée. L'Assemblée a unanimement fait sienne la Déclaration de Genève.

M. C.A. Rendón García (Mexique), rapporteur du comité de rédaction, a présenté la résolution sur le point d'urgence, *Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde*. Les délégations de l'Argentine, de la Palestine et de la Fédération de Russie ont pris la parole pour exprimer des réserves sur le processus relatif au point d'urgence, mais ont confirmé qu'elles souscrivaient à la résolution finale. L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

Mme M. Rempel Garner (Canada) et **Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie)**, co-rapporteuses de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, ont présenté la résolution *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* (voir [page 49](#)). L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

L'Assemblée a pris note des rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présenté par son président par intérim, **M. L. Wehrli (Suisse)**, de la Commission permanente du développement durable, présenté par son Président, **M. W. William (Seychelles)**, et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par son président, **M. D. McGuinty (Canada)** (voir [page 60](#)).

L'Assemblée a approuvé la nomination de quatre co-rapporteurs supplémentaires pour la résolution que doit rédiger la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale sur le *Rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, en vue de son adoption par la 150^e Assemblée, ce qui a porté le nombre total de rapporteurs à six, un pour chaque groupe géopolitique (voir [page 41](#)).

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude pour la résolution qui sera rédigée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme en vue de son adoption lors de la 151^e Assemblée, ainsi que les rapporteurs qui travailleront sur le projet de résolution (voir [page 41](#)).

L'Assemblée a adopté à l'unanimité des amendements aux Statuts de l'UIP et au Règlement de l'Assemblée, ayant pour effet d'abaisser l'âge en dessous duquel les parlementaires seront considérés comme "jeunes" dans le contexte de l'UIP, de corriger plusieurs incohérences, de supprimer certaines pratiques redondantes et d'en consacrer de nouvelles (voir [page 76](#)).

À l'issue de l'Assemblée, les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole : **M. H. Mahjoub (Tunisie)** au nom du Groupe arabe, **M. Zhang Yong (Chine)** au nom du Groupe Asie-Pacifique, **Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou)** au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, **M. K.K.P. Kouassi (Côte d'Ivoire)** au nom du Groupe africain, et **M. L. Wehrli (Suisse)** au nom du Groupe des Douze Plus. Ils ont remercié la Présidente, le Secrétaire général, le personnel du Secrétariat, le personnel d'appui, dont les interprètes, et les hôtes suisses pour le bon déroulement de l'Assemblée. Ils ont félicité les participants pour leurs interventions passionnées, stimulantes et constructives, qui ont mis en évidence de nombreux points communs entre les parlementaires du monde entier. Ils se sont réjouis de l'adoption à l'unanimité de la résolution sur le point d'urgence, après l'échec des deux Assemblées précédentes, mais ont regretté que le conflit au Moyen-Orient, ainsi que les conflits dans d'autres parties du monde, n'aient pas reçu l'attention spéciale qu'ils méritaient. Ils ont encouragé les parlementaires à poursuivre leurs travaux visant à promouvoir les valeurs de l'UIP et ont souhaité aux participants un bon voyage de retour.

Dans ses observations finales, **M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP**, s'est dit convaincu que l'appel qu'il avait lancé au début de l'Assemblée aux parlementaires pour qu'ils fassent preuve de résilience et ne cèdent pas au désespoir face à la multiplicité des défis mondiaux a été entendu. Il a rendu hommage à la Présidente de l'UIP, qui a conduit l'Assemblée avec brio, et a remercié les héros invisibles – le Secrétariat de l'UIP, le personnel d'appui et les interprètes – qui ont rendu l'Assemblée possible. En écoutant le débat général, il a été convaincu que la science, la technologie et l'innovation, si elles sont exploitées et réglementées correctement, peuvent être déployées pour le bien de l'humanité, y compris lorsqu'il s'agit de résoudre des conflits. Il s'est dit heureux du fait que les Membres de l'UIP se soient réengagés en faveur du multilatéralisme, inspirés par les récentes déclarations du Secrétaire général de l'ONU. Enfin, il s'est réjoui du retour du Parlement de Jamaïque au sein de l'Organisation et des bonnes perspectives d'adhésion d'autres nouveaux membres dans un avenir proche.

Dans ses observations finales, la **Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP et Présidente de la 149^e Assemblée**, a fait remarquer que l'atmosphère de l'Assemblée avait parfois été tendue et polarisée. La résolution sur le point d'urgence a fait écho aux propos du Secrétaire général de l'ONU selon lesquels le monde est paralysé par les dysfonctionnements et pris en otage par les tensions géopolitiques. Néanmoins, l'Assemblée a recensé de nombreuses solutions, notamment la nécessité de revigorer le système multilatéral, de mieux respecter le droit international, de rejeter la violence et la souffrance, d'accroître la coopération mondiale et, surtout, de recourir au dialogue et à la diplomatie parlementaire. L'Assemblée a également vu un débat général animé, qui a conclu que la science, la technologie et l'innovation offraient un grand espoir pour un avenir plus pacifique et durable ; un appel ferme du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire demandant aux Membres de faire pression sur les pays du Moyen-Orient pour éviter une guerre généralisée ; une résolution forte sur l'intelligence artificielle et son impact sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit ; et l'approbation d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP dans le cadre des travaux en cours visant à moderniser le fonctionnement de l'Organisation. Elle a encouragé les participants à continuer de défendre les valeurs de l'UIP que sont la démocratie, l'égalité, le respect, l'inclusion et la dignité pour tous, et s'est réjouie de les revoir en Ouzbékistan en avril 2025.

La Dr T. Ackson a déclaré la 149^e Assemblée de l'UIP close et l'hymne de l'UIP a été joué.

214^e session du Conseil directeur

1. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Conseil directeur a reçu un rapport détaillé sur les activités entreprises par la Présidente de l'UIP depuis la dernière Assemblée. Ces activités, sous forme de visites de travail et d'interventions en ligne, visaient à atteindre huit objectifs, à savoir : soutenir les régions touchées par des conflits ; participer aux efforts diplomatiques au Moyen-Orient ; renforcer l'innovation au parlement ; promouvoir la participation des jeunes et des femmes ; favoriser la diplomatie parlementaire mondiale et défendre les valeurs de l'UIP ; rechercher des solutions aux problèmes mondiaux urgents ; renforcer la coopération parlementaire ; et mener des initiatives relatives à la transformation numérique et à l'intelligence artificielle.

La Présidente a informé le Conseil qu'après que le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine lui a demandé de prendre contact avec les autorités exécutives de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, elle a rencontré le Président Poutine en marge du Forum parlementaire des BRICS qui s'est tenu à Saint-Petersbourg en juillet 2024. Elle a indiqué qu'elle prévoit de fournir un rapport complet sur cet entretien une fois qu'elle aura également pu rencontrer le Président Zelensky en Ukraine.

La Présidente a profité de sa visite en Hongrie à l'occasion de la célébration du 135^e anniversaire de l'affiliation de son parlement à l'UIP pour plaider en faveur d'une plus grande inclusion des femmes, car la Hongrie figure parmi les pays où la représentation des femmes au parlement est inférieure à la moyenne mondiale.

La participation de la Présidente à la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies lui a donné l'occasion de renforcer l'engagement de l'UIP auprès de l'ONU, partenaire essentiel de l'UIP dans la réalisation de ses objectifs fondamentaux.

La Présidente a profité de sa participation à la réunion des présidents de parlement du G7 à Vérone (Italie) pour présenter le point de vue de l'UIP sur le débat actuel relatif à la transformation numérique et à l'intelligence artificielle, l'une des grandes questions de notre époque. Elle a également profité de cette occasion pour rencontrer le Président de la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique, qui a manifesté son intérêt pour une éventuelle affiliation à l'UIP.

Le Conseil a remercié la Présidente pour les efforts qu'elle déploie en vue d'accroître la visibilité de l'Organisation.

Certains délégués ont fait part de leurs préoccupations à propos de la réunion de la Présidente avec le Président Poutine et ont demandé plus de détails sur les discussions qu'elle a eues avec lui. La Présidente a répondu à ces inquiétudes en réitérant que sa visite en Fédération de Russie avait été

organisée conformément à la demande du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, qui souhaitait qu'elle s'entretienne avec les dirigeants des deux pays parties au conflit. Elle a souligné que le plan initial prévoyait qu'elle se rende en Ukraine et en Fédération de Russie au cours du même voyage, et qu'elle avait écrit aux présidents des parlements concernés à cet effet, correspondant que les délégués peuvent consulter s'ils le souhaitent. Sa visite en Ukraine n'avait pas pu être planifiée comme prévue en raison de la participation du Président Zelensky et du Président du Parlement ukrainien à un sommet de l'OTAN. Elle ne s'est pas sentie en mesure d'annuler sa mission en Fédération de Russie, car elle avait été invitée à participer au Forum parlementaire des BRICS à Saint-Pétersbourg.

Elle a réaffirmé que sa visite en Fédération de Russie devait être replacée dans le contexte de l'objectif principal de l'UIP, qui est de promouvoir le dialogue par le biais de la diplomatie parlementaire. Elle a encouragé les délégués à reconnaître ses efforts et à lui témoigner la même confiance que celle qu'ils lui avaient accordée en l'élisant à la présidence de l'UIP. Exprimant l'espoir que ses explications ont mis fin à cette question, elle a réitéré son engagement à rendre compte au Conseil à l'issue d'une réunion avec le Président Zelensky.

2. Rapport du Secrétaire général

Le Conseil directeur a entendu le rapport du Secrétaire général sur les activités menées par l'UIP au cours des neuf derniers mois pour mettre en œuvre la Stratégie de l'Organisation. Depuis janvier 2024, l'UIP a organisé :

- 30 activités nationales de soutien dans 16 pays pour renforcer les capacités des parlements sur le plan institutionnel et sur des questions thématiques clés.
- 54 événements régionaux et mondiaux – 19 en présentiel, 31 en ligne et 4 au format hybride – pour mobiliser et démultiplier l'action parlementaire et faciliter l'acquisition de savoirs.

L'UIP a également lancé huit nouvelles publications.

Le Secrétaire général a présenté un bilan des activités menées en lien avec les cinq objectifs stratégiques de l'UIP. Une attention particulière a été accordée au soutien apporté aux parlements en transition et aux parlements des petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux efforts visant à atteindre l'universalité et à mettre en œuvre le Projet politique de l'UIP à l'ONU.

Les Membres ont remercié le Secrétaire général et son équipe pour le travail accompli, en particulier pour le soutien apporté aux parlements qui sont confrontés à un contexte politique difficile. Le rapport confirme la confiance qu'ils accordent au Secrétaire général et à son équipe, qu'ils encouragent à poursuivre leurs efforts en vue de la réalisation de tous les objectifs stratégiques. Les Membres ont également souligné la nécessité de traduire en actes les recommandations et les résolutions issues des différentes activités de l'UIP, pour le bien des populations. Des questions ont également été soulevées concernant les efforts déployés en vue d'atteindre l'universalité.

Le Conseil a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général. Un rapport plus exhaustif sur l'impact des travaux menés par l'UIP en 2024 serait présenté à l'Assemblée suivante, selon l'usage.

3. Situation financière de l'UIP

Le Conseil a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2024 et une liste actualisée des contributions non acquittées. S'exprimant au nom du Comité exécutif, M. M. Dick (Australie), Président du Sous-Comité des finances, a noté que l'exécution du budget de l'UIP était sur la bonne voie pour l'année en cours et que les finances de l'Organisation étaient actuellement saines et stables. Les marchés mondiaux de l'investissement ont connu un début d'année positif et le portefeuille d'investissement de l'UIP et de sa Caisse de prévoyance désormais close a enregistré un rendement positif de 6 % depuis le début de l'année. La situation des contributions volontaires semble également bonne pour le reste de l'année en cours. Le Comité exécutif a discuté des arriérés de contributions, qui s'élèvent désormais à 2,1 millions de CHF à la suite de récents encaissements, et de la situation de certains Parlements membres qui ont accumulé des arriérés de longue date. Le Conseil a examiné cette question plus en détail, conjointement avec l'examen des questions relatives à l'affiliation (voir [section 5](#) ci-dessous).

4. Budget consolidé pour 2025

Le projet de budget consolidé pour 2025 a été présenté au Conseil. Il a été indiqué que le projet de budget a été préparé sous la supervision du Sous-Comité des finances, avant d'être examiné de près par le Comité exécutif. S'exprimant au nom de ce dernier, M. M. Dick (Australie) a résumé le projet de budget, qui devrait s'élever à un total de 18,2 millions de CHF en termes de recettes et de dépenses. Il a souligné que l'UIP poursuivrait ses travaux en lien avec les cinq objectifs énoncés dans sa Stratégie pour 2022-2026, tout en se concentrant plus particulièrement sur certains domaines spécifiques. En 2025, une attention particulière sera accordée à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, car l'année marquera le 30^e anniversaire du Programme d'action de Beijing et le 25^e anniversaire de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Forum des femmes parlementaires de l'UIP fêtera également ses 40 ans. En outre, compte tenu des multiples crises et conflits en cours ou émergents, l'UIP maintiendra sa dynamique sur les thèmes prioritaires précédents, à savoir l'action climatique, la paix et la sécurité. Dans le même temps, l'UIP continuera d'investir dans sa transformation numérique afin de renforcer son impact ainsi que son action au service des Parlements membres.

En ce qui concerne les recettes, le budget ordinaire prévoit une augmentation de 3 % des contributions statutaires, comme décidé précédemment par le Conseil, en vue de rééquilibrer le niveau des contributions versées à l'UIP et de le ramener progressivement, d'ici la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie, à celui de 2011. La mobilisation des ressources devrait rapporter des contributions volontaires d'un montant de 4,3 millions de CHF en 2025, soit 24 % des recettes totales. Cela représentera une légère augmentation des contributions volontaires attendues par rapport à 2024, et l'UIP anticipe la reconduction de certaines subventions pluriannuelles importantes de l'ASDI (Suède), de l'Union européenne et du Parlement du Qatar, entre autres. M. Dick a encouragé tous les délégués à apporter leur concours à la mobilisation de contributions volontaires en faveur de l'UIP au sein de leurs propres pays et de leurs groupes géopolitiques.

Le Conseil directeur a approuvé le budget consolidé pour 2025.

5. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

L'UIP poursuit sa campagne en vue de regrouper parmi ses Membres l'ensemble des parlements des 193 États membres de l'ONU. Dans ce contexte, le Conseil s'est félicité du retour du Parlement de Jamaïque au sein de l'UIP, portant ainsi le nombre de Membres à 181. Par ailleurs, le Conseil a pris note du fait que des représentants du Conseil législatif du Brunéi Darussalam assistent à la 149^e Assemblée en vue d'une éventuelle affiliation à l'Organisation lors de la 150^e Assemblée.

Le Conseil a réitéré son engagement à soutenir les efforts vers l'universalité, notamment en obtenant le retour du Congrès des États-Unis d'Amérique dans le giron de l'UIP.

Le Conseil a été informé de la demande de statut d'observateur présentée par la Ligue des parlementaires pour Al-Qods et la Palestine. Le Comité exécutif a indiqué que cette organisation est la même que la Ligue des parlementaires pour Al-Qods, à la seule différence qu'elle a ajouté "et la Palestine" à la fin de son nom, et qu'elle avait déjà présenté une demande de statut d'observateur qui avait été rejetée à Manama en mars 2023 par les organes directeurs. Le Conseil a donc approuvé la recommandation du Comité exécutif de maintenir la précédente décision sur cette question.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de suspendre les droits des Parlements du Congo et de la République centrafricaine, conformément à l'article 5.3 des Statuts. Les Parlements de ces deux pays figureront désormais sur la liste des Membres de l'UIP non participants – aux côtés d'Haïti, du Honduras et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée – jusqu'à ce qu'ils manifestent leur volonté de se réinvestir au sein de l'Organisation.

Le Conseil a indiqué partager l'avis du Comité exécutif sur l'importance de collaborer étroitement avec les petits États insulaires en développement (PEID), qui sont confrontés aux défis liés aux changements climatiques ainsi qu'à des difficultés financières. Le Conseil a dit soutenir l'approche qui consiste à envisager toutes les possibilités pour encourager et faciliter la participation des PEID aux travaux de l'UIP et pour faire en sorte que leur voix soit mieux entendue.

Le Conseil a entendu le rapport du Secrétaire général sur la situation de certains parlements et a approuvé les recommandations du Comité exécutif. Les différentes situations se subdivisent en quatre catégories.

Dans la catégorie des parlements qui ne fonctionnent pas, le Conseil a pris note du fait que la situation en **Afghanistan** n'a pas progressé depuis la dernière Assemblée. En 2022, lorsque les Talibans ont pris le pouvoir dans le pays et dissous le Parlement élu, les organes directeurs de l'UIP avaient décidé, en signe de solidarité, de reconnaître le Parlement dissous et de l'autoriser à participer aux travaux de l'UIP avec le statut d'observateur sans droit de vote. Le Conseil a décidé de maintenir sa position antérieure à cet égard.

Le Parlement du **Bangladesh** a constitué un nouveau cas soumis à l'attention du Conseil, car il a été récemment dissous à la suite de troubles sociopolitiques, sous l'administration de la Première Ministre d'alors, Mme Sheikh Hasina. En vertu de la Constitution du pays, de nouvelles élections doivent être organisées dans les 90 jours qui suivent la dissolution du Parlement, c'est-à-dire avant la fin du mois de novembre 2024. Le Conseil a pris note avec inquiétude de l'arrestation de plusieurs anciens parlementaires, dont les cas sont actuellement examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Parmi les parlementaires concernés figurent d'anciens responsables de l'UIP, à savoir l'ancien Président de l'UIP, M. Saber Hossain Chowdhury, l'ancien Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, M. Fazle Chowdhury, et l'ancien Président du Groupe consultatif sur la santé, le Dr Habibe Millat. Le Conseil a salué les efforts déployés par le Secrétaire général de l'UIP pour entrer en contact avec le nouveau Premier ministre du pays, M. Muhammad Yunus, et qui ont contribué à la libération de M. Saber Hossain Chowdhury. Prenant note avec regret des derniers événements survenus au Bangladesh, le Conseil a décidé de reporter toute décision sur la situation du Parlement bangladais tant que de nouvelles élections parlementaires n'auront pas eu lieu.

La **Guinée-Bissau** se retrouve plongée dans une crise à la suite d'un bras de fer entre le Président du Parlement, M. Domingos Simões Pereira, et le Président de la République, M. Umaro Sissoco Embaló. Ce dernier a dissous le Parlement de manière anticonstitutionnelle et a bloqué l'accès à ses locaux. M. Pereira a demandé l'aide de l'UIP pour résoudre cette situation et a participé à l'initiative de l'Organisation en faveur des parlements de transition. En signe de solidarité, l'UIP a continué de reconnaître M. Pereira comme le Président élu du Parlement de Guinée-Bissau. Le Conseil a pris note avec regret de cette situation délicate et a exhorté les autorités bissau-guinéennes à se conformer à la Constitution et à organiser des élections pour permettre au Parlement de fonctionner.

S'agissant d'**Haïti**, où le Parlement ne fonctionne toujours pas, le Conseil a maintenu sa décision antérieure de suspendre les droits de membre du Parlement jusqu'à la tenue d'élections, après quoi le Parlement pourrait reprendre sa place normale au sein de l'UIP.

Le Parlement du **Koweït** a été dissous à plusieurs reprises au cours des dernières années et est actuellement suspendu, sans perspective d'élections dans un avenir prévisible. En attendant, le pouvoir législatif est assuré par l'Émir, conformément à la Constitution du pays. Considérant que le Parlement du Koweït fait partie des assemblées législatives les plus progressistes de la région, le Conseil a décidé de continuer à suivre la situation et de la réexaminer lors de sa 295^e session en avril 2025.

Le cas du **Myanmar** est semblable à celui de l'Afghanistan. Le Conseil a décidé de maintenir sa décision antérieure de reconnaître le Parlement élu en 2020, qui se réunit désormais en tant que Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw, en tant qu'interlocuteur de l'UIP avec le statut d'observateur sans droit de vote.

Au **Niger**, un projet de création d'organe législatif se dessine : une délégation nigérienne s'est récemment rendue au Burkina Faso et au Mali pour s'inspirer des modalités de mise en place d'un parlement de transition. Un représentant du Niger que le Secrétaire général a rencontré à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies a confirmé que les autorités attendent les contributions de la diaspora nigérienne en vue de mettre en place un organe législatif transitoire. Comptant sur la bonne volonté des autorités nigériennes pour établir sans délai un tel organe, le Conseil a décidé d'accorder au Niger le même traitement qu'aux autres parlements de transition en Afrique de l'Ouest.

Le **Soudan** se trouve dans une situation semblable à celle d'Haïti, sans perspective de nouvelles élections dans un avenir proche. Le Conseil a donc décidé de maintenir la suspension du Parlement soudanais jusqu'à la mise en place d'un nouveau parlement à part entière.

La deuxième catégorie de parlements examinée par le Conseil est celle des parlements en transition. Cela concernait les parlements de transition en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, à savoir ceux du **Burkina Faso**, du **Gabon**, de la **Guinée** et du **Mali**. Le Conseil a décidé de maintenir leur affiliation et a confirmé le mandat du Secrétaire général de soutenir les efforts de ces parlements en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Le Conseil a pris note des progrès réalisés dans certains de ces

pays, où la rédaction de nouvelles constitutions laisse présager un retour progressif à la normalité. Le Conseil a encouragé les organes de transition concernés à accélérer leurs efforts à cet égard. Il a également salué l'action accomplie jusqu'à présent par le Secrétaire général dans le cadre du mandat qu'il lui a confié sur cette question.

S'agissant de la **Libye**, le Conseil a pris note du fait que le Parlement initialement établi à Tobrouk, qu'il avait précédemment reconnu comme le Parlement légitime du pays et qui opère désormais depuis Benghazi, fonctionne, mais que des difficultés subsistent quant à l'organisation de nouvelles élections. Le Conseil a réitéré sa recommandation passée aux autorités libyennes d'accélérer l'organisation d'élections qui permettraient la mise en place d'un parlement à part entière.

Le Parlement de transition du **Soudan du Sud** a reçu du Secrétaire général le soutien que les organes directeurs lui avaient demandé de lui apporter. Le Conseil a pris note que les élections prévues pour décembre 2024 avaient été reportées à 2026 après que la période de transition a été prolongée afin de s'assurer que toutes les parties s'engagent à respecter le retour à l'ordre constitutionnel.

La troisième catégorie concerne les pays où la situation politique a un impact sur la capacité du parlement à fonctionner. En ce qui concerne la **Palestine**, aucun changement notable n'a été signalé, si ce n'est la poursuite du conflit qui fait rage dans la région. Les dernières élections ont eu lieu en 2006 et, depuis lors, l'affiliation de la Palestine à l'UIP est exercée par le Conseil national palestinien. Le Conseil directeur a pris note de l'absence de progrès et a indiqué que l'idéal serait que de nouvelles élections aient lieu dès que possible.

S'agissant de la **République bolivarienne du Venezuela**, le Conseil a pris note du rapport sur les discussions approfondies que le Comité exécutif a eues sur la situation. Le Conseil est convenu avec le Comité exécutif que l'UIP doit respecter ses valeurs fondamentales, en particulier l'engagement à dialoguer, en ce qui concerne sa contribution à la résolution de la crise qui sévit dans le pays. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité Exécutif de maintenir ouvert le dialogue avec la République bolivarienne du Venezuela sur la base d'une feuille de route et d'un calendrier qui seront préparés par le Secrétaire général afin d'être examinés par les organes directeurs.

Le **Yémen** est soumis au mécanisme de surveillance de l'UIP depuis 2011 et la situation n'a guère évolué depuis la dernière session du Conseil en mars 2024. Le Conseil a donc maintenu sa position antérieure consistant à reconnaître le Parlement basé à Aden, qui correspond aux autorités reconnues par l'ONU.

Dans la quatrième catégorie, celle des pays où la situation politique constitue une menace potentielle pour la capacité du parlement à fonctionner, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de retirer la **Bosnie-Herzégovine** et le **Pérou** de la liste des parlements examinés, la situation politique s'étant stabilisée dans ces deux pays.

Le Conseil a décidé de maintenir la **République arabe syrienne** sous examen, compte tenu de la guerre qui se poursuit dans le pays.

6. Thèmes prioritaires de l'UIP

Le Secrétaire général a expliqué que son rapport sur les activités conduites en 2024 (voir la [section 2](#) ci-dessus) comprend des informations sur les efforts menés par l'Organisation autour du thème prioritaire pour 2024 sur la paix et la sécurité.

Il a rappelé que les travaux sur le thème prioritaire pour 2024 comprennent les efforts déployés par l'UIP en matière de médiation et de diplomatie parlementaire, par exemple les travaux du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine et du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, ou encore le dialogue entre les présidents des parlements de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. En outre, une attention particulière a été accordée aux concepts de sécurité humaine et de sécurité commune dans les parlements. L'UIP vient de lancer une publication intitulée [La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix](#), qui vise à guider les parlementaires dans leurs efforts de prévention des conflits, tant au niveau national qu'international. Ces initiatives ont complété le travail effectué pour soutenir les efforts en matière de désarmement, ainsi que les parlements de transition et la reconstruction post-conflit.

Le Secrétaire général a ensuite expliqué que le thème prioritaire proposé pour 2025 est l'égalité des sexes. Il a notamment souligné que 2025 sera marquée par plusieurs événements importants en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles. Seront notamment célébrés le 30^e anniversaire de la

Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le 25^e anniversaire du Programme de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité, et le 10^e anniversaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). En tant qu'organisation de premier plan dans la lutte pour l'égalité des sexes, l'UIP a un rôle important à jouer pour mobiliser la communauté parlementaire et déterminer sa propre stratégie en vue de concrétiser tous ces engagements cruciaux. L'UIP célébrera également en 2025 des événements internes, comme le 40^e anniversaire du Forum des femmes parlementaires.

L'année 2024 a déjà été une année décisive en matière d'égalité des sexes en politique, avec la tenue de 70 élections sur l'ensemble de l'année. La tendance observée jusqu'à présent en ce qui concerne l'élection de femmes au parlement n'est pas très encourageante, puisque l'on constate une stagnation, voire un recul. Les régressions se multiplient également en ce qui concerne les droits, les libertés et l'autonomisation des femmes et des filles. Les effets disproportionnés des conflits et de la guerre sur les femmes et les filles, le recul de la santé, des droits et de la justice en matière de procréation et d'autres tentatives de remise en cause des droits des femmes sont autant de signaux qui soulignent l'importance de la lutte pour l'égalité des sexes.

L'UIP, avocate infatigable de l'égalité des sexes, a donc décidé de redoubler d'efforts dans ce domaine en proposant d'en faire son thème prioritaire pour 2025. La proposition a été approuvée par le Conseil directeur.

7. Futures réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions interparlementaires, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

Le Conseil a pris note de la confirmation par le Comité exécutif que la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la COP29 se tiendra dans la Zone verte. Les délégations parlementaires auront donc également accès à de nombreux autres débats qui se dérouleront au cours de cet événement majeur.

Le Conseil a pris note de la demande présentée par le Comité exécutif afin que les délégations parlementaires qui assistent à des réunions à New York puissent bénéficier du soutien du Bureau de l'UIP et des missions permanentes de leurs pays respectifs à New York afin de faciliter leur participation.

8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Le Conseil directeur a adopté à l'unanimité des amendements à son propre Règlement, ainsi qu'au Règlement du Comité exécutif, au Règlement des Commissions permanentes, au Règlement du Forum des femmes parlementaires et aux Règlement et modalités de travail du Forum des jeunes parlementaires (voir [page 76](#)).

9. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement

Le Conseil a pris note des dernières informations concernant les travaux du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'est réuni pour la première fois les 16 et 17 mai 2024 et se réunira à nouveau juste après l'Assemblée, le 18 octobre 2024. Le Conseil a approuvé la nomination par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes de Mme L. Adderley (Bahamas) au Comité préparatoire en remplacement de Mme M. Guerra Castillo (Mexique), qui n'est plus présidente de parlement, et la nomination par le Groupe africain de Mme J. Nunu Kumba (Soudan du Sud) pour pourvoir un poste vacant. Plusieurs autres postes sont demeurés vacants au sein du Comité. La Conférence se tiendra au Palais des Nations à Genève du 29 au 31 juillet 2025. Elle sera précédée par le quinzième Sommet des présidentes de parlement, prévu à Berne le 28 juillet 2025.

10. Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie

La Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie est le fruit d'une initiative du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie. Un avant-projet avait été distribué lors de la 148^e Assemblée aux Parlements membres, aux partenaires concernés et à différents experts, qui ont ensuite fait part de leurs idées et suggestions concernant la Charte, ce qui a permis de l'enrichir et de l'améliorer en la rendant plus complète et inclusive.

Après la prise en compte minutieuse des observations pertinentes et la finalisation de la Charte, celle-ci a été soumise au Comité exécutif, qui a recommandé son adoption par le Conseil, une démarche qui concorde parfaitement avec le thème de la 149^e Assemblée de l'UIP. Le Conseil a adopté la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie (voir [page 84](#)).

11. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil a entériné les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, du Groupe de travail sur la science et la technologie, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes et du Groupe consultatif sur la santé. Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir [page 39](#)).

12. Prix Cremer-Passy

Sur proposition du jury du Prix et sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil a approuvé les amendements suivants au Règlement du Prix Cremer-Passy :

- Report de la date limite au 30 juin de chaque année afin que les groupes géopolitiques disposent de plus de temps pour présenter leurs candidatures.
- Remplacement du système actuel d'un candidat principal et d'un suppléant par groupe géopolitique par la candidature d'un homme et d'une femme afin de garantir que le groupe de candidats (12 au total) respecte un bon équilibre hommes-femmes.
- Suppression du critère relatif au soutien populaire, qui s'avère difficile à estimer. Les candidats seront désormais évalués sur la base de quatre critères au lieu de cinq précédemment.

La Présidente annonce que les candidatures pour l'édition 2025 du Prix Cremer-Passy sont ouvertes. Les candidats doivent avoir apporté une contribution exceptionnelle dans le domaine de l'égalité des sexes, thème prioritaire de l'UIP pour 2025.

294^e session du Comité exécutif

N.B. Cette section couvre les questions débattues par le Comité exécutif et qui n'ont pas déjà été abordées dans la section du Conseil directeur ci-dessus.

1. Sous-Comité des finances

Le Président du Sous-Comité des finances, M. M. Dick (Australie), a informé le Comité exécutif des discussions tenues par le Sous-Comité avant la session du Comité exécutif. Le Sous-Comité a examiné la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2024. L'exécution du budget de l'Organisation est conforme aux prévisions pour l'année en cours et ses finances sont saines et stables. La situation des contributions volontaires est également saine pour le reste de l'année 2024. Les arriérés de contributions accumulés s'élevaient à 2,3 millions de CHF au moment où le Sous-Comité s'est réuni.

Le Sous-Comité a discuté du projet de budget de l'UIP pour 2025 et a examiné le document budgétaire, qu'il a présenté au Comité dans son intégralité. Le budget ordinaire comprend une augmentation de 3 % du total des contributions, comme convenu précédemment par le Conseil directeur, dans le but de ramener le total des contributions à leur niveau de 2011 d'ici la fin de la période couverte par la Stratégie en cours. Dans le même temps, les revenus provenant des contributions volontaires devraient augmenter légèrement grâce à l'obtention ou au renouvellement de diverses subventions. Le Sous-Comité a conseillé au Comité exécutif de recommander au Conseil directeur d'approuver le budget 2025.

Comme il est d'usage, le Comité a reçu des informations actualisées du Secrétaire général sur la mobilisation des fonds volontaires. En tant que nouveau Président du Sous-Comité des finances, M. Dick a remercié le Président sortant, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), pour le travail remarquable que celui-ci a accompli au sein du Sous-Comité. Il a également remercié l'équipe du Secrétariat de l'UIP pour son travail.

2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Comité a noté avec satisfaction que les efforts de l'UIP en faveur de l'universalité portaient leurs fruits, puisqu'il a reçu une demande de réaffiliation du Parlement de Jamaïque, qu'il a acceptée et dont il a recommandé l'approbation au Conseil directeur.

Le Comité a également reçu une demande de statut d'observateur de la part de la Ligue des parlementaires pour Al-Qods et la Palestine. Après un examen approfondi, le Comité a conclu que l'organisation en question était la même que la Ligue des parlementaires pour Al-Qods, avec seulement l'ajout de "et la Palestine" à son nom, dont la demande de statut d'observateur avait été rejetée à Manama en mars 2023. Il a donc maintenu sa décision initiale et a communiqué cette information au Conseil directeur.

3. Bureaux régionaux de l'UIP

Le Comité a été informé de l'état d'avancement de l'établissement des bureaux régionaux en Uruguay et en Égypte. Un accord a été signé entre le Gouvernement de l'Uruguay et l'UIP, accordant à l'UIP le statut d'organisation internationale en Uruguay, ce qui lui confère les privilèges et immunités nécessaires. La signature de cet accord a marqué un premier pas vers la création d'un bureau régional à Montevideo, pour lequel le Parlement hôte a désigné des locaux appropriés.

Par la suite, le Secrétariat a transmis au Parlement uruguayen un projet d'accord opérationnel décrivant les modalités de fonctionnement du bureau, y compris les éléments opérationnels et budgétaires. Afin de répondre aux contraintes financières du Parlement tout en maintenant l'enthousiasme pour le projet, le Secrétariat a proposé des dispositions temporaires pour une période de deux ans. Ces dispositions seront appliquées si les conditions fixées par le Conseil directeur le 12 octobre 2022 sont remplies, notamment en ce qui concerne l'indépendance de fonctionnement de l'UIP. Les dispositions temporaires ont été conçues de manière que l'UIP n'ait pas à assumer de coûts additionnels.

En Égypte, le Secrétariat de l'UIP s'est entretenu avec le Parlement au sujet du projet d'accord de siège et du budget. Le Parlement rassemblait des exemples d'accords de siège avec d'autres organisations internationales afin d'accélérer les négociations sur l'accord avec l'UIP, en mettant l'accent sur les immunités et les privilèges.

4. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture

Le Comité a été informé des avancées du Groupe de travail. La plupart des recommandations issues du Rapport sur la transparence soumis au Conseil directeur en 2021 ont été mises en œuvre. Lors de la prochaine réunion du Groupe de travail, le Secrétariat présentera une politique de protection des lanceurs d'alerte et fera le point sur la mise en œuvre du Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP et de la Politique de lutte contre le harcèlement. En outre, le Groupe de travail sera invité à examiner les progrès réalisés en ce qui concerne le Rapport sur la transparence et à envisager de suspendre ses activités jusqu'à ce que de nouvelles recommandations concernant la transparence, la redevabilité et l'ouverture soient formulées.

5. Secrétariat de l'UIP

Le Comité a été informé des mouvements de personnel au sein du Secrétariat de l'UIP, y compris de plusieurs promotions (voir [page 106](#)). Le Comité exécutif a également entamé des discussions sur les dispositions administratives concernant la présidence de l'UIP, en vue d'une éventuelle assistance renforcée à l'avenir.

6. Coopération entre l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP)

Le Comité a pris note du rapport annuel sur la coopération entre l'UIP et l'ASGP.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 38^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 13 octobre 2024. Elle a réuni 147 participants, dont 108 parlementaires (99 femmes et 9 hommes) de 77 pays. Elle a été conduite par la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique).

À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité homme-femme, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. Le Forum a ensuite proposé à la Commission permanente trois amendements au projet de résolution et a formulé quatre manifestations de soutien à des amendements proposés par des Parlements membres. La plupart des amendements proposés par le Forum ont été intégrés au texte du projet de résolution, renforçant la perspective de genre de celui-ci.

Le Forum a également organisé une réunion-débat sur le thème *Maintenir la paix et faire régner la justice pour les femmes et les filles*, au cours de laquelle les participants ont souligné l'importance des lois pour sanctionner les auteurs des violences sexistes et sexuelles et fournir un soutien adapté aux victimes, en situation de conflit comme en temps de paix. Ils ont appelé à la mise en place de systèmes judiciaires sensibles au genre, non seulement pour juger ces crimes mais aussi pour s'attaquer à leurs causes profondes. Le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales, ainsi que l'accroissement substantiel de la participation des femmes et la prise en compte de l'expérience des victimes des conflits dans les discussions pour la paix et les processus de reconstruction ont été identifiés comme des prérequis pour une paix durable.

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 13 et 17 octobre 2024. Il a consacré sa réunion du 13 octobre aux préparatifs de la 38^e session du Forum et celle du 17 octobre aux discussions visant à dresser un bilan des résultats de la 149^e Assemblée dans une perspective de genre et à préparer la prochaine session et les futures activités du Forum (voir le rapport à la [page 91](#)).

2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 14 octobre 2024, en présence de 65 jeunes parlementaires, dont 36 % de femmes. La réunion était placée sous la conduite de M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Les discussions autour du dixième anniversaire du Forum des jeunes parlementaires ont occupé une grande place lors de la réunion. La Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont prononcé des allocutions d'ouverture dans lesquelles ils ont réaffirmé leur attachement au Forum et à sa mission d'autonomisation des jeunes parlementaires et des jeunes en général. Des membres et d'anciens membres du Forum ont livré des témoignages expliquant comment le Forum avait durablement amélioré leur fonction de parlementaire et lancé un mouvement uni de la jeunesse à l'UIP.

Les membres du Forum ont fait le point sur l'évolution récente de la situation dans leurs pays respectifs. Ils ont également fait connaître le point de vue des jeunes sur les sujets traités à cette Assemblée et ont tenu une séance de questions-réponses sur la prochaine étape de la campagne [Oui à plus de jeunes au parlement !](#)

Le Forum a désigné le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires pour préparer un rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur la proposition de résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, et M. W. Soto (Pérou), pour préparer un rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur la proposition de résolution intitulée *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. Les deux propositions de résolution seront examinées à la 150^e Assemblée de l'UIP, en avril 2025.

Lors d'une réunion tenue précédemment dans la journée, les membres du Conseil du Forum des jeunes parlementaires ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes palestiniennes et libanaises du conflit actuel au Moyen-Orient. Ils ont souligné que les jeunes sont les premières victimes des conflits et des guerres dans toutes les régions du monde. Ils ont regretté que les jeunes parlementaires se sentent également privés du pouvoir de s'exprimer et d'agir, et sont convenus de mobiliser les jeunes afin qu'ils participent aux efforts de paix (voir le rapport [page 93](#)).

3. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité a tenu sa 175^e session du 12 au 16 octobre 2024. Ont participé à la session Mme M. Odhiambo (Kenya), Présidente du Comité, M. E. Blanc (France), M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo), Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) et M. H. Kamboni (Zambie). Mme L. Quartapelle (Italie) et Mme C. Asiaín Pereira (Uruguay) ont également participé à la session à distance.

Au cours de cette session, le Comité a examiné les cas de 395 parlementaires (dont 26 % de femmes) dans 14 pays. De nouveaux cas concernant 175 parlementaires du Bangladesh, du Nicaragua, de la République démocratique du Congo et de la Thaïlande ont été déclarés recevables. Un cas, concernant un parlementaire colombien, a été déclaré irrecevable et un cas, concernant un parlementaire des Philippines, a été clos. Le Comité a également tenu neuf auditions (dont une en ligne) avec des délégations nationales et des plaignants.

Le Comité a présenté au Conseil directeur, pour adoption, 10 décisions sur la situation de 390 parlementaires des pays suivants : Bangladesh, Eswatini, Guinée-Bissau, Nicaragua, Pakistan, Philippines, République démocratique du Congo, Thaïlande, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du).

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Depuis la dernière Assemblée en mars 2024, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a tenu deux réunions informelles (les 20 juin et 11 juillet 2024) et une réunion formelle en deux séances (les 14 et 16 octobre 2024), en présence d'au moins six membres à chaque séance. Les réunions informelles avaient pour but de coordonner une visite dans la région, mais celle-ci a été reportée en raison de la situation sécuritaire précaire sur place ainsi que de l'indisponibilité des membres du Comité.

Le Comité a discuté de son rôle en mettant en avant son désir de contribuer de manière significative au processus de paix au Moyen-Orient tout en tenant compte des différences significatives entre les parties en conflit et de l'absence de consensus au sein de la communauté internationale, qui se reflète au sein du Comité. Il est convenu de l'importance de son rôle, qui consiste à définir des actions concrètes pour établir un dialogue constructif entre Israël et la Palestine et à proposer des solutions pour parvenir à une paix durable. Le caractère unique du Comité, qui réunit activement les deux parties au conflit, a été relevé. Les membres ont souligné la nécessité d'établir un dialogue et un climat de confiance pour pouvoir poursuivre leurs travaux. Ils ont également exprimé le souhait d'une meilleure coordination parmi les organes et les représentants de l'UIP travaillant sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Le Comité a ensuite abordé le sujet de son propre mandat, sans pouvoir parvenir à une conclusion. Les points en suspens concernant les positions de ses membres sur l'occupation de la Palestine et les conditions dans lesquelles une solution à deux États pourrait être envisagée seront discutés lors d'une prochaine réunion.

Un représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a présenté un aperçu de la situation actuelle à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. Il a mis en lumière les services importants fournis par l'UNRWA et la manière dont le travail de l'Office a été affecté depuis le 7 octobre 2023. Le représentant a souligné les incidences majeures de projets de loi récemment proposés à la Knesset qui, s'ils étaient adoptés, mettraient en péril les opérations de l'UNRWA, voire son existence. Le Comité a exprimé son soutien aux objectifs de l'Office. Il a demandé à ce qu'un appel ferme soit lancé de toute urgence aux membres de la Knesset afin qu'ils n'adoptent pas ces projets de loi, qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin et qu'ils contribuent à rétablir la confiance mutuelle et la coopération avec l'UNRWA, en tant qu'organisme des Nations Unies dont la fonction est actuellement cruciale pour la fourniture de services dans une situation humanitaire désastreuse.

Le Comité a ensuite entendu un exposé d'un représentant du King Hamad Center for Peaceful Coexistence sur des activités propices à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives.

Il a réitéré son souhait de se rendre dans la région et de poursuivre l'examen de son mandat, éventuellement dans le cadre d'une retraite de ses membres en Jordanie où il pourrait également s'entretenir avec des experts régionaux (voir le rapport [page 94](#)).

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 15 octobre 2024. La séance a été conduite par M. J.K. Waweru (Kenya).

Le Comité a discuté du suivi de sa précédente session, tenue en mars 2024, et a rendu compte des actions entreprises par ses membres. Ces actions sont notamment les suivantes : des efforts pour sensibiliser le Parlement à la situation de 38 anciens parlementaires afghans qui sont en danger et cherchent refuge (Australie) ; des propositions législatives pour traiter la situation des apatrides dans le pays (Thaïlande) ; l'organisation d'une conférence des présidents de parlement des pays méditerranéens sur la situation des migrants et des réfugiés dans la région (Malte) ; des mesures législatives visant à garantir aux apatrides le droit d'accéder aux services de base dans le pays (Bahreïn) ; et la ratification de traités de DIH, y compris de conventions sur le désarmement, et l'adoption de lois accordant la nationalité à des personnes apatrides dans le pays (Kenya).

Le Comité a examiné les principales conclusions du dernier rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), [Le droit international humanitaire et les défis des conflits armés contemporains](#), en accordant une attention particulière aux nouvelles technologies de guerre. Il s'est penché sur les questions relatives aux technologies de guerre numériques, y compris les cyberopérations, les systèmes d'armes autonomes et les opérations militaires dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Comité s'est dit préoccupé par la déshumanisation des conflits armés par l'utilisation de ces nouvelles technologies, par exemple lorsque les systèmes d'armes sont utilisés pour sélectionner des cibles sans intervention humaine. Le Comité a réaffirmé que les règles fondamentales du DIH – consacrées par les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels – s'appliquent au développement et à l'utilisation de ces nouvelles technologies et doivent les guider. Toutefois, le Comité est également convenu que de nouvelles lois pourraient être nécessaires en la matière et qu'une action parlementaire pour appuyer ces efforts était essentielle. Il a donc décidé d'organiser à l'avenir des séances d'information en ligne et des webinaires en partenariat avec le CICR afin d'informer et de mobiliser les parlementaires du monde entier dans ce domaine.

Le Comité a reçu des informations actualisées sur les évolutions récentes dans les situations humanitaires préoccupantes qu'il a suivies au cours des dernières années. Au cours de la session, il a accordé une attention particulière au Soudan et a entendu un exposé détaillé du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur les questions de protection en jeu. Le Soudan est actuellement confronté à la plus grande crise de déplacement interne au monde : il compte 8,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du territoire national, 2,3 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile dans d'autres pays, 640 224 rapatriés et 258 129 réfugiés et demandeurs d'asile déplacés une deuxième fois. Le Soudan est également confronté à la plus importante crise de déplacement d'enfants au monde, avec plus de 4,6 millions d'enfants déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les appréhensions quant à la protection sont les suivantes : la discrimination, l'exploitation et les maltraitements ; la violence sexuelle et sexiste et la protection des enfants ; le prélèvement de taxes arbitraires par des groupes armés ; les arrestations, les détentions et les déportations ; les restrictions de déplacement ; les retours dans des conditions défavorables ; les mécanismes d'adaptation néfastes ; l'insécurité alimentaire et la violence intercommunautaire. En outre, un accès prévisible et durable est nécessaire, en particulier un accès sûr et sans entrave aux matériels et au personnel humanitaires dans les zones difficiles d'accès. Garantir la liberté de circulation des personnes déplacées de force est également une priorité. L'aide humanitaire fournie au Soudan est sous-financée, seuls 34 % du budget requis ayant été atteints en 2024.

Le Comité a exprimé sa solidarité avec le peuple du Soudan compte tenu de sa situation humanitaire catastrophique et s'est engagé à attirer l'attention sur cette situation humanitaire majeure qui reste relativement invisible. Il a insisté sur le sort des personnes déplacées soudanaises qui se trouvent dans des situations qui les rendent plus vulnérables à l'exploitation et à la traite des êtres humains. Le Comité a également fait sien l'appel à un financement accru de l'aide humanitaire dans le contexte de la situation au Soudan et a noté la nécessité de renforcer la coopération et de garantir l'efficacité et la transparence dans l'acheminement de l'aide humanitaire.

Compte tenu de la situation actuelle au Moyen-Orient, le Comité a attiré l'attention sur le défi et l'importance de veiller au respect du DIH. Il est convenu de lancer un appel, qui a été approuvé par le Conseil directeur.

Le Comité a examiné les efforts déployés pour mettre fin à l'apatridie. Il s'est félicité du lancement en octobre 2024 de l'[Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie](#), dont l'UIP est membre, et a insisté sur l'importance de l'Alliance dans l'action visant à renforcer la coopération, y compris en prenant en compte et en sollicitant les parlementaires, afin de lutter contre l'apatridie. Le Comité a également discuté de la participation des organisations de la société civile dans ce domaine. Il a entendu Mme Catherine Harrington, de la Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité, et Mme Deepti Gurung, militante népalaise de la lutte contre l'apatridie et lauréate du Prix Nansen pour les réfugiés 2024 pour l'Asie-Pacifique, qui ont parlé de leurs efforts visant à lutter contre l'apatridie.

Le Comité a élu M. A. Farrugia (Malte) au poste de président pour un mandat initial d'un an (avec possibilité d'un renouvellement). Il remplace M. J.K. Waweru (Kenya), qui s'est acquitté de deux mandats (voir le rapport [page 96](#)).

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre s'est réuni le 13 octobre 2024. Étaient présents à la réunion un facilitateur, M. L. Wehrli (Suisse), cinq membres de la délégation de Chypre à l'UIP représentant la Chambre des représentants de la République de Chypre et deux représentants de partis politiques chypriotes turcs.

Les parties ont exprimé le souhait que la réunion informelle entre le Secrétaire général de l'ONU et les dirigeants de la communauté chypriote grecque et de la communauté chypriote turque, tenue le 15 octobre 2024, conduise à la reprise des pourparlers en vue de trouver une solution durable à la question chypriote, sous les auspices de l'ONU.

7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Le Groupe de travail a tenu sa treizième réunion le 15 octobre 2024 et a entamé des discussions avec les deux délégations concernant les cas d'enfants qui ont été déplacés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie, ainsi qu'avec un représentant du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien. Le Groupe de travail s'est félicité du fait que les parlementaires des deux pays ont insisté sur l'idée que tous les enfants ayant été séparés de leurs parents, frères et sœurs, tuteurs légaux ou proches parents devaient être réunis avec eux, ainsi que sur leur volonté d'aider le Groupe de travail dans ce processus. Étant donné que la proposition d'une réunion en face à face entre les ombudsmans ukrainien et russe n'a pas abouti lors de la 149^e Assemblée, le Groupe de travail a invité les deux délégations à faciliter une telle réunion dans un avenir proche, éventuellement lors de la 150^e Assemblée à Tachkent (Ouzbékistan) en avril 2025.

Le Groupe de travail a exprimé sa profonde préoccupation face à l'aggravation des risques nucléaires liés à la guerre en cours et réaffirmé que les parlementaires ont une responsabilité particulière lorsqu'il s'agit de modérer les récits et les discours. Le Groupe de travail a accueilli favorablement les assurances reçues de la part des parties selon lesquelles l'utilisation d'armes nucléaires était une ligne rouge à ne jamais franchir et que les installations de production d'énergie nucléaire devaient être protégées (voir le rapport [page 90](#)).

8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le 13 octobre 2024, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa dix-septième réunion, sous la conduite de son Président, M. M. Karlsson (Suède). Le Groupe a discuté d'un plan de travail complet, notamment d'activités et de produits à mettre en œuvre en 2025. Les membres sont convenus de créer un groupe *ad hoc* pour coordonner les efforts au Sahel, en se concentrant sur les populations, l'environnement, la sécurité, le développement et l'éducation, et en prévoyant la nomination d'un facilitateur pour chaque domaine et la participation d'organisations internationales et d'institutions spécialisées de l'ONU.

Des experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Institut pour l'économie et la paix (IEP) ont contribué aux discussions sur les questions relatives au Sahel. Le Groupe a également discuté de la définition du terrorisme et a souligné l'importance de parvenir à une définition parlementaire afin de mieux traiter la question dans la législation. L'un des thèmes centraux de la discussion a été la situation au Sahel et la menace persistante du terrorisme dans la région, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Niger, pays qui sont confrontés à de graves problèmes de sécurité. Lors de la discussion, le Groupe a également souligné la nécessité de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et d'autres problèmes émergents, en particulier en Afrique.

En outre, le Président du Groupe a exhorté les membres à rejoindre le Réseau parlementaire mondial de lutte contre le terrorisme et à télécharger l'application mobile sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Lors de sa prochaine réunion, le Groupe abordera la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la lutte contre le terrorisme et du lien entre la migration et la prévention de l'extrémisme violent. De nouveaux membres ont été élus, représentant l'Inde, la Libye, les Maldives et la Norvège (voir le rapport [page 102](#)).

9. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a tenu trois séances – deux en ligne, les 19 et 23 septembre 2024, et une à Genève, le 15 octobre 2024. Au moins dix membres ont participé à chaque séance, en présentiel ou à distance.

Au cours des séances des 19 et 23 septembre 2024, les membres du Groupe de travail ont examiné les amendements proposés à la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie par des Parlements membres de l'UIP, des universitaires, des scientifiques et des organisations partenaires. Après avoir intégré les commentaires pertinents, le Groupe de travail a officiellement approuvé la dernière version de la Charte le 23 septembre 2024 en vue de son adoption à la 149^e Assemblée.

Lors de la séance du 15 octobre 2024, les membres du Groupe de travail ont planifié les prochaines étapes de la diffusion de la Charte à grande échelle et de la préconisation de son utilisation aux niveaux gouvernemental et parlementaire, en collaboration avec les milieux scientifiques et universitaires. Ils ont également examiné les prochaines mesures concrètes qu'il faudra prendre pour assurer un suivi consciencieux de l'application de la Charte afin d'empêcher qu'elle ne soit négligée, de garantir sa mise en œuvre et de promouvoir son utilisation comme modèle de considérations éthiques à prendre en compte en matière d'intelligence artificielle (IA) et d'innovations futures.

Le rapport intitulé *Comprendre les canaux de collaboration entre les parlements et la communauté scientifique*, qui porte sur les résultats d'une enquête menée par le Groupe de travail à ce sujet, a été finalisé et publié sur le site web de l'UIP pendant l'Assemblée.

Le Groupe de travail a présenté de futures étapes possibles pour faire progresser les recommandations relatives à la première édition des Écoles de la science au service de la paix sur la question de l'eau, y compris la coopération avec le Conseil mondial de l'eau et la Convention des Nations Unies sur l'eau.

La deuxième édition des Écoles de la science au service de la paix, qui portera sur l'IA et l'éthique, se tiendra en deux sessions distinctes, à l'intention du personnel parlementaire et des parlementaires, respectivement en mai et en septembre 2025. Cette deuxième édition visera à jeter un pont entre les mondes scientifique et politique en établissant un dialogue et en contribuant à créer une communauté d'experts parlementaires pour relever ensemble les défis sous l'égide neutre de la science (voir le rapport [page 103](#)).

10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 50^e session les 12 et 16 octobre 2024. Étaient présents le Président du Groupe, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), M. A. Almodóbar Barceló (Espagne) et Mme N.B.K. Mutti (Zambie).

Conformément à son mandat, le Groupe a examiné la situation de la participation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi qu'à l'UIP. Il a notamment examiné la composition des délégations à la 149^e Assemblée. Au 18 octobre 2024, 36,4 % des délégué(e)s à l'Assemblée étaient des femmes (voir [page 104](#)), ce qui est une amélioration par rapport aux dernières Assemblées mais reste inférieur au record de 39 % à Nusa Dua en 2022 et à Madrid en 2021. Les délégations équilibrées en termes de mixité étaient en hausse lors de la 149^e Assemblée : 49 délégations sur 129 (38 %) étaient composées de 40 à 60 % de femmes. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que lors de l'Assemblée précédente (voir [page 105](#)). Sur les 129 délégations présentes, 120 étaient composées d'au moins deux délégué(e)s, dont sept étaient exclusivement masculines (5,8 %). En outre, deux délégations de deux délégué(e)s ou plus étaient entièrement composées de femmes.

Le Groupe a également délibéré sur les cas particuliers des délégations qui n'ont pas participé à plusieurs Assemblées consécutives. Il a décidé que l'UIP ne devait pas appliquer de sanction aux délégations non mixtes si elles ont été absentes à quatre Assemblées ou plus.

Le Groupe a fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP. La politique demeure à disposition sur les plateformes de l'UIP et est promue pendant les réunions. Pour cette Assemblée, les supports visuels de la Politique ont été rendus plus apparents. Une formation spécifique a également été dispensée à un plus grand nombre de membres du personnel de l'UIP et des sessions de formation seront bientôt proposées aux parlementaires et aux autres participants aux Assemblées de l'UIP et à d'autres événements. Des structures et des processus ont également été mis en place, et l'adresse électronique speakout@ipu.org est opérationnelle pour recevoir les plaintes.

Le Groupe a tenu une séance de discussion avec les délégations du Bhoutan sur les moyens d'améliorer la participation des femmes.

Bien que le nombre de femmes représentées au gouvernement local et dans la fonction publique ait augmenté, leur représentation au Parlement a diminué lors des dernières élections. Au Conseil national (chambre haute), les femmes détiennent 12 % des sièges (contre 16 % auparavant) et à l'Assemblée nationale (chambre basse), elles n'occupent plus que 4,3 % des sièges (contre 14,9 % auparavant). Le Groupe s'est félicité que la délégation ait demandé à l'UIP de l'aider à réaliser une étude sur les raisons de la sous-représentation des femmes en politique au Bhoutan et a encouragé le Parlement du pays à tenir pleinement compte des conclusions de l'étude afin d'éclairer les futures politiques et réformes juridiques visant à accroître la participation des femmes à la vie politique.

Le Groupe a également eu un dialogue fructueux avec la délégation d'Oman. En dépit d'une bonne représentation des femmes aux postes à responsabilité et dans l'enseignement supérieur, aucune femme n'a été élue lors des élections de 2023 au Conseil de la choura. Le Groupe a encouragé la délégation à accélérer ses efforts de sensibilisation et à élaborer une feuille de route complète en la matière, qui prévoirait notamment la révision du cadre juridique en vue d'accroître la présence des femmes au Parlement. À la demande de la délégation, l'UIP communiquera des informations détaillées sur les bonnes pratiques en vigueur afin de pouvoir s'en inspirer.

11. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le 13 octobre 2024, en présence de quatre membres sur cinq, ainsi que des partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'ONUSIDA.

Le Groupe a débattu du suivi de la résolution de l'UIP de 2019 sur la couverture sanitaire universelle (CSU) et a décidé de se concentrer sur les difficultés qui limitent l'accès aux services de santé, y compris les obstacles financiers. Il a demandé au Secrétariat de l'UIP de préparer un cadre de suivi pour la mise en œuvre de la résolution en tenant compte des ressources existantes, et a appelé au renforcement des capacités des parlementaires.

Le Groupe a en outre débattu de l'épidémie actuelle de mpox, qui a été déclarée une urgence de santé publique de portée internationale par le Directeur général de l'OMS en août 2024. Le Groupe a réfléchi au détournement de l'attention d'autres priorités sanitaires, à la pression exercée par les urgences sanitaires sur les systèmes de santé et à l'importance de veiller à ce que l'équité soit placée au centre des décisions relatives au traitement des maladies et à la distribution des vaccins. Le Groupe a également réitéré le rôle important que jouent les parlementaires dans la sensibilisation et la mobilisation des populations, qui sont essentielles pour enrayer le virus de la mpox.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer les liens entre les travaux de l'UIP sur la santé et les changements climatiques, le Groupe a décidé de présenter une contribution au document final de la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la COP29. Le Groupe souhaite souligner que les changements climatiques sont un multiplicateur de risques pour la santé, et appeler à l'adoption de politiques et à la réalisation d'investissements pour relever les principaux défis liés à l'insécurité alimentaire, aux maladies associées aux conditions météorologiques extrêmes et aux maladies à transmission vectorielle (voir le rapport [page 99](#)).

Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes

Le 13 mars 2024, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP se sont entretenus avec les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes.

La Présidente de l'UIP a présenté un résumé des principaux projets et activités qu'elle avait menés depuis la dernière Assemblée, en mettant l'accent sur les initiatives mises en œuvre pour promouvoir la diplomatie parlementaire dans le cadre des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient. Elle avait représenté l'Organisation à plusieurs manifestations multilatérales, notamment au *Sommet de l'avenir* des Nations Unies, au forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, au Forum parlementaire des BRICS et à la réunion des présidents des parlements du G7. Au cours des six derniers mois, elle avait effectué 15 déplacements à l'étranger en vue de renforcer la collaboration entre l'UIP et ses Parlements membres sur des questions telles que l'action climatique, l'égalité des sexes, l'inclusion des jeunes et le développement durable. Après avoir salué les efforts déployés par la Présidente pour dialoguer avec les Parlements membres de l'UIP dans le monde entier, M. W. William (Seychelles) a suggéré que les petits États insulaires en développement (PEID) puissent constituer leur propre groupe géopolitique au sein de l'Organisation – une proposition qui devrait être attentivement étudiée.

Le Secrétaire général de l'UIP a donné un aperçu des faits marquants de la 149^e Assemblée et a fait le point sur les avancées relatives à l'adoption des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP. Le Comité exécutif avait soumis une série de propositions d'amendements au Conseil directeur et à l'Assemblée pour leur approbation finale. Le Secrétaire général a également présenté une vue d'ensemble des rapports annuels des Parlements membres et encouragé les présidents des groupes géopolitiques à rappeler à leurs membres censés présenter un rapport en 2025 de participer au processus. Alors que l'UIP célèbre le dixième anniversaire de ses [Principes communs en matière d'assistance aux parlements](#), le Secrétaire général a invité les quelques Parlements membres qui n'y ont pas encore adhéré à le faire.

Les présidents des groupes géopolitiques ont donné un aperçu d'activités menées récemment. M. M. Bouden (Algérie), Président du Groupe africain, a indiqué que le Groupe avait tenu deux réunions en amont de l'Assemblée et il a encouragé le Secrétariat de l'UIP à dialoguer avec le Groupe avant les Assemblées pour améliorer la coordination. M. B. Boughali (Algérie), Président du Groupe arabe, a fait savoir que des efforts étaient déployés pour traduire l'ensemble des documents de l'UIP en arabe et, dans cette perspective, il a demandé que les documents soient transmis plus longtemps à l'avance. M. Tian Xuejun (Chine) avait assumé la présidence du Groupe Asie-Pacifique puisque le Bangladesh n'avait pas été en mesure de continuer à assurer cette fonction, car son parlement avait été dissous. Le Groupe s'était réuni pour coordonner la liste des postes vacants à la 149^e Assemblée. M. M. Nadir (Guyana), Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a indiqué que le Groupe allait présenter un candidat unique au poste vacant du Groupe au Comité exécutif de l'UIP. M. L. Wehrli (Suisse), Président du Groupe des Douze Plus, a indiqué que de nombreuses réunions avaient été organisées depuis la dernière Assemblée, notamment pour discuter de la situation en Ukraine et également pour fêter son 50^e anniversaire.

M. W. William (Seychelles), Président de la Commission permanente du développement durable, a déclaré qu'il avait représenté l'UIP dans le cadre de différentes manifestations, notamment à la réunion parlementaire tenue à l'occasion du Forum mondial de l'eau en mai 2024. Il avait également participé récemment à une réunion avec des experts sur les effets des conflits sur le développement durable, qui constituera le sujet de la prochaine résolution de la Commission. M. D. McGuinty (Canada), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, a évoqué le Pacte pour l'avenir, adopté récemment, qui reconnaît l'importance des échanges qu'entretient l'ONU avec les parlements nationaux et qui invite à approfondir les échanges entre l'ONU et l'UIP. M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a déclaré que 26 Parlements membres de l'UIP avaient proposé des amendements à la résolution de la Commission concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie. Les co-rapporteurs avaient préparé un projet clair et concis qui allait très probablement être adopté. M. L. Wehrli (Suisse), membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a rappelé la publication récente de l'outil de l'UIP intitulé [La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix](#).

2. Atelier sur *Les outils pratiques pour atteindre le développement durable*

L'UIP a mis en place une série d'outils pratiques destinés à aider les parlements à renforcer les mesures prises au niveau national pour relever les principaux défis en matière de développement durable, en particulier dans les pays à faible revenu. Cet atelier, qui s'est tenu le 14 octobre 2024, a mis l'accent sur la promotion des outils essentiels facilement disponibles pour faire progresser les efforts nationaux, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et les changements climatiques.

Une présentation du cours en ligne UIP-OMS relatif aux taxes pour la santé a montré comment ce type de fiscalité peut aider à lutter contre les maladies non transmissibles. Des études de cas réalisées aux Philippines et en Lituanie soulignent que ces taxes permettent de réduire la consommation nocive et de générer des recettes. Les participants ont été encouragés à consulter le cours en ligne afin de faciliter la mise en œuvre de ce type de mesures en vue d'améliorer la situation sanitaire au niveau national.

Ils ont également discuté du cours en ligne conjoint proposé par l'UIP et l'OMS intitulé *Le rôle des parlements et des parlementaires dans le renforcement de la préparation à la sécurité sanitaire*, qui vise à soutenir les efforts des législateurs pour répondre aux situations d'urgence sanitaire. La séance a aussi été l'occasion de rappeler l'importance du Règlement sanitaire international dans l'amélioration de la préparation juridique. En outre, un guide-cadre sur la préparation juridique, élaboré par le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, a été présenté comme un outil permettant de détecter les lacunes juridiques en matière de préparation aux situations d'urgence sanitaire.

L'atelier a également été l'occasion de présenter un bulletin thématique sur l'impact des changements climatiques sur les régions montagneuses, publié par l'UIP et le programme *Adaptation at Altitude*. Le document insiste sur la nécessité de coopérer aux niveaux régional et mondial pour gérer les problèmes environnementaux transfrontaliers. Les discussions ont porté sur le rôle que doivent jouer les parlementaires pour défendre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et sensibiliser à la vulnérabilité des zones montagneuses. Le bulletin thématique a été présenté comme un outil essentiel qui permet aux parlementaires de déterminer les domaines cruciaux en matière d'action climatique.

L'atelier s'est conclu par un débat au cours duquel les participants ont pu échanger sur leurs besoins en matière de renforcement des capacités et de connaissances. Cet échange a permis de discuter d'autres outils pratiques déjà existants ou à paraître destinés à soutenir les initiatives mises en place pour atteindre les objectifs de développement durable. Les participants ont été encouragés à maintenir le dialogue avec les experts et les organisations afin de continuer à progresser dans l'application de ces outils dans leurs pays respectifs.

3. Réunion-débat sur le thème *Principes communs : le développement parlementaire comme rempart face à l'érosion démocratique*

Une réunion-débat a été tenue sur le thème *Principes communs : le développement parlementaire comme rempart face à l'érosion démocratique*, le 14 octobre 2024. Compte tenu des tendances récentes à la régression de la démocratie dans le monde, les participants ont débattu de la manière dont le développement parlementaire peut être renforcé pour améliorer la résistance des parlements face à cette régression. Les discussions ont eu lieu dans le contexte du dixième anniversaire des Principes communs en matière d'assistance aux parlements, qui a été célébré tout au long de la 149^e Assemblée. Les discussions ont été modérées par M. J.d.D. Cincunegui, Directeur adjoint du Centre international d'études, de recherches et de prospective parlementaires (CIDEIPP), et Directeur exécutif du Diplôme international de diplomatie parlementaire à l'Universidad Austral (Argentine).

Pour démarrer l'événement, Mme N. Kamau, Directrice exécutive du Centre d'études et de formation parlementaires (CPST) au Kenya, a prononcé un discours d'ouverture. Elle a mis l'accent sur les défis et les solutions proposées pour améliorer le renforcement parlementaire conformément à chacun des Principes communs. Plusieurs personnes ont ensuite pris la parole pour réagir à ses propos et faire part de leur propre point de vue sur l'érosion démocratique, à savoir M. R. Edwards (Chili), Mme Thanda (Myanmar), M. S. Kawimbe (Zambie), Mme M. Udina (Parlement européen), Mme K. Sample (Institut national démocratique) et M. A. Read (Programme des Nations Unies pour le développement).

Les observations des intervenants et des participants ont confirmé les défis auxquels les parlements nationaux sont confrontés en raison du recul de la démocratie. La discussion a fait ressortir l'importance d'un appui visant à rapprocher les parlements des citoyens. L'inclusion est la clé de la légitimité parlementaire et de l'efficacité des mesures prises. Les participants ont également insisté sur l'importance de mieux exploiter les nouvelles technologies pour se rapprocher des citoyens, tout en

atténuant les risques qu'elles posent, notamment en ce qui concerne la désinformation et son rôle dans l'érosion de la confiance dans les institutions politiques. L'importance de la transparence dans le travail parlementaire, ainsi que le rôle des instituts de formation parlementaire dans l'obtention de résultats durables pour le développement parlementaire ont également été soulignés. L'importance de l'autonomie parlementaire vis-à-vis de l'exécutif, notamment en ce qui concerne les questions financières, a également été mise en exergue.

Dans leurs observations finales, les participants ont réaffirmé leur soutien aux Principes communs en tant que guide pour un développement parlementaire efficace, qui contribue à son tour à lutter contre l'érosion démocratique. Ils sont également convenus de trouver des approches plus innovantes, grâce au renforcement des capacités, afin d'aider leurs parlements à rétablir un cycle de confiance et à servir efficacement la population.

4. Atelier sur le thème *Le rôle moteur des parlementaires en matière de désarmement : prévenir et atténuer les souffrances humaines liées à la prolifération des armes*

L'atelier, tenu le 14 octobre 2024 et conduit par M. B. Cotter (Canada), visait à doter les parlementaires de connaissances, d'outils et de stratégies permettant de soutenir les efforts de désarmement humanitaire, en mettant l'accent sur les approches axées sur les personnes, la prévention de la souffrance humaine et la promotion de la paix.

La séance a débuté par un exposé de M. F. Ahmed, Conseiller juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a donné un aperçu complet de l'état actuel des conflits armés et souligné l'importance du droit international humanitaire (DIH) dans la réduction du coût humain de la guerre, ainsi que sa pertinence dans la réglementation de l'utilisation des armes qui causent des dommages aveugles, en particulier dans les zones urbaines. Il a également présenté la Déclaration politique de 2022 sur l'utilisation des armes explosives dans les zones peuplées, soulignant l'importance de l'appui parlementaire pour sa mise en œuvre, ainsi que pour la ratification et l'application des traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

L'ambassadeur C.M. Foradori, Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Président de la onzième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes (TCA), a évoqué les succès et les défis du TCA, qui régit le commerce international des armes. Mettant l'accent sur l'importance cruciale du TCA, il a mis en lumière le rôle du traité dans la prévention des transferts illégaux d'armes, tout particulièrement les armes conventionnelles. Alors que 115 pays ont signé le TCA, l'ambassadeur Foradori a encouragé d'autres nations à le ratifier afin d'en assurer l'adoption universelle. Il a exhorté les parlementaires à tenir leurs gouvernements responsables de la mise en œuvre du traité, afin de veiller à ce que celui-ci empêche effectivement les armes de tomber entre de mauvaises mains.

Mme K. Lawand, Cadre-résident à la *Global Fellowship Initiative* au Centre de politique de sécurité de Genève, s'est exprimée au nom de la coalition *Control Arms*. S'appuyant sur les observations de l'ambassadeur, elle a souligné l'impact de la prolifération des armes sur les femmes, faisant notamment valoir que les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par la violence armée. Elle a insisté sur le rôle des parlementaires, qui doivent veiller à ce que la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes au niveau national comprenne des dispositions visant à lutter contre la violence sexiste et à réduire les effets néfastes de la prolifération des armes sur les populations vulnérables.

Mme T. Gabelnick, Directrice de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel de la Coalition contre les armes à sous-munitions, a évoqué la crise humanitaire persistante causée par les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, notant que ces armes ne font pas de distinction par nature et continuent de tuer et de blesser des civils, en particulier des enfants, longtemps après la fin des conflits. Elle a exhorté les parlementaires à faire pression pour l'universalisation et la mise en œuvre stricte de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Elle a également mis l'accent sur les défis financiers et logistiques liés aux efforts de déminage et a appelé à une augmentation du financement international pour accélérer les opérations de déminage et aider les communautés touchées.

M. L. Dewaegheneire, expert de la campagne *Stop Killer Robots*, a présenté les nouveaux défis posés par les systèmes d'armes autonomes. Ces armes, capables de sélectionner et de viser des cibles sans intervention humaine, posent d'importants dilemmes éthiques et juridiques. M. Dewaegheneire a appelé à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour interdire le développement et l'utilisation

de ces armes, soulignant l'importance de maintenir le contrôle humain sur la force létale. Il a encouragé les parlementaires à agir en signant l'engagement en faveur de la campagne et en promouvant une législation nationale visant à interdire les systèmes d'armes autonomes.

L'atelier s'est conclu par une discussion dynamique entre les participants, au cours de laquelle plusieurs points importants ont été soulevés concernant le rôle des parlementaires dans le désarmement. Un participant a fait part de son expérience liée à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, insistant sur la nécessité cruciale d'un contrôle parlementaire sur les exportations d'armes pour garantir le respect des objectifs de désarmement. Des préoccupations ont également été exprimées quant à l'impact environnemental de la production d'armes, en particulier en ce qui concerne les émissions de CO₂, et aux défis posés par le contrôle des armes dans des zones de conflit telles que la République arabe syrienne. La nécessité d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité dans les transferts d'armes a été une autre question clé, avec des appels à un appui international plus fort en la matière. Plusieurs ressources précieuses pour les parlementaires à la recherche d'informations et de conseils sur la manière de prendre des mesures concrètes dans le cadre de leur rôle législatif ont été mises en évidence. En conclusion, les intervenants ont réaffirmé le rôle vital que jouent les parlementaires dans la promotion du désarmement, de la sécurité commune et de la sécurité humaine, et ont demandé aux parlementaires de plaider en faveur de mesures de désarmement plus fortes afin de réduire les souffrances humaines et de promouvoir la paix dans le monde.

5. Atelier sur le thème *Les parlements peuvent-ils faire pencher la balance en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ?*

L'atelier, tenu le 15 octobre 2024, était organisé avec des partenaires de longue date de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH). L'objectif était d'encourager la tenue d'un débat constructif sur l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et la défense des droits connexes. L'atelier a été ouvert par le Secrétaire général de l'UIP et animé par M. B. Aylward (OMS) et M. R. Khosla (PMNCH). Ils ont souligné que la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes n'étaient pas traités comme une question prioritaire dans leur ensemble, bien qu'ils constituent un sujet de société important et une problématique phare du domaine des droits de l'homme qui appellent les hommes et les femmes à collaborer.

Mme B. Ganatra (OMS) a présenté les statistiques les plus récentes en matière de mortalité maternelle, d'accès à la planification familiale et aux méthodes contraceptives modernes, et de violence sexiste. Elle a déclaré que derrière les statistiques se trouvent des êtres humains et que des solutions existent pour faire de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes une réalité pour tous dans le cadre d'efforts conjoints.

M. N. Datta (Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs) a livré un exposé présentant des conclusions de travaux de recherche sur les mouvements sexistes. Il a mis en avant les offensives infligées de manière structurée à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, aux questions de genre et à l'égalité. Il a énoncé des stratégies visant à contrer ce recul, à savoir le renforcement des capacités des professionnels et des médias, ainsi que l'examen de la manière dont les problèmes sexistes sont utilisés dans la sphère politique aux niveaux national et transnational. À la suite de l'exposé, Mme C. Gotani Hara (Malawi), Mme G. Katuta (Zambie) et Mme C. Dijksteel (Suriname) ont fait part de leur point de vue. Elles ont indiqué que d'autres problèmes inextricablement liés, tels que la pauvreté, les inégalités, les crises économiques et les changements climatiques, érigent des obstacles et détournent l'attention et les ressources de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Elles se sont félicitées du rôle clé de l'éducation, en particulier chez les jeunes, et ont rappelé la nécessité de faire participer les chefs religieux et traditionnels. Elles ont appelé à une meilleure application de la législation existante et à un renforcement du rôle des parlements en matière d'établissement de budgets.

Enfin, dans une vidéo, Mme J. Dukureh (*Safe Hands for Girls*) a présenté les actions menées en Gambie par des organisations de la société civile qui collaborent avec le parlement national pour faire respecter l'interdiction des mutilations génitales féminines.

L'auditoire a en outre souligné que la volonté politique et la participation des citoyens étaient indispensables pour faire mieux connaître la législation en vigueur. Plusieurs participants se sont dits préoccupés par le fait que la pauvreté et l'insécurité alimentaire croissantes dues au climat menacent les avancées réalisées dans le domaine de la planification familiale et du mariage précoce.

Les participants sont convenus de la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour "résister contre les retours en arrière" et préserver les progrès accomplis dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes.

6. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Conflits armés et handicap : renforcer l'action parlementaire pour aborder la question du handicap pendant et après les conflits armés*

Le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a tenu un débat en séance publique le 15 octobre 2024 sur le thème *Conflits armés et handicap : renforcer l'action parlementaire pour aborder la question du handicap pendant et après les conflits armés*.

Le Prince Mired de Jordanie, Envoyé spécial pour l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et Président du Conseil supérieur des droits des personnes handicapées en Jordanie, a prononcé le discours inaugural de cette séance. Parmi les autres intervenants figuraient Mme G. Smoeun, Porte-parole de Handicap International (*Humanity & Inclusion*) ; M. A. Breitegger, Conseiller juridique principal au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; et M. S. Ouedraogo (Burkina Faso), membre de l'Assemblée législative de la transition. La séance a été conduite par M. J.K. Waweru (Kenya), Président du Comité.

La séance publique a été organisée dans le cadre du 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Elle a porté sur la manière dont l'action parlementaire peut contribuer à faire progresser les droits des personnes handicapées et à les garantir pendant et après les conflits armés, en particulier ceux des personnes devenues handicapées en raison de l'utilisation d'armes telles que les mines antipersonnel.

Les conflits armés entraînent non seulement de nouveaux handicaps, mais accentuent également les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont déjà confrontées. Par exemple, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et d'autres armes conventionnelles peuvent directement rendre des personnes handicapées. Selon le rapport [Landmine Monitor 2023](#), les mines ont fait 4 710 victimes en 2022 et la menace des mines antipersonnel a été observée dans 60 pays et territoires. Les conflits armés ont également de graves répercussions sur les personnes handicapées, en compromettant leur capacité à accéder aux services de base, aux informations d'urgence et à l'aide humanitaire. Bien que l'on estime à 1,3 milliard le nombre de personnes souffrant d'une forme ou d'une autre de handicap, les personnes handicapées restent les "victimes oubliées des conflits armés".

Le Prince Mired a évoqué les origines et l'importance de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en soulignant qu'elle joue un rôle important lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des victimes des mines antipersonnel. Il a appelé à une prise de conscience et à une action accrue des parlementaires pour promouvoir l'universalisation de la Convention et aider les pays où des personnes sont victimes de mines ou l'ont été. Il a également invité les parlementaires à explorer les moyens de contribuer au prochain Sommet mondial sur le handicap, qui se tiendra en 2025 et qui sera le tout premier rassemblement de dirigeants mondiaux consacré à la promotion des droits des personnes handicapées. Mme Smoeun, l'une des premières bénéficiaires de *Humanity & Inclusion* dans les années 1980, a raconté son histoire personnelle – elle a perdu sa jambe à cause d'une mine terrestre à l'âge de 10 ans au Cambodge – et a fait part des difficultés qu'elle a rencontrées lors de sa convalescence. M. Breitegger a évoqué le rôle du droit international humanitaire (DIH) dans la protection des personnes handicapées lors des conflits armés, et a mis l'accent sur les risques spécifiques auxquels ces personnes sont confrontées, tels que les obstacles à l'accessibilité, les attaques par erreur et l'inaccessibilité de l'aide humanitaire. Il a également demandé aux parlementaires d'inciter leurs gouvernements respectifs à plaider, dans le cadre de la 34^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se tiendrait prochainement, en faveur d'un cadre en matière de DIH qui tienne compte des personnes handicapées. Enfin, M. Ouedraogo, l'un des deux représentants des personnes handicapées au parlement de transition du Burkina Faso, a donné un aperçu de la situation sur le plan de la sécurité au Burkina Faso et de l'impact du terrorisme sur les personnes handicapées dans le pays. Il a évoqué les efforts législatifs déployés par le Parlement burkinabé pour protéger les personnes handicapées, notamment la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et l'adoption de lois spécifiques visant à faire avancer les droits des personnes handicapées.

Des parlementaires de différents pays ont pris la parole pour faire connaître leurs expériences et appeler à un renforcement de l'action parlementaire en faveur des personnes handicapées. L'accent a été mis sur l'appui à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la

CDPH ; la mise en place de cadres juridiques nationaux prévoyant une assistance aux victimes des mines ; l'allocation de budgets pour la réadaptation et la réintégration ainsi que pour l'aide humanitaire afin de soutenir les personnes handicapées dans les situations d'urgence ; et l'alourdissement des peines pour la violation des obligations internationales dans le cadre du IDH, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Secrétariat du Comité des droits des personnes handicapées a appelé les parlementaires à promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans tous leurs processus décisionnels et à contribuer à l'[Observation générale](#) du Comité sur les obligations des États en vertu de l'article 11 de la CDPH (*Situations de risque et situations d'urgence humanitaire*), qui est actuellement en cours de rédaction par le Comité, en fournissant des informations. M. Ly Thuch, Ministre d'État du Gouvernement du Cambodge et Président en exercice de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, a invité les parlementaires à participer à la 5^e Conférence d'examen de la Convention, qui se tiendra à Siem Reap (Cambodge), en novembre 2024.

7. Atelier sur le thème *Redoubler d'efforts pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé : Quel concours les parlements peuvent-ils apporter ?*

Cet événement, tenu le 15 octobre 2024, s'inscrit dans le cadre des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant que l'UIP organise régulièrement pendant ses Assemblées. L'éradication du travail des enfants et du travail forcé est l'un des principaux objectifs de la Stratégie de l'UIP visant à promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CIDE).

Parmi les intervenants figuraient Mme A. Hauchère Vuong, spécialiste principale des questions relatives au travail forcé, Organisation internationale du Travail (OIT), M. B. Smith, spécialiste principal des questions relatives au travail des enfants, OIT, et Mme L. Reynolds, sénatrice australienne. La réunion a été animée par Mme S. Kiladze (Géorgie), Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et point focal de l'UIP.

Dans son allocution de bienvenue, le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a rappelé la nécessité d'éradiquer le travail forcé et le travail des enfants, deux fléaux qui hypothèquent l'avenir de populations vulnérables et incapables de se protéger. Il a également souligné la nécessité de susciter la volonté politique et l'engagement des parlementaires afin que ces derniers utilisent efficacement leurs pouvoirs législatif, budgétaire et de contrôle, qui leur sont conférés par leurs électeurs.

Mme Hauchère Vuong a donné le ton de la discussion en déclarant que le travail forcé constitue une violation des droits de l'homme fondamentaux et qu'il englobe des formes graves d'exploitation et de mauvais traitements, des violences physiques, psychologiques et sexuelles, ainsi que des conditions de travail et de vie dégradantes qui portent atteinte à la dignité humaine. Elle a expliqué que le travail forcé concerne quelque 28 millions de personnes, notamment des travailleurs domestiques, des travailleurs migrants, des femmes victimes de la traite des êtres humains à des fins de prostitution, des pêcheurs et des enfants utilisés comme soldats dans les zones de conflit, et qu'il a également des répercussions économiques et sociétales importantes. L'intervenante a souligné le rôle essentiel que doivent jouer les parlementaires, notamment en ratifiant les instruments internationaux et en créant un cadre national propice à la lutte contre le travail forcé qui favorise la protection sociale, l'éducation et la liberté d'association.

M. Smith a souligné le chevauchement entre le travail forcé et le travail des enfants, et a fait la distinction entre le travail effectué par les enfants dans le cadre de leur socialisation et le travail des enfants qui affecte leur développement physique et mental, à savoir les formes dangereuses de travail. Il a souligné la souplesse de la [Convention \(n° 138\) de l'OIT sur l'âge minimum](#), qui tient compte de la réalité des différents pays, et a déclaré que la Convention illustre la détermination de la communauté internationale à éradiquer les pires formes de travail des enfants. Il a souligné le rôle décisif joué par l'UIP pour faire en sorte que cette convention soit la première de l'OIT à faire l'objet d'une ratification universelle. Il a rappelé que le travail des enfants concerne actuellement 160 millions d'enfants et a insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour éradiquer ce fléau, en soulignant le rôle essentiel qui incombe aux parlementaires à cet égard.

L'intervention de Mme Reynolds a été précédée d'une vidéo sur la traite d'enfants dans les orphelinats, qui met en évidence la nécessité de s'attaquer au problème par l'éducation, la législation et la sensibilisation. Mme Reynolds a plaidé en faveur d'une législation sur le soutien aux orphelinats, estimant que ces derniers ne sont pas des environnements propices au bien-être des enfants.

Des délégués du Chili, de la République islamique d'Iran, de la Tunisie, du Bénin, d'Andorre, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et de l'Inde ont présenté les pratiques utilisées dans leur pays pour promouvoir les droits de l'enfant et ont souligné la nécessité de prendre des mesures en faveur de la protection sociale, de l'éducation et de la réinsertion des victimes du travail des enfants et du travail forcé. Les délégués ont appelé à un renforcement des mesures visant à traduire en justice les trafiquants d'enfants, et tout particulièrement les trafiquants qui exploitent les orphelins.

8. Réunion-débat conjointe de l'UIP et de l'ASGP sur le thème *Les commissions du futur : L'avenir des parlements ?*

L'objectif de la séance, tenue le 15 octobre 2024, était de tirer des enseignements de l'expérience des commissions parlementaires du futur dans différents pays. La Finlande a été la première à créer de telles commissions dans les années 1990 et on les trouve désormais dans un certain nombre de parlements, où elles se consacrent à des défis sociétaux à long terme en concertation avec la communauté scientifique et la société civile.

M. N. El Khadi, Président de l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP), a ouvert la séance en mettant en lumière le rôle important des commissions parlementaires du futur dans la gouvernance anticipative.

Le modérateur, M. E. Janse, Secrétaire général de la Chambre des communes du Canada, a souligné le rôle des parlements dans l'élaboration des politiques futures et la résilience face aux changements mondiaux. Il a également insisté sur l'importance d'anticiper les défis futurs tels que les changements climatiques, l'intelligence artificielle et la transformation numérique.

M. A. Koponen, ancien membre de la commission du futur de la Finlande, a souligné l'importance d'intégrer les processus de prospective dans les prises de décision, en veillant à ce que la législation soit flexible et résiliente. Il a plaidé pour le développement de l'expertise prospective dans les parlements et pour l'accroissement de la coopération entre les commissions du futur à l'échelle mondiale.

M. R. Goñi, Président de la Commission du futur de l'Assemblée générale de l'Uruguay, a parlé de l'ambition d'utiliser le futur pour transformer le présent et assurer ainsi un meilleur avenir pour tous. Il a expliqué la manière dont la méthode de travail de la Commission favorise un dialogue soutenu entre les partis, ce qui permet à la Commission d'adopter de nombreux rapports fondés sur le consensus.

Mme A. Ferreyra, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a évoqué le rôle des parlements tournés vers l'avenir dans l'accélération du développement humain. Elle a insisté sur le fait que les parlementaires doivent activement remettre en question les suppositions et les croyances concernant l'avenir. Elle a conclu en mentionnant une nouvelle publication du PNUD, qui fournit un soutien méthodologique pour le développement des capacités d'anticipation au sein des parlements.

Au cours d'une séance de questions-réponses dynamique, les participants ont demandé de quelle manière s'effectuait la coordination entre les commissions du futur et d'autres commissions thématiques. D'autres se sont inquiétés des différences de capacité entre les pays développés et les pays en développement à mener des travaux tournés vers l'avenir, ainsi que de la nécessité d'un soutien.

Le troisième Sommet mondial des commissions du futur se tiendra au Chili les 13 et 14 janvier 2025 et offrira une plateforme pour un échange intensif d'expériences et de bonnes pratiques.

9. Débat paritaire sur le thème *La résistance contre les retours en arrière : les hommes et les femmes parlementaires se mobilisent pour préserver et faire progresser l'égalité des sexes*

Le 16 octobre 2024, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire qui a réuni 92 participants, dont 71 parlementaires (54 femmes et 17 hommes) de 30 pays. L'événement visait à favoriser le dialogue entre les femmes et les hommes, en mettant l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes dans un contexte de défis croissants. La rencontre a été présidée par Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires. Le débat a été enrichi par les contributions de 20 pays (16 femmes et 8 hommes), qui ont apporté divers points de vue sur des questions essentielles relatives aux droits des femmes à travers le monde.

Dans un message vidéo, la Présidente du Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, Mme L. Nyirinkindi, a souligné l'urgence de contrer la montée des réactions hostiles à l'égalité des sexes et le rôle essentiel joué par les parlementaires pour protéger les droits des femmes. Elle a attiré l'attention sur les reculs législatifs dans des pays comme l'Afghanistan et a souligné la nécessité de maintenir une vigilance constante afin de protéger les droits des femmes et des filles. Pendant la réunion-débat, M. S.S.K. Njie, Vice-Président de l'Assemblée nationale de Gambie, a présenté les efforts récemment déployés par le parlement de son pays pour rejeter un projet de loi visant à abroger la loi interdisant les mutilations génitales féminines, et a souligné la nécessité de sensibiliser les parlementaires aux effets néfastes de cette pratique sur les femmes et les filles. Mme V. Riotton, intervenante et parlementaire française, a évoqué pour sa part les conséquences négatives du financement des mouvements anti-avortement et la vague de désinformation qui menace les droits des femmes en matière de procréation.

Le débat a également permis à d'autres parlementaires de faire part de leur expérience en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes. Plusieurs pays ont présenté les bonnes pratiques qu'ils appliquent pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique, interdire les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, et réformer les lois discriminatoires en matière de nationalité. Les discussions ont également porté sur la violence sexiste et les réformes législatives visant à protéger les femmes et les filles, ce qui témoigne d'une volonté collective de résister contre les reculs dans la lutte pour l'égalité des sexes.

10. Réunion-débat sur le thème *Favoriser la coexistence pacifique : les Écoles de la science au service de la paix de l'UIP*

Au cours de cette réunion-débat, tenue le 16 octobre 2024, les participants ont discuté de la manière dont la science et la technologie pouvaient contribuer à transformer la société et à résoudre des problèmes mondiaux, tels que la pénurie d'eau et les changements climatiques. Ils ont souligné l'importance d'une gouvernance éthique permettant de veiller à ce que les innovations n'exacerbent pas les conflits mais exploitent plutôt le potentiel de la science pour transformer les facteurs de conflit en motifs de coexistence.

La réunion-débat a été ouverte et encadrée par l'Ambassadeur M. Omar, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP. Parmi les intervenants figuraient des parlementaires ainsi que des dirigeants et des représentants d'organisations partenaires de l'UIP, notamment M. M. Bona, Professeur de diplomatie scientifique à l'Université de Pavie (Italie) et ancien Conseiller du Directeur général de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), M. D. Naughten, Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie et membre de la Chambre des représentants d'Irlande, M. A. Al Aradi, Vice-Président du conseil d'administration du King Hamad Global Center for Peaceful Coexistence et membre du Conseil consultatif de Bahreïn, M. S. Killelea, fondateur et Président exécutif de l'Institute for Economics & Peace (IEP), M. Jean Trần Thanh Vân, Directeur du Centre international pour l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences et de l'éducation (ICISE), M. R. Heuer, Président du Conseil du Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME), et M. M. Larive, ancien Président du Groupe de travail sur la science et la technologie et ancien membre de l'Assemblée nationale française.

Les participants ont échangé des idées sur la façon dont la gouvernance éthique permet de garantir que les progrès scientifiques sont mis à profit non seulement pour résoudre des problèmes mondiaux pressants, mais aussi pour tisser des liens entre les communautés – l'objectif étant de transformer les facteurs de tension en facteurs de collaboration et d'avantages mutuels, en vue de favoriser la paix et la coexistence dans un monde de plus en plus interconnecté. La discussion a ensuite porté sur le rôle de la diplomatie scientifique – un concept illustré par des centres de recherche scientifique internationaux comme le CERN et le centre SESAME. Les participants ont évoqué l'origine historique de ces centres, qui avaient été fondés pour servir d'outils de collaboration dans des régions divisées par des tensions politiques.

Il a été indiqué que les Écoles de la science au service de la paix de l'UIP et la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie pouvaient être considérées comme le reflet de la double mission de l'UIP en matière de gestion éthique et d'application pratique. La Charte énonce les principes qui devraient régir la science. Les Écoles diffusent les connaissances pratiques dont les parlementaires ont besoin pour mettre en œuvre ces principes dans leurs travaux législatifs.

Les participants ont discuté de la première édition des Écoles de la science au service de la paix, sur le thème de l'eau, qui s'était tenue en deux sessions distinctes – une à l'intention du personnel parlementaire en décembre 2022, au CERN, et l'autre à l'intention des parlementaires en septembre 2023, à l'ICISE – et de la Réunion parlementaire organisée à l'occasion du dixième Forum mondial de l'eau à Bali, en mai 2024. Ils ont évoqué les enseignements tirés de la première édition des Écoles, ont souligné l'importance d'assurer le suivi de leur application et ont décrit d'éventuelles futures étapes.

Les participants ont également souligné l'importance d'aligner la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie avec la deuxième édition des Écoles de la science au service de la paix et de l'y intégrer. Dans cette perspective, ils ont précisé que ces initiatives devraient être mises en œuvre conjointement pour fournir un cadre global relatif au renforcement des capacités du personnel parlementaire et des parlementaires, notamment en vue de faire face à l'un des défis les plus pressants du monde contemporain, à savoir l'intelligence artificielle (IA).

Les participants ont ensuite abordé le concept de paix en s'inspirant du cadre défini par l'Institute for Economics & Peace, qui fait une distinction entre la paix négative, à savoir l'absence de conflit, et la paix positive, qui consiste à instaurer des conditions sociales favorisant l'harmonie, la justice et l'égalité. Ils ont insisté sur l'importance d'intégrer ces deux concepts dans les politiques en matière d'IA, car les responsables politiques et les législateurs doivent non seulement atténuer les risques, tels que les préjugés et les inégalités, mais ils sont également tenus d'exploiter le potentiel de l'IA pour favoriser la coopération et la cohésion sociale.

11. Atelier sur le thème *Les données et les éléments probants au service de la prise de décision et de la redevabilité au sein du parlement*

Dans un monde caractérisé par la désinformation, les fausses informations et une défiance grandissante à l'égard de la politique, la question suivante se pose : Comment les parlementaires peuvent-ils avoir accès aux données et éléments probants dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et amener le gouvernement à rendre compte de ses actes ? De plus, la complexité des défis actuels, le rythme rapide des événements, leur interdépendance aux niveaux mondial, régional, national et local, et la multiplication des parties prenantes requièrent un accès accru à des données et à des éléments probants complets et fiables si l'on veut que des décisions solides et énergiques puissent être prises.

L'atelier, tenu le 16 octobre 2024 et animé par Mme S. Attia, Vice-Présidente du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, a porté sur les différentes données et ressources à la disposition des parlementaires, les pratiques en vigueur au sein des parlements et les aspects pratiques de la sélection et de l'utilisation des données aux fins de la prise de décisions. Quatre experts ont lancé les débats. M. D. Naughten, Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, a souligné le rôle fondamental de la recherche scientifique pour le processus décisionnel parlementaire et a présenté les résultats de l'enquête [Comprendre les canaux de collaboration entre les parlements et la communauté scientifique](#). L'importance d'établir des relations avec des experts, de définir clairement les besoins et de respecter la confidentialité à travers des cadres, comme la règle de Chatham House, a été soulignée. En particulier, si un quart des parlements ont institué des groupes parlementaires scientifiques, beaucoup ont encore du mal à accéder aux données scientifiques dont ils ont besoin.

Mme C. Fredriksen, responsable de l'Initiative de développement de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), a notamment mentionné la coopération avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Ces institutions représentent une composante essentielle du système de redevabilité au sein des parlements. Les rapports d'audit, les études de conformité et les évaluations de la performance fournissent des informations essentielles sur les processus budgétaires et les réformes politiques dans tous les secteurs (par exemple, la gestion de la dette, la mobilisation des ressources, les politiques fiscales, les questions environnementales, etc.). L'utilité des audits pour mettre au jour les lacunes en matière de gouvernance et promouvoir une culture axée sur les données dans les pratiques législatives a été soulignée. Au total, 66 % des institutions supérieures de contrôle des finances publiques effectuent des audits liés aux objectifs de développement durable (ODD), ce qui représente une occasion précieuse de collaborer avec les parlements sur le suivi des progrès en matière de réalisation des objectifs.

Les organismes nationaux de la statistique représentent un autre acteur clé de l'écosystème d'éléments probants et de données. Mme A. Wilde, cheffe d'équipe au Centre de politique mondiale du PNUD pour la gouvernance, a indiqué que les statistiques relatives à la gouvernance pouvaient être politiquement sensibles, ce qui nécessitait de laisser les organismes nationaux de la statistique travailler en toute autonomie et indépendance. Si les données ne manquent pas, leur diffusion, en revanche, varie d'un pays à l'autre. La société civile a donc un rôle important à jouer pour que les données soient produites et ventilées de manière que les groupes marginalisés ne soient pas négligés. Il est de plus en plus fréquent que les citoyens génèrent eux-mêmes des données, ce qui permet aux parlementaires de mieux comprendre les besoins des personnes qu'ils représentent. Cette nouvelle tendance mérite d'être approfondie.

M. I. Wamunyima (membre de l'Assemblée nationale de Zambie) a présenté des exemples concrets de l'utilisation des données en vue de légitimer le processus décisionnel au Parlement zambien. Un système de commissions est utilisé pour recueillir des éléments probants auprès de diverses sources, notamment les ministères, la société civile et les instituts de recherche, afin de déterminer les dépenses dans tous les secteurs. L'établissement d'un service de recherche parlementaire indépendant et d'un office du budget a permis d'obtenir des données non partisans pour éclairer les débats et le processus décisionnel. En outre, un service de suivi et d'évaluation utilise des données brutes provenant de 156 circonscriptions et un outil d'e-Parlement permet aux citoyens de transmettre directement leurs opinions aux parlementaires.

À mesure que les parlementaires faisaient part de leur expérience, l'importance de favoriser les relations avec des entités de recherche (au sein des parlements et à l'extérieur) et d'exploiter des données quantitatives et qualitatives pour élaborer des politiques éclairées est devenue manifeste. Toutefois, le volume des informations pose des difficultés et les données ne présentent pas toutes le même degré de fiabilité. Les contradictions présentes dans le paysage politique obligent les parlementaires à analyser la fiabilité des données. L'atelier a souligné la nécessité d'améliorer les connaissances de base des parlements en statistique par "des formations régulières des parlementaires sur l'utilisation des ressources utilisées pour la recherche" – un élément qualifié de priorité clé dans un sondage Mentimeter organisé à la fin de l'atelier.

12. Séance publique du Forum des jeunes parlementaires

La première séance publique du Forum des jeunes parlementaires s'est tenue le 16 octobre 2024. Elle a réuni 80 participants, dont plus de 30 jeunes parlementaires et 25 jeunes dirigeants, d'organisations étudiantes, de parlements de jeunes, de conseils des jeunes et de conseils consultatifs des jeunes d'organisations internationales. La séance était placée sous la conduite de M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Au cours de la séance, une discussion animée et interactive a eu lieu entre les jeunes dirigeants et les jeunes parlementaires. Les jeunes dirigeants ont été les premiers à prendre la parole pour faire connaître les questions sur lesquelles ils souhaitent attirer prioritairement l'attention. Des interventions vidéo de jeunes dirigeants du monde entier ont également été diffusées. Les nombreuses questions abordées portaient notamment sur les changements climatiques, la santé, l'emploi et la protection des jeunes touchés par les conflits.

Les jeunes parlementaires et les jeunes dirigeants ont ensuite examiné des moyens d'élaborer conjointement des solutions. Il a été suggéré d'intégrer de jeunes leaders dans les parlements de jeunes et les conseils des jeunes qui collaborent avec les parlements et de renforcer les sections jeunesse des partis politiques. Le rôle des jeunes parlementaires pour encadrer les jeunes qui envisagent une carrière politique et développer l'intérêt des jeunes pour la politique a également été souligné, de même que l'importance de renforcer les liens avec les milieux scientifique et universitaire. L'idée que l'inclusion des jeunes n'est pas seulement un droit mais aussi une nécessité a fait l'unanimité.

La séance s'est conclue par un large consensus selon lequel l'UIP devrait continuer à fournir un cadre pour des discussions ouvertes entre les représentants de jeunes des organisations de la société civile et les jeunes parlementaires.

Élections et nominations

1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu le membre suivant au Comité exécutif pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2028 :

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou)

2. Sous-Comité des finances

Le Sous-Comité des finances a élu M. M. Dick (Australie) président du Sous-Comité.

3. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe arabe

- Mme R. Maachaoui (Tunisie) (échéance du mandat : mars 2027)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme V. Techateerawat (Thaïlande) (échéance du mandat : mars 2027)

Groupe Eurasie

- Un poste reste vacant pour ce groupe.

Le Bureau a accueilli le nouveau membre de droit suivant :

- Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) (échéance du mandat : octobre 2028)

4. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en octobre 2029 :

- Mme N. Odsuren (Mongolie)
- Mme N. Acora Odonga (Ouganda)
- M. M. Grujić (Serbie)

5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Forum a élu le membre suivant pour remplacer Mme Dyah Roro Esti (Indonésie), qui n'est plus parlementaire :

Groupe Asie-Pacifique

- Mme F. Sauda (Maldives) (échéance du mandat : avril 2025)

6. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2028 :

Groupe africain

- Mme E. Jailosi Jolobala (Malawi)

Groupe Eurasie

- Un poste reste vacant pour ce groupe.

M. A. Farrugia (Malte) a été élu président du Comité pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

7. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Conseil directeur a élu un facilitateur pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2028 :

- M. H. Carneiro (Portugal)

8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2028 :

Groupe arabe

- Mme R. Abouras (Libye)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme L. Wankhede (Inde)
- Mme A. Rasheed (Maldives)
- Un poste reste vacant pour ce groupe.

Groupe Eurasie

- Un poste reste vacant pour ce groupe.

Groupe des Douze Plus

- M. T.I. Mørland (Norvège)

9. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2028 :

Groupe africain

- M. F.C. Isaac Mbunka (Cameroun)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme B.K. Medhi (Inde)
- M. N. In-na (Thaïlande)

Mme S. Attia (Égypte) et Mme M. Cederfelt (Suède) ont été élues respectivement présidente et vice-présidente du Groupe de travail. Mme Attia sera présidente jusqu'en avril 2025. Mme Cederfelt sera vice-présidente jusqu'en octobre 2025.

10. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2025

Le Conseil directeur a nommé les vérificateurs internes des comptes suivants pour l'exercice 2025 :

- M. M. Nadir (Guyana)
- M. L. Bugli (Saint-Marin)

11. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs pour des mandats arrivant à échéance en octobre 2026 :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe Asie-Pacifique

- M. H. Mohammad (Malaisie)

M. H. Mohammad (Malaisie) a été élu vice-président de la Commission permanente pour terminer le mandat commencé par le vice-président sortant, M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran), qui n'est plus parlementaire. M. Mohammad sera vice-président de la Commission permanente jusqu'en octobre 2025.

Commission permanente du développement durable*Groupe arabe*

- M. M.Z. Elmeher (Tunisie) pour un premier mandat

Groupe Eurasie

- M. S. Gavrilov (Fédération de Russie) pour un second mandat

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*Groupe africain*

- Un poste reste vacant pour ce groupe.

Groupe Asie-Pacifique

- Mme D. O'Neill (Australie) pour un premier mandat

Commission permanente des Affaires des Nations Unies*Groupe arabe*

- M. F. Al-Nouiri (Libye) pour un premier mandat

Groupe Asie-Pacifique

- M. A.S. Thakur (Inde) pour terminer le mandat de Mme D. Kumari (Inde), qui n'est plus parlementaire (échéance : mars 2025)

Groupe Eurasie

- Mme R.B. Chemeris (Fédération de Russie) pour un premier mandat
- M. S. Rachkov (Biélorus) pour terminer le mandat de M. A. Sayinykh (Biélorus), qui n'est plus parlementaire (échéance : mars 2025)

Groupe des Douze Plus

- M. A. Larem (Allemagne) pour un premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. E. Bustamante (Pérou) pour un second mandat

12. Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement

Le Conseil directeur a approuvé la nomination des deux membres suivants :

Groupe africain

- Mme J. Nunu Kumba (Soudan du Sud)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme L. Adderley (Bahamas)

13. Rapporteurs

Sur proposition de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, l'Assemblée a nommé Mme L. Crexell (Argentine), M. M. de Maegd (Belgique) et M. S. Patra (Inde) en tant que co-rapporteurs pour le thème d'étude *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique.*

Sur proposition de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, l'Assemblée a nommé quatre co-rapporteurs supplémentaires pour sa prochaine résolution sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, portant le total à six, un pour chaque groupe géopolitique comme suit :

Groupe africain

- Mme T. Ts'ita-Mosena (Lesotho)

Groupe arabe

- M. M.A. Bouchouit (Algérie) - nommé à la 148^e Assemblée

Groupe Asie-Pacifique

- M. T. Utikere (Nouvelle-Zélande)

Groupe Eurasie

- Mme R. Vardanyan (Arménie)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme M. Guerra Castillo (Mexique)

Groupe des Douze Plus

- M. J. Buttimer (Irlande) - nommé à la 148^e Assemblée

Médias et communication

La 149^e Assemblée a été largement couverte par les médias, en particulier les médias nationaux, probablement en raison du grand nombre de présidents de parlement présents.

L'Assemblée a connu une hausse considérable de l'engagement sur les réseaux sociaux, en particulier sur Instagram.

Comme lors des Assemblées précédentes, des centaines de copies papier des publications de l'UIP, dont quatre nouvelles publications en plusieurs langues, ont été exposées au stand de communication et emportées par les délégués.

Médias

L'UIP a publié sept communiqués de presse au cours de la période de dix jours.

La 149^e Assemblée a été mentionnée dans quelque 3 400 médias, soit une augmentation par rapport aux quelque 3 200 mentions faites lors de la 148^e Assemblée de l'UIP, au moment de la rédaction du présent document, et cette tendance devrait s'accroître avec la publication d'autres articles de presse une fois que les délégués seront rentrés dans leur pays. La couverture médiatique a largement été assurée par des médias du Moyen-Orient et d'Eurasie.

Diffusion en direct et vidéos

Quelque 10 000 spectateurs ont regardé la retransmission en direct des séances du Forum des femmes parlementaires, du Conseil directeur et de l'Assemblée, ce qui représente une baisse par rapport à la 148^e Assemblée (quelque 15 000 vues).

Toutefois, lors de cette Assemblée, le flux a été repris par certaines chaînes de télévision parlementaires, notamment en Inde, où Sansad TV a permis à l'Assemblée d'atteindre de nouveaux publics.

La mise à disposition d'extraits vidéo tirés des discours prononcés en séance plénière pendant le débat général a de nouveau été un service très apprécié des délégués. À la fin de l'Assemblée, l'équipe de communication avait préparé plus de 20 clips vidéo à envoyer aux parlementaires à des fins de diffusion.

Réseaux sociaux

Le [mur de réseaux sociaux](#) a de nouveau connu un grand succès, de nombreux parlementaires ayant participé en utilisant le hashtag #IPU149. Quelque 500 personnes ont utilisé le hashtag et sont apparues sur le mur, la plupart d'entre elles à partir de X (anciennement Twitter).

L'équipe de communication a publié 124 tweets sur X pendant la période de l'Assemblée, ce qui a débouché sur 102 000 impressions (le nombre de fois qu'un message apparaît sur le fil d'actualité d'une personne). Quelque 3 100 comptes X ont réagi au contenu de l'UIP. Plus de 2 200 comptes ont mentionné le compte X de l'UIP @IPUParliament, ce qui signifie que la semaine de l'Assemblée a enregistré le plus grand nombre de mentions depuis le lancement du compte. L'UIP a également gagné 277 nouveaux abonnés sur le compte X.

Les interactions sur LinkedIn ont augmenté au cours de la période de 10 jours, avec un taux d'engagement de 10 % et 8 000 impressions.

Pendant l'Assemblée, l'équipe de la communication s'est beaucoup consacrée à produire du contenu vidéo pour alimenter le compte Instagram de l'UIP, une plateforme qui connaît un succès croissant auprès des jeunes parlementaires et des influenceurs. Un temps considérable a également été consacré au partage du contenu posté sur les comptes des participants et à la collaboration avec les

parlementaires au sujet de leurs propres publications, ce qui a fait grimper les chiffres. L'investissement a porté ses fruits : 259 publications ont débouché sur plus de 268 000 impressions ou vues (contre 124 000 en mars 2024). Les stories quotidiennes ont été vues par 64 000 personnes au total. Au cours de l'Assemblée, le compte Instagram de l'UIP a gagné plus de 1 200 nouveaux abonnés, le compte étant désormais suivi par plus de 15 000 personnes.

Sur Facebook, les publications de l'UIP ont atteint quelque 19 000 comptes, contre 14 000 lors de la dernière Assemblée. Au total, 53 000 comptes ont consulté le profil de l'UIP.

Photos

Trois photographes ont couvert 64 séances et produit des centaines de photos de haute qualité, tout en fournissant un service personnalisé à certains parlementaires.

Les photos ont été visionnées par des centaines de milliers de personnes sur le compte Flickr de l'UIP.

Membres de l'Union interparlementaire¹

Membres (181)

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo*, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti*, Honduras*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine*, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (15)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

¹ À la clôture de la 149^e Assemblée

* Membres non participants (tous droits suspendus)

** Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du Président de la 149^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 151^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
9. Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde

Déclaration de Genève

Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable

*que la 149^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Genève, 17 octobre 2024)*

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 149^e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse), réaffirmons notre engagement à exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour faire face aux défis mondiaux urgents que nous impose notre époque et à faire progresser la paix, le développement durable et les droits de l'homme.

Nous sommes réunis à un moment où les progrès technologiques et l'interconnexion sont sans précédent. Qu'il s'agisse du potentiel de transformation que présente l'intelligence artificielle, de la nécessité urgente de lutter contre les changements climatiques, de la persistance de la fracture numérique ou des défis éthiques posés par les technologies émergentes, les opportunités, les enjeux et les risques multiformes auxquels nous sommes confrontés imposent aux parlements de prendre des mesures urgentes, collectives et prospectives guidées par des normes éthiques communes en matière de développement et de gouvernance des STI. Nous constatons que des États ont déjà pris des décisions audacieuses pour interdire de manière préventive certaines armes inhumaines à technologie avancée, créant ainsi un précédent de bonne pratique. Les défis auxquels nous faisons face requièrent un engagement mondial commun en vue de tirer parti des STI pour servir le bien commun.

Nous concluons cette Assemblée en reconnaissant le potentiel des STI, lorsqu'elles sont guidées par des principes éthiques et une gouvernance inclusive, comme un moyen puissant d'instaurer la confiance, de promouvoir la coopération, de combler les fossés et d'accroître la contribution des parlements et des parlementaires à la création d'un monde plus pacifique, équitable et plus durable. Nous saluons le travail réalisé par l'UIP pour favoriser le dialogue et la coopération sur les questions liées aux STI, et nous nous engageons à poursuivre et développer ces efforts.

Nous notons avec satisfaction que les thèmes de la science, de la technologie et de l'innovation imprègnent les engagements importants adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2024, à savoir le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures. Nous sommes attachés à travailler en étroite collaboration avec la branche exécutive de nos gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile à la mise en œuvre de ces engagements.

En tant que représentants du peuple, nous, parlementaires, sommes parfaitement conscients de la responsabilité qui nous incombe de veiller à ce que les avantages des STI profitent à tous les segments de la société, de combler le fossé technologique entre les États et à l'intérieur de ceux-ci, ainsi que dans la société et entre les sexes et les générations, et de trouver un consensus sur la manière de relever les défis posés par l'évolution rapide de la technologie.

Nous reconnaissons que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour élaborer et mettre en œuvre des cadres éthiques pour la gouvernance des STI, en veillant à ce que le progrès scientifique et technologique s'aligne sur les droits de l'homme, les valeurs de la société et contribue au bien-être de tous.

Les parlements doivent relever les défis complexes d'un monde de plus en plus interconnecté et en évolution rapide, en tirant parti d'une vision stratégique pour anticiper les tendances, opportunités et risques futurs. Les parlements ont un rôle important à jouer pour fixer des limites juridiques, mettre en place des mécanismes de reddition de comptes et empêcher les utilisations de la technologie qui conduisent à des violations des droits de l'homme, exacerbent les inégalités ou sapent l'état de droit et les processus démocratiques.

Nous devons accorder une attention particulière à la situation des femmes, des jeunes et des groupes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation qui risquent d'être laissés de côté à l'ère numérique et reconnaître le rôle vital qu'ils peuvent et doivent jouer pour façonner l'avenir des STI. L'action parlementaire est cruciale pour permettre à toutes les couches de la société de participer aux avancées technologiques et d'en tirer profit. Les parlements doivent répondre aux besoins spécifiques de ces groupes en adoptant des solutions technologiques inclusives qui préservent la dignité, respectent les droits, réduisent l'exposition aux risques numériques et créent les conditions nécessaires à la réalisation de leur potentiel socio-économique.

Nous nous engageons tout particulièrement à favoriser une participation plus importante des femmes et des jeunes aux STI, notamment en matière d'éducation, de santé publique, de recherche, d'innovation et de gouvernance des technologies, et à mettre en œuvre efficacement des politiques en la matière qui tiennent compte des sexospécificités et des besoins des jeunes, en veillant à ce que les processus de développement technologique intègrent diverses perspectives et garantissent la participation égale et effective de tous les segments de la société.

Nous réitérons notre engagement en faveur de l'élaboration de politiques efficace et fondée sur des données probantes et de la promotion d'une culture de la recherche scientifique et de l'innovation. Nous invitons instamment tous les États à investir dans la recherche et le développement, à promouvoir la diplomatie scientifique internationale et à adhérer aux normes mondiales en matière d'innovation responsable. Nous plaidons pour un recours accru aux connaissances scientifiques dans les processus décisionnels parlementaires, en tant que mécanisme essentiel pour relever les défis mondiaux complexes.

Nous reconnaissons le lien étroit entre les STI, la paix et le développement. L'application éthique et inclusive des STI est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable, à la mise en place de sociétés résilientes et au renforcement de la redevabilité. À l'inverse, le recours abusif ou l'accès inégal à la technologie peut exacerber les inégalités et les conflits existants, ou risque d'en créer de nouveaux.

Nous devons nous concentrer sur l'exploitation des STI pour nous attaquer aux causes sous-jacentes des défis mondiaux, qui sont souvent enracinées dans l'exclusion socio-économique, l'inégalité, la discrimination, le manque d'accès à l'éducation et la dégradation de l'environnement. Nous devons mettre davantage l'accent sur le recours à la technologie pour renforcer la sécurité humaine, ce qui implique de protéger les citoyens en répondant à des besoins essentiels tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé, le logement, l'éducation, dont l'éducation numérique, la sécurité politique, la durabilité environnementale et l'action en faveur du climat. Les STI peuvent également être utilisées pour anticiper et atténuer les effets des aléas naturels et des situations d'urgence en matière de santé publique.

Nous devons surveiller les risques et les défis potentiels posés par les technologies émergentes et prendre des mesures nécessaires et préventives pour atténuer les incidences négatives, encourager l'innovation responsable et garantir le respect des normes internationales et des principes éthiques. Dans cette optique, nous reconnaissons l'importance du développement éthique de l'IA, de la cybersécurité et de la protection de la vie privée numérique garantissant l'utilisation pacifique des technologies qui repose sur les droits de l'homme. En particulier, nous nous engageons à garantir un environnement en ligne sûr afin de prévenir le harcèlement, l'intimidation et la cybercriminalité, en particulier lorsqu'ils sont fondés sur le genre. Une attention particulière doit être accordée à la lutte contre la prolifération des fausses informations, de la désinformation et des contenus générés par l'IA qui propagent des discours de haine, au moyen d'une réglementation et de politiques ciblées, car ces phénomènes peuvent saper la confiance du public et menacer la cohésion sociale.

Les défis technologiques d'aujourd'hui dépassent les frontières et exigent une riposte collective mondiale. En tant que parlementaires, nous convenons de l'importance de la coopération internationale s'agissant de la gouvernance des STI. Ce n'est qu'en collaborant et en respectant les normes éthiques que nous pourrions combler le fossé en matière de STI entre les États et à l'intérieur de ceux-ci, faire face aux risques technologiques croissants, bâtir la solidarité numérique, renforcer la sécurité et la confiance communes pour réduire les tensions, trouver des solutions durables pour établir un sentiment partagé de sécurité et de prospérité à l'ère numérique, et intensifier la collaboration et les échanges à l'échelle mondiale dans le domaine du développement des connaissances scientifiques et des innovations technologiques connexes.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur du dialogue et de la coopération interparlementaires sur les questions relatives aux STI. Nous soulignons le rôle unique de l'UIP dans la promotion de la coopération parlementaire mondiale en matière de gouvernance des STI. Nous nous félicitons de l'adoption de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie et de la résolution de l'UIP sur *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. Nous prenons également acte des rapports, recommandations et lignes directrices sur la transformation numérique et l'intelligence artificielle qui ont été élaborés par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, dont le Rapport mondial sur l'e-Parlement 2024. Nous nous engageons à agir pour que ces nouvelles normes soient appliquées.

Nous nous engageons à transmettre la présente Déclaration à nos parlements respectifs, à diffuser les résultats de nos travaux collectifs auprès de nos autorités nationales et à chercher à mettre en œuvre ses principes grâce à des mesures législatives, budgétaires et de contrôle.

En tant que parlementaires, nous nous engageons à ouvrir la voie vers un monde plus équitable, plus durable et plus avancé sur le plan technologique, en adoptant des approches informées, inclusives et novatrices en matière de gouvernance des STI. Nous nous engageons donc à faire tout notre possible, individuellement et collectivement, pour exploiter le pouvoir de la science, de la technologie et de l'innovation au profit de l'humanité tout entière et de la préservation de notre planète.

L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 149^e Assemblée de l'UIP
(Genève, 17 octobre 2024)*

La 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

réaffirmant le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, et *rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme,

consciente que les avancées rapides en matière d'intelligence artificielle (IA) peuvent présenter des possibilités et des défis importants pour l'humanité, avec des impacts, y compris des impacts sur les droits de l'homme, ressentis différemment d'un pays à l'autre,

reconnaissant qu'une plus grande connaissance et une meilleure compréhension des systèmes d'IA sont des conditions préalables à des débats et des prises de décision éclairés, y compris :

- a. les initiatives en cours qui demandent à ce que la gouvernance de l'IA soit équilibrée, inclusive et fondée sur les risques, constituant ainsi un moyen de parvenir à un avenir ouvert, durable, équitable, libre et sécurisé pour tous,
- b. les méthodes d'entraînement et de déploiement des systèmes d'IA qui ont le potentiel d'ancrer les préjugés, la discrimination, les partis pris et les inégalités sociétaux existants à la fois au sein des pays en développement et entre les pays en développement et les pays plus développés,
- c. les moyens par lesquels l'IA peut faciliter la propagation d'informations mensongères ou trompeuses, la discrimination et l'extrémisme conduisant à la production de fausses informations, à la désinformation, à la méfiance et à la violence en ligne, ainsi qu'à la violence fondée sur le genre facilitée par l'IA qui vise les femmes, notamment les femmes dans la vie politique, qui sapent la crédibilité des institutions et des acteurs démocratiques et, par là même, mettent à rude épreuve la parole publique et la confiance au sein de la société,

notant que les avancées en matière d'IA ont des impacts sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, notamment parce qu'elles facilitent la propagation de fausses informations et de la désinformation, qui peuvent saper la crédibilité des institutions démocratiques, inciter à l'extrémisme et violer les droits individuels à la vie privée et à la propriété des données, autant de facteurs susceptibles de toucher de manière disproportionnée les enfants, les femmes et les filles, de même que les personnes handicapées,

constatant, parallèlement, que les technologies d'IA, si elles sont développées et exploitées de manière responsable et mises à la disposition de tous, peuvent avoir un impact positif sur la démocratie, notamment en augmentant la responsabilité et la transparence des institutions publiques et en facilitant la participation des citoyens aux processus politiques,

soulignant le risque que l'IA accentue les inégalités économiques à l'échelle mondiale,

reconnaissant que l'établissement des règles atténuant les risques relatifs à l'élaboration, au développement, au déploiement et à l'utilisation des technologies d'IA doit impérativement être effectué dans le cadre d'une approche inclusive, responsable, centrée sur l'humain et fondée sur des données probantes pour avoir des retombées politiques équitables dans tous les pays du monde, y compris les pays du Sud et les pays qui peuvent être aux prises avec des difficultés particulières dues aux inégalités liées au rythme rapide du développement et du déploiement des technologies d'IA,

soulignant qu'en l'absence de perspectives, de données et de prise de décision équilibrées entre les sexes, les technologies d'IA, en particulier l'IA générative, peuvent créer, perpétuer et exacerber les inégalités entre les sexes et la discrimination et la violence fondées sur le genre,

notant que les contenus trafiqués générés par l'IA peuvent avoir des impacts négatifs sur toutes les femmes et que, pour les femmes en politique, ces impacts ont souvent pour effet de les réduire au silence et de les écarter de la vie publique et politique,

préoccupée par l'absence de législation et de réglementation exhaustives et d'un cadre convenu à l'échelle internationale relatifs à l'élaboration, au déploiement et à l'utilisation responsables des technologies d'IA, et par la lenteur de la communauté internationale à établir des règles en la matière, et *insistant* sur la nécessité de veiller à la transparence et au respect des valeurs démocratiques dans le développement de l'IA,

reconnaissant l'importance de réglementer l'IA sans empêcher l'émergence d'innovations développées et gérées de manière responsable qui soient bénéfiques à l'humanité,

alarmée par le fait que de grandes entreprises technologiques ont exercé d'intenses pressions pour influencer sur l'établissement de règles en leur faveur et pour affirmer leur contrôle sur les jeux de données d'entraînement et donc sur les évolutions technologiques de l'IA dans un avenir proche, au détriment de la communauté internationale et de la protection des droits individuels, notamment par la manipulation des données personnelles, le marketing commercial contraire à l'éthique, les comportements socialement irresponsables et les biais algorithmiques, qui peuvent accentuer les inégalités et la discrimination existantes,

notant que certains pays disposent peut-être déjà de lois et d'une réglementation qui pourraient être adaptées pour relever les défis émergents et exploiter les nouvelles possibilités dans le domaine de l'IA, et que le principe de la souveraineté nationale devrait être reconnu dans toute initiative visant à réglementer l'IA,

notant également les nombreuses initiatives internationales et régionales visant à élaborer des normes éthiques et des cadres réglementaires en matière d'IA, et que toute initiative de ce type devrait adopter une approche multipartite, garante d'un large consensus au sein de la communauté internationale,

saluant les efforts appréciables déployés par des organisations internationales clés pour aider les parlementaires et d'autres acteurs à élaborer des politiques et des cadres réglementaires,

1. *appelle* à renforcer la coopération, la collaboration et l'échange d'informations et d'expériences multipartites internationaux, en vue de déployer un effort collectif à l'échelle mondiale pour exploiter au maximum les avantages de l'IA, tout en atténuant les risques pour l'humanité, notamment par des initiatives visant à réduire les inégalités en matière de progrès technologiques entre les États ;
2. *appelle* à prendre de toute urgence des mesures pour combler la fracture qui prévaut au sein des pays et entre eux en termes d'infrastructures, de connectivité et de compétences numériques, notamment en supprimant les obstacles numériques liés au genre et en intensifiant la coopération numérique internationale, en tant que condition préalable à un accès équitable et inclusif aux avantages de l'IA pour tous ;
3. *insiste* pour que le point de vue de tous les pays du monde soit intégré dans les débats sur les normes, les cadres et d'autres mécanismes de gouvernance relatifs à l'IA et pour qu'ils y participent à part égale, tout en soulignant la nécessité de la présence active des pays du Sud ;
4. *appelle* les parlements à adopter ou à maintenir efficacement et en toute transparence des cadres juridiques et des politiques solides en faveur de l'élaboration, du déploiement et de l'utilisation responsables des technologies d'IA et à contribuer aux efforts visant à établir des normes et des cadres mondiaux ;
5. *recommande* que ces cadres juridiques imposent une exigence de transparence et d'information dans la mise en œuvre des systèmes d'IA, affirment la responsabilité des acteurs publics et privés qui les utilisent et prévoient des voies de recours pour les victimes subissant des violations de leurs droits par des technologies d'IA ;

6. *invite* les parlements, en coopération avec des groupes de la société civile, les milieux universitaires et les instituts de recherche, à examiner en priorité les législations et les réglementations en vigueur pour s'assurer que les avancées en matière d'IA n'entraînent aucune faille dans les systèmes existants de protection de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la souveraineté des États ;
7. *exhorte* les parlements à prioriser la prévention, l'élimination et les réponses à toutes les formes de violence et de discrimination fondées sur le genre générées ou facilitées par l'IA, y compris une meilleure modération des contenus, des mécanismes de signalement accessibles et efficaces, et l'établissement de procédures de retrait de contenus illicites ;
8. *invite* les parlements, en vue de renforcer l'intégration de la dimension de genre dans le développement de l'IA, à promouvoir des législations et des politiques visant à assurer et à élargir l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à des emplois et à de hautes responsabilités dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques ;
9. *invite également* les parlements à s'assurer que les avancées en matière d'IA ne conduisent pas à une reproduction des discriminations liées aux biais induits par les données d'entraînement et les algorithmes ;
10. *demande instamment* que des mesures législatives soient prises pour empêcher la création et la diffusion d'images intimes trafiquées (deepfake), compte tenu du fait que la plupart de ces contenus sont de nature pornographique et qu'ils ciblent de manière disproportionnée les femmes et les filles, ainsi que la diffusion de contenus générés par l'IA qui propagent des discours de haine ou incitent à la violence, notamment à la violence sexiste ;
11. *prône* l'élaboration, le déploiement et l'accessibilité d'outils existants et nouveaux visant à aider les personnes à vérifier la provenance et l'authenticité des images et des contenus générés par l'IA, à protéger la confidentialité des données et à empêcher l'utilisation abusive d'informations et de données personnelles ;
12. *demande* aux parlements de promouvoir des systèmes d'IA qui favorisent, protègent et préservent la diversité linguistique et culturelle, en tenant compte du multilinguisme dans les données d'entraînement et tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA ;
13. *exhorte* les parlements à accorder une priorité élevée aux débats sur l'IA et à veiller à ce que les réponses politiques évoluent au rythme des avancées technologiques liées à l'IA, afin de garantir que ces réponses contribuent au bien-être de l'humanité et respectent les principes du développement durable ;
14. *appelle* les parlements à renforcer leur capacité à s'adapter de manière proactive aux évolutions technologiques rapides, en particulier dans le domaine de l'IA, notamment par des programmes de formation à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire, l'établissement d'organes spécialisés, de nouvelles modalités de dialogue politique avec les communautés techniques et universitaires, le secteur privé et toutes les autres parties prenantes, et des plateformes pour le renforcement de la coopération interparlementaire et le partage des connaissances, des bonnes pratiques et des solutions dans le domaine de l'IA ;
15. *appelle également* à l'élaboration de stratégies efficaces pour faire face à l'impact de l'IA sur le marché du travail, notamment des possibilités en matière d'éducation, des formations et des mesures visant à atténuer les effets de l'automatisation dans certains secteurs professionnels et à fournir un soutien aux personnes touchées ;
16. *exhorte* les parlements à coopérer avec leur gouvernement respectif pour sensibiliser les citoyens à l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit ;

17. *appelle* à poursuivre et à intensifier la sensibilisation et le renforcement des capacités sur l'utilisation et les risques de l'IA, notamment à l'intention des parlementaires, afin de suivre le rythme rapide de l'évolution technologique ;
18. *invite* les parlements à intensifier les efforts qu'ils déploient pour lutter contre les violations de la vie privée causées par des pratiques d'IA inacceptables, telles que l'emploi de l'IA à des fins de surveillance et de la technologie de catégorisation biométrique dans le cadre d'une surveillance politique injustifiée et de la collecte de données personnelles, qui menacent les droits fondamentaux et les libertés individuelles des citoyens et par là même affaiblissent la démocratie et l'état de droit ;
19. *exhorte* les parlements et l'Union interparlementaire à plaider contre le découplage international des jeux de données et des modèles d'IA, afin d'empêcher la censure et le cloisonnement des systèmes individuels et de rendre l'IA aussi inclusive, culturellement ouverte et nuancée que possible ;
20. *note* la nécessité d'effectuer des travaux de recherche indépendants sur l'IA, dans le respect de normes éthiques élevées ;
21. *appelle* à la promotion d'activités durables de recherche et développement sur l'IA qui donnent lieu à des innovations permettant de relever les défis mondiaux liés aux droits de l'homme, en particulier dans les domaines de la prévention des épidémies, de l'amélioration de la santé publique, du développement de l'éducation et de l'atténuation des changements climatiques ;
22. *préconise* le renforcement de la transparence et de la responsabilité dans le cadre du déploiement de l'IA, en établissant des normes qui obligent les entreprises à divulguer les processus de traitement des données et de prise de décision utilisés dans les applications d'IA ;
23. *appelle* à l'élaboration de normes de cybersécurité spécifiques pour l'IA, en vue de protéger les systèmes contre les cyberattaques et de mieux protéger les données personnelles et sensibles ;
24. *invite* l'Union interparlementaire, au vu du rôle essentiel des parlements dans la mise en œuvre des engagements en matière d'IA convenus au niveau international, à examiner les modalités de contribution parlementaire aux processus relatifs à l'IA au sein des organisations multilatérales ;
25. *exhorte* les parlements et l'Union interparlementaire à continuer d'attirer l'attention sur l'élaboration, le déploiement et l'utilisation responsables de l'IA, notamment par la mise en place d'initiatives de renforcement des capacités et l'établissement de liens avec les initiatives mondiales pertinentes, en tant qu'objectif de travail essentiel.

Appliquer la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale des Nations Unies et garantir l'obligation de rendre compte

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Palestine au nom du Groupe arabe pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	651	Total des voix positives et négatives	1 064
Voix négatives	413	Majorité des deux tiers.....	709
Abstentions	346		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	18			Fidji	<i>Absent</i>			Ouganda	<i>Absent</i>		
Albanie	<i>Absent</i>			Finlande		12		Ouzbékistan	15		
Algérie	16			France		18		Palestine	12		
Allemagne		19		Gabon	<i>Absent</i>			Paraguay		11	1
Andorre		10		Gambie	<i>Absent</i>			Pays-Bas		13	
Angola	15			Ghana	<i>Absent</i>			Pérou	5		10
Arabie saoudite	15			Grèce		10		Philippines	20		
Argentine			16	Guinée	10			Pologne		15	
Arménie	10		1	Guinée équatoriale	11			Portugal		13	
Australie		14		Guinée-Bissau	8			République de Corée			17
Autriche		12		Guyana	10			République démocratique du Congo			20
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Hongrie		10	2	République dominicaine	<i>Absent</i>		
Bahamas	<i>Absent</i>			Inde			23	République-Unie de Tanzanie			18
Bahreïn	11			Iran (Rép. islam. d')	19			Roumanie			13
Bélarus	12			Iraq	16			Royaume-Uni		18	
Belgique		10	3	Irlande	6		6	Rwanda			11
Bénin	<i>Absent</i>			Islande	<i>Absent</i>			Saint-Marin			10
Bhoutan	10			Israël		12		Sao Tomé-et-Principe		10	
Bosnie-Herzégovine	11			Italie		10		Serbie	<i>Absent</i>		
Botswana	10			Jamaïque	<i>Absent</i>			Seychelles	10		
Brésil			20	Japon			20	Slovaquie		10	
Burkina Faso	<i>Absent</i>			Jordanie	13			Slovénie	7	4	
Burundi	13			Kenya	<i>Absent</i>			Somalie	13		
Cabo Verde			10	Lesotho	11			Soudan du Sud			10
Cambodge			13	Lettonie		11		Suède		13	
Cameroun	<i>Absent</i>			Libye	12			Suisse		12	
Canada		15		Liechtenstein		10		Suriname	8		2
Chili	5	7	1	Lituanie		11		Tchad			13
Chine	23			Macédoine du Nord	7	4		Tchéquie		13	
Chypre	2	4	5	Madagascar	<i>Absent</i>			Thaïlande			18
Côte d'Ivoire	15			Malaisie	15			Timor-Leste	11		
Croatie	2	9		Malawi			14	Tonga	10		
Cuba	13			Maldives	10			Tunisie	13		
Danemark		10		Malte	10			Türkiye	19		
Djibouti	11			Maroc	15			Turkménistan	<i>Absent</i>		
Égypte	20			Mexique		20		Ukraine	2		13
Émirats arabes unis	13			Monaco	<i>Absent</i>			Viet Nam	<i>Absent</i>		
Équateur	11			Mongolie	<i>Absent</i>			Yémen	13		
Espagne	8	8		Monténégro	<i>Absent</i>			Zambie			14
Estonie		11		Mozambique	<i>Absent</i>			Zimbabwe	13		
Eswatini	<i>Absent</i>			Namibie	11						
Éthiopie			20	Népal	<i>Absent</i>						
Fédération de Russie	20			Nigéria			22				
				Norvège		12					
				Nouvelle-Zélande		12					
				Oman	12						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Pays-Bas et du Canada pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives..... 795 Total des voix positives et négatives . 1 104
Voix négatives 309 Majorité des deux tiers 736
Abstentions..... 306

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18		Fidji	Absent			Ouganda	Absent		
Albanie	Absent			Finlande	12			Ouzbékistan			15
Algérie		16		France	18			Palestine		12	
Allemagne	19			Gabon	Absent			Paraguay	12		
Andorre	10			Gambie	Absent			Pays-Bas	13		
Angola			15	Ghana	Absent			Pérou	15		
Arabie saoudite		15		Grèce	10			Philippines	20		
Argentine	16			Guinée			10	Pologne	15		
Arménie	10		1	Guinée équatoriale			11	Portugal	13		
Australie	14			Guinée-Bissau	4		4	République de Corée	17		
Autriche	12			Guyana	10			République démocratique du Congo			20
Azerbaïdjan	Absent			Hongrie	12			République dominicaine	Absent		
Bahamas	Absent			Inde			23	République-Unie de Tanzanie	18		
Bahreïn		11		Iran (Rép. islam. d')		19		Roumanie	13		
Bélarus		12		Iraq		16		Royaume-Uni	18		
Belgique	13			Irlande	12			Rwanda			11
Bénin	Absent			Islande	Absent			Saint-Marin	10		
Bhoutan			10	Israël			12	Sao Tomé-et-Principe			10
Bosnie-Herzégovine	11			Italie	10			Serbie	Absent		
Botswana			10	Jamaïque	Absent			Seychelles		10	
Brésil	20			Japon	20			Slovaquie	10		
Burkina Faso	Absent			Jordanie		13		Slovénie	11		
Burundi			13	Kenya	Absent			Somalie		13	
Cabo Verde	10			Lesotho			11	Soudan du Sud			10
Cambodge	13			Lettonie	11			Suède	13		
Cameroun	Absent			Libye		12		Suisse	12		
Canada	15			Liechtenstein	10			Suriname	8		2
Chili	10		3	Lituanie	11			Tchad	13		
Chine		23		Macédoine du Nord	10	1		Tchéquie	13		
Chypre	11			Madagascar	Absent			Thaïlande	18		
Côte d'Ivoire	5		10	Malaisie			15	Timor-Leste			11
Croatie	11			Malawi	14			Tonga	10		
Cuba			13	Maldives		10		Tunisie		13	
Danemark	10			Malte	10			Türkiye	2	17	
Djibouti			11	Maroc	15			Turkménistan	Absent		
Égypte		20		Mexique	20			Ukraine	15		
Émirats arabes unis		13		Monaco	Absent			Viet Nam	Absent		
Équateur			11	Mongolie	Absent			Yémen		13	
Espagne	16			Monténégro	Absent			Zambie	14		
Estonie	11			Mozambique	Absent			Zimbabwe			13
Eswatini	Absent			Namibie			11				
Éthiopie			20	Népal	Absent						
Fédération de Russie		20		Nigéria	22						
				Norvège	12						
				Nouvelle-Zélande	12						
				Oman		12					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

La situation sécuritaire et humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République démocratique du Congo pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	121	Total des voix positives et négatives	745
Voix négatives	624	Majorité des deux tiers	497
Abstentions	665		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			18	Fidji	<i>Absent</i>			Ouganda	<i>Absent</i>		
Albanie	<i>Absent</i>			Finlande		12		Ouzbékistan			15
Algérie		16		France			18	Palestine		12	
Allemagne		19		Gabon	<i>Absent</i>			Paraguay			12
Andorre		10		Gambie	<i>Absent</i>			Pays-Bas			13
Angola			15	Ghana	<i>Absent</i>			Pérou			15
Arabie saoudite		15		Grèce		10		Philippines	20		
Argentine			16	Guinée			10	Pologne			15
Arménie			11	Guinée équatoriale			11	Portugal			13
Australie		14		Guinée-Bissau	4		4	République de Corée			17
Autriche		12		Guyana			10	République démocratique du Congo	20		
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Hongrie		12		République dominicaine	<i>Absent</i>		
Bahamas	<i>Absent</i>			Inde			23	République-Unie de Tanzanie			18
Bahreïn		11		Iran (Rép. islam. d')		19		Roumanie			13
Bélarus		12		Iraq		16		Royaume-Uni		18	
Belgique			13	Irlande	3	9		Rwanda		11	
Bénin	<i>Absent</i>			Islande	<i>Absent</i>			Saint-Marin			10
Bhoutan			10	Israël			12	Sao Tomé-et-Principe			10
Bosnie-Herzégovine			11	Italie		10		Serbie	<i>Absent</i>		
Botswana			10	Jamaïque	<i>Absent</i>			Seychelles			10
Brésil			20	Japon			20	Slovaquie			10
Burkina Faso	<i>Absent</i>			Jordanie		13		Slovénie		11	
Burundi	13			Kenya	<i>Absent</i>			Somalie			13
Cabo Verde			10	Lesotho			11	Soudan du Sud			10
Cambodge			13	Lettonie		11		Suède		13	
Cameroun	<i>Absent</i>			Libye		12		Suisse		12	
Canada		15		Liechtenstein		10		Suriname			10
Chili		10	3	Lituanie		11		Tchad			13
Chine			23	Macédoine du Nord	3	8		Tchéquie		13	
Chypre		11		Madagascar	<i>Absent</i>			Thaïlande			18
Côte d'Ivoire	5		10	Malaisie			15	Timor-Leste			11
Croatie		11		Malawi			14	Tonga			10
Cuba			13	Maldives		10		Tunisie		13	
Danemark			10	Malte		10		Türkiye		19	
Djibouti		11		Maroc			15	Turkménistan	<i>Absent</i>		
Égypte		20		Mexique			20	Ukraine			15
Émirats arabes unis		13		Monaco	<i>Absent</i>			Viet Nam	<i>Absent</i>		
Équateur			11	Mongolie	<i>Absent</i>			Yémen		13	
Espagne		16		Monténégro	<i>Absent</i>			Zambie	7	5	2
Estonie		11		Mozambique	<i>Absent</i>			Zimbabwe	13		
Eswatini	<i>Absent</i>			Namibie	11						
Éthiopie			20	Népal	<i>Absent</i>						
Fédération de Russie		20		Nigéria	22						
				Norvège		12					
				Nouvelle-Zélande		12					
				Oman		12					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Mobiliser les parlementaires pour la protection des enfants lors de conflits armés afin d'éviter les risques, les souffrances et les conséquences

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Argentine, du Chili, du Pérou, du Mexique, du Brésil et du Guyana pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives.....	709	Total des voix positives et négatives .	1 029
Voix négatives	320	Majorité des deux tiers	686
Abstentions.....	381		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18		Fidji	<i>Absent</i>			Ouganda	<i>Absent</i>		
Albanie	<i>Absent</i>			Finlande	12			Ouzbékistan			15
Algérie		16		France	18			Palestine		12	
Allemagne	19			Gabon	<i>Absent</i>			Paraguay	12		
Andorre	10			Gambie	<i>Absent</i>			Pays-Bas	13		
Angola	15			Ghana	<i>Absent</i>			Pérou	15		
Arabie saoudite		15		Grèce	10			Philippines	20		
Argentine	16			Guinée			10	Pologne	15		
Arménie	11			Guinée équatoriale			11	Portugal	13		
Australie	14			Guinée-Bissau	8			République de Corée	17		
Autriche	12			Guyana	10			République démocratique du Congo			20
Azerbaïdjan	<i>Absent</i>			Hongrie	12			République dominicaine	<i>Absent</i>		
Bahamas	<i>Absent</i>			Inde			23	République-Unie de Tanzanie			18
Bahreïn		11		Iran (Rép. islam. d')			19	Roumanie	13		
Bélarus		12		Iraq			16	Royaume-Uni	18		
Belgique	13			Irlande	12			Rwanda			11
Bénin	<i>Absent</i>			Israël			12	Saint-Marin			10
Bhoutan			10	Italie	10			Sao Tomé-et-Principe			10
Bosnie-Herzégovine	11			Jamaïque	<i>Absent</i>			Serbie	<i>Absent</i>		
Botswana			10	Japon	10		10	Seychelles		10	
Brésil	20			Jordanie			13	Slovaquie	10		
Burkina Faso	<i>Absent</i>			Kenya	<i>Absent</i>			Slovénie	11		
Burundi			13	Lesotho			11	Somalie			13
Cabo Verde	10			Lettonie	11			Soudan du Sud			10
Cambodge			13	Libye		12		Suède	13		
Cameroun	<i>Absent</i>			Liechtenstein	10			Suisse	12		
Canada	15			Lituanie	11			Suriname	10		
Chili	13			Macédoine du Nord	10	1		Tchad			13
Chine	23			Madagascar	<i>Absent</i>			Tchéquie	13		
Chypre	11			Malaisie			15	Thaïlande	18		
Côte d'Ivoire			15	Malawi			14	Timor-Leste			11
Croatie	11			Maldives		10		Tonga	10		
Cuba			13	Malte	10			Tunisie		13	
Danemark	10			Maroc			15	Türkiye		19	
Djibouti		11		Mexique	8	8	4	Turkménistan	<i>Absent</i>		
Égypte		20		Monaco	<i>Absent</i>			Ukraine	15		
Émirats arabes unis		13		Mongolie	<i>Absent</i>			Viet Nam	<i>Absent</i>		
Équateur			11	Monténégro	<i>Absent</i>			Yémen		13	
Espagne	16			Mozambique	<i>Absent</i>			Zambie	14		
Estonie	11			Namibie			11	Zimbabwe		13	
Eswatini	<i>Absent</i>			Népal	<i>Absent</i>						
Éthiopie			20	Nigéria			22				
Fédération de Russie		20		Norvège	12						
				Nouvelle-Zélande	12						
				Oman			12				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 149^e Assemblée de l'UIP
(Genève, 17 octobre 2024)*

La 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

vivement préoccupée par le fait que le 24 septembre 2024 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré : "Notre monde est pris dans un tourbillon. Nous vivons une ère de transformation aux proportions épiques et faisons face à des défis sans précédent qui exigent des solutions mondiales. Et pourtant, les divisions géopolitiques ne vont qu'en s'aggravant. La planète continue de se réchauffer. Les guerres font rage sans que l'on sache comment elles vont se terminer. Les gesticulations nucléaires et les nouvelles armes font planer sur nous une ombre inquiétante. Nous allons tout droit vers l'inimaginable : une poudrière qui risque d'engloutir le monde", faisant écho à sa déclaration deux ans auparavant, le 20 septembre 2022, lorsqu'il a fait part de son désarroi croissant face à la situation mondiale en affirmant : "Notre monde est au plus mal. Les clivages s'accroissent. Les inégalités se creusent. Les difficultés s'étendent... Nous avons besoin d'espoir... Nous devons agir sur tous les fronts."

alarmée par le fait que le Secrétaire général de l'ONU a en outre systématiquement estimé à de nombreuses reprises ces dernières années que l'action internationale sur les grands défis était "paralysée par des dysfonctionnements et assujettie aux tensions géopolitiques",

comprenant pleinement les préoccupations du Secrétaire général de l'ONU au sujet d'un monde déstabilisé par des crises interconnectées alimentées par l'impunité, les inégalités et l'incertitude qui menacent la stabilité et la solidarité mondiales et fragilisent l'engagement collectif à l'égard des principes du multilatéralisme,

consciente des situations désastreuses auxquelles le monde est confronté et qui ont incité le Secrétaire général de l'ONU à appeler la communauté internationale à se mobiliser collectivement pour affronter ces crises, défendre les droits de l'homme et œuvrer en faveur de solutions durables,

préoccupée par l'effritement des engagements internationaux en faveur des valeurs démocratiques et des droits de l'homme universels,

1. *réaffirme* son soutien indéfectible au multilatéralisme, par l'intermédiaire du système des Nations Unies et d'autres institutions mondiales et régionales clés, et son attachement à un ordre international fondé sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Pacte pour l'avenir ;
2. *respecte pleinement* le fait que l'ONU reste la pierre angulaire du système multilatéral et de la coopération internationale et *s'engage* à soutenir pleinement sa mission par une coopération accrue ;
3. *souligne* la gravité des problèmes auxquels la communauté internationale fait face, allant de l'augmentation du nombre de conflits internationaux aux conséquences des changements climatiques en passant par les risques de pandémie, ainsi que d'autres menaces qui pèsent sur la planète, comme la famine et l'insécurité alimentaire, et qui multiplient le nombre de crises humanitaires ;
4. *insiste* sur la nécessité impérieuse de fournir une réponse collective, fondée sur une volonté politique renouvelée de coopérer au niveau international et de partager les responsabilités au-delà des divisions géopolitiques, afin de construire un monde plus pacifique et de créer un avenir meilleur pour les générations actuelles et futures ;

5. *exhorte* la communauté internationale, y compris les Membres de l'UIP, à déployer des efforts concertés pour :
 - a. rejeter fermement le ciblage aveugle des civils par les forces armées, en tout lieu, en particulier le personnel d'urgence et les professionnels de la santé et de l'éducation, et des infrastructures publiques, telles que les services de santé et les établissements scolaires, car un tel ciblage constitue une grave violation du droit international humanitaire, fondé sur les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ;
 - b. mettre fin à la violence sexuelle et aux crimes de guerre à l'égard des femmes et des filles dans les conflits nationaux et internationaux, mieux reconnaître l'impact insidieux de la discrimination fondée sur le genre et l'atteinte aux droits des femmes, et trouver de toute urgence des solutions pour lutter contre ces phénomènes ;
 - c. mener une action concertée visant à mettre fin aux conséquences effroyables des conflits sur les enfants, touchés par des niveaux inacceptables de décès et de blessures en temps de guerre, des déplacements forcés et des enlèvements, la perte de possibilités éducatives et économiques, et l'éclatement injustifié de leur famille et de leurs groupes de personnes proches ;

6. *s'engage pleinement* à :
 - a. renforcer le multilatéralisme en œuvrant sans relâche à maintenir et à renforcer les cadres multilatéraux essentiels pour relever les défis mondiaux, y compris conduire les réformes nécessaires pour assurer la légitimité et l'efficacité du système multilatéral, telles que : l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité de l'ONU, en veillant à ce que toutes les régions du monde soient représentées de manière juste et équilibrée ; la modernisation des dispositifs de maintien de la paix de l'ONU, conformément au Nouvel Agenda pour la paix ; et la réforme des institutions financières internationales ;
 - b. promouvoir l'équité et la justice en plaidant pour la sécurité alimentaire et l'accès équitable aux ressources, notamment à l'eau et aux fournitures sanitaires, et s'efforcer de combler les lacunes qui perpétuent les inégalités et la pauvreté, afin que personne ne soit laissé de côté, en particulier les personnes les plus vulnérables, surtout les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées ;
 - c. faire face à la crise climatique en déployant une action ambitieuse, conformément à l'Accord de Paris, en ayant parfaitement conscience que le caractère d'urgence de cette situation nécessite des efforts immédiats et soutenus pour réduire les émissions et appuyer la résilience face aux changements climatiques, notamment en apportant un soutien financier aux pays en développement ;
 - d. défendre les droits de toutes les personnes en se faisant les champions de la protection et de la promotion des droits fondamentaux universels, en veillant à ce que les libertés fondamentales et la dignité de chacun soient respectées et défendues, notamment en restaurant la confiance dans l'intégrité des institutions indépendantes chargées de faire respecter l'obligation de rendre des comptes et les droits de l'homme ;
 - e. appeler à lutter contre l'impunité des crimes internationaux ;
 - f. rétablir la confiance en luttant contre la désinformation sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels et en relevant les nouveaux défis posés par les avancées rapides des technologies, notamment de l'intelligence artificielle ;
 - g. favoriser un dialogue inclusif, associant notamment les personnes les plus vulnérables de nos sociétés, afin d'améliorer les perspectives mondiales de coopération fondées sur des valeurs, des principes et des objectifs communs, dans l'intérêt de toutes les personnes ;

7. *décide* de sensibiliser les citoyens au fait que la réaffirmation de l'engagement en faveur du multilatéralisme et les efforts collectifs déployés par la communauté internationale par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres instances internationales constituent un pas essentiel pour sortir d'une spirale géopolitique de conflits de plus en plus violents, d'injustice sociale et de déclin économique, qui, sans un changement de cap, risque de toucher tous les pays ;
8. *souligne* la pertinence des principes fondateurs de l'UIP, qui se trouve dans sa 135^e année d'existence, pour œuvrer en faveur de la paix et de la coopération à travers le dialogue parlementaire mondial, et *réaffirme* son engagement à approfondir la coopération parlementaire avec l'ONU et d'autres institutions multilatérales ;
9. *souligne* les obligations incombant à ses Parlements membres, notamment veiller à ce que les législateurs contraignent leurs gouvernements nationaux respectifs à respecter pleinement la Charte des Nations Unies, à redoubler d'efforts pour réaliser pleinement les objectifs de développement durable et à mettre pleinement en œuvre le Pacte pour l'avenir récemment adopté, qui vise également à renforcer la coopération entre l'UIP et l'ONU ;
10. *réaffirme* son engagement en faveur de la défense des principes de paix, de dignité, d'égalité, de justice, de solidarité et des droits de l'homme, et *confirme* la détermination de ses Parlements membres à jouer un rôle clé dans la gestion des crises actuelles, à réaffirmer leur attachement aux buts et principes du multilatéralisme et à contribuer à la construction d'un monde plus résilient, juste et durable en faveur de chaque nation et de toutes les personnes que les parlementaires représentent.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 149^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 17 octobre 2024)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux réunions durant la 149^e Assemblée de l'UIP. Mme F. Belhirsch (Pays-Bas) et M. L. Wehrli (Suisse) ont assumé la présidence par intérim respectivement les 14 et 16 octobre, en raison de l'absence de la Présidente de la Commission, Mme A. Kuspan (Kazakhstan), et du poste laissé vacant par le Vice-Président, M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran).

Le 14 octobre, après avoir passé en revue les questions de procédure et les communications officielles, Mme F. Belhirsch (Pays-Bas) a présenté la première réunion-débat, dont le thème était *Le rôle des parlementaires dans la prévention des conflits liés aux ressources naturelles*. Le modérateur, M. J.-M. Rousseau, Chef de la division *Business & Security* du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF), a lancé la discussion en soulignant le rôle des parlementaires dans la gouvernance de la richesse provenant des ressources, en particulier la responsabilité qui leur incombe s'agissant de l'atténuation des conflits liés aux ressources naturelles.

La première intervenante, Mme C. Seymour, chercheuse principale au *Centre on Conflict, Development and Peacebuilding* de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), a présenté une analyse exhaustive de la situation en République démocratique du Congo, un pays riche en ressources naturelles mais en proie à un conflit et à un faible développement humain. Elle a souligné le contraste saisissant entre l'immense richesse du pays provenant de ses ressources et son faible indice de capital humain. Dans une perspective d'économie politique, Mme C. Seymour a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit, en particulier aux facteurs économiques. Elle a également établi un lien entre la crise humanitaire actuelle et les pratiques violentes en matière d'extraction de ressources et plaidé pour que la situation soit mise au jour dans toute sa réalité. Elle a exhorté les parlementaires à jouer un rôle concret en matière de gouvernance afin de traiter ces problèmes.

M. A. Ware, Coordonnateur mondial des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), a abordé les risques protéiformes – sanitaires, environnementaux et territoriaux – auxquels l'extraction de l'uranium expose les populations, en particulier les communautés autochtones. Il a également évoqué les risques de prolifération de l'uranium, notamment son utilisation potentielle dans l'armement nucléaire, et il a affirmé qu'un contrôle parlementaire rigoureux était indispensable pour garantir son utilisation à des fins pacifiques. M. A. Ware a insisté sur les conséquences économiques et les coûts sur le long terme de la réhabilitation des terres et il a mis l'accent sur l'importance du développement durable. Il a exposé des situations de contrôle parlementaire qui avaient porté leurs fruits – par exemple l'implication de la Cour suprême du Costa Rica dans la réglementation de l'extraction de l'uranium – et ainsi prouvé l'importance de la coopération internationale.

Au total, 14 délégués ont contribué à la discussion, notamment en évoquant divers aspects de la gestion des ressources. Un délégué a souligné l'importance des processus démocratiques et de la coopération régionale pour la prévention des conflits, tandis qu'un autre a souligné la nécessité d'assurer un accès équitable aux ressources et d'adopter des modes de vie durables. D'autres intervenants ont appelé à développer des technologies de recyclage visant à réduire la dépendance aux ressources et proposé d'établir des comités d'action climatique, en particulier axés sur le renforcement du rôle des femmes dans la gestion des ressources. Un délégué a souligné combien il était important que les parlementaires favorisent le dialogue et répondent aux revendications en matière de répartition équitable des ressources.

Pour conclure la séance, des intervenants ont appelé à agir collectivement, à associer les populations locales à la gestion des ressources et à effectuer des analyses véridiques permettant de déterminer quels sont les bénéficiaires de l'extraction des ressources. Les deux intervenants ont souligné l'importance de la diligence raisonnable et des activités de contrôle dans le cadre de la prévention des conflits liés aux ressources et la nécessité de s'inspirer d'exemples vertueux comme celui du Costa Rica.

Mme F. Belhirsch (Pays-Bas) a présenté la deuxième réunion-débat, qui portait sur le thème *Le rôle des parlementaires en matière de sécurité nucléaire*. Trois intervenantes ont pris la parole lors cette séance animée par Mme S. Case Lackner, Chercheuse principale au *Vienna Center for Disarmament and Non-Proliferation* (VCDNP), qui a souligné l'importance de la sécurité nucléaire et le rôle clé des parlementaires pour protéger les matières nucléaires et radiologiques par des lois et des contrôles budgétaires.

Mme E. Buglova, Directrice de la Division de la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a souligné l'importance d'un régime de sécurité nucléaire solide pour prévenir le terrorisme nucléaire et promouvoir une utilisation sûre des technologies nucléaires dans les domaines de l'énergie, des soins de santé et de la sécurité alimentaire. Elle a souligné qu'il était nécessaire que les pays adoptent la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et son amendement de 2005, étant donné que la sécurité nucléaire est à la fois une responsabilité incombant aux États et un facteur de sécurité internationale.

Mme M. Lorenzo Sobrado, Chargée de programme et des questions de lutte contre les actes terroristes commis au moyen de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a abordé les cadres juridiques de la sécurité nucléaire en insistant sur l'importance de la coopération internationale. Elle a présenté sept instruments juridiques clés permettant de lutter contre l'utilisation abusive des matières nucléaires, de prévenir le terrorisme nucléaire et de rendre justice. Elle a exhorté les parlementaires à ratifier et à mettre en œuvre ces traités et à collaborer étroitement avec des organisations internationales comme l'AIEA et l'ONUDC.

Mme C. Scotto de César, Analyste des politiques de lutte contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs à INTERPOL, a souligné combien il était important d'appliquer les lois en matière de sécurité nucléaire et a décrit les efforts déployés par INTERPOL pour suivre les incidents impliquant des matières radioactives. Elle a insisté sur le fait que les acteurs non étatiques constituent une menace concrète et a appelé à une coopération plus étroite entre les forces de l'ordre et les législateurs en vue d'établir des cadres juridiques qui criminalisent les infractions nucléaires et assurent une coordination internationale.

Huit délégués ont ensuite tenu un débat sur un large éventail de sujets, en mettant l'accent sur le rôle des parlementaires dans l'élaboration et l'application de politiques qui favorisent la transparence, la responsabilité publique et la coopération internationale. L'importance des processus démocratiques pour la gestion des ressources nucléaires et la prévention des conflits a été soulignée. Les participants ont rappelé la nécessité d'assurer un accès équitable à l'énergie, en insistant sur le fait que l'énergie nucléaire durable peut permettre de remédier aux pénuries d'énergie et contribuer à la croissance économique. Par ailleurs, il est essentiel d'informer le public afin de contrer les idées fausses qui n'associent l'énergie nucléaire qu'à l'armement. Les cadres juridiques et les traités internationaux, tels que la CPPMN, ont été jugés indispensables pour prévenir la prolifération nucléaire et garantir la sécurité transfrontalière. Le débat a également attiré l'attention sur les questions environnementales, en particulier les risques sanitaires et écologiques associés à l'extraction d'uranium. Il a été prôné d'assurer un contrôle parlementaire plus soutenu pour développer l'énergie nucléaire en toute sécurité et restaurer l'environnement de manière adéquate. Les défis liés à la prolifération nucléaire et le risque que des acteurs non étatiques aient accès à des matières nucléaires ont été abordés. Les participants ont appelé à prendre des mesures législatives davantage axées sur la prévention pour criminaliser les activités illégales et renforcer la coopération internationale en matière de répression.

En guise de conclusion, les parlementaires ont été appelés à continuer de renforcer les mesures de sécurité nucléaire, d'assurer une gestion responsable des matières nucléaires et de promouvoir la paix dans le monde.

Le 16 octobre, la Commission, présidée par M. L. Wehrli (Suisse), a entendu des expertes sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*. L'objet de cette audition était d'informer par avance les membres d'une résolution sur cette question, qui devrait être examinée et adoptée à la 150^e Assemblée de l'UIP, en avril 2025.

En guise d'introduction, une vidéo présentant deux activistes de la région a été diffusée.

Mme M. Pundak, Co-Directrice de *A Land for All, Two States One Homeland*, et Mme R. Salman, Co-Directrice de *Combatants for Peace*, ont présenté un projet de solution à deux États fondée sur les principes d'autodétermination, d'égalité et de durabilité. Elles ont insisté sur la nécessité urgente de

mettre fin au conflit en cours, ont rappelé l'importance d'un avenir commun pour les Israéliens et les Palestiniens et ont souligné l'occasion donnée à la communauté internationale de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une solution à deux États. Elles ont indiqué combien il était important d'établir un processus de paix centré sur les personnes et ont appelé à un nouveau leadership pour favoriser la réconciliation et la coexistence entre les deux communautés.

Mme M. Durrieu, spécialiste du conflit israélo-palestinien et enseignante à Sciences Po Paris, a précisé que le conflit était de nature essentiellement territoriale puisque les deux parties revendiquaient un même territoire. Elle a donné un aperçu complet de l'évolution historique de la solution à deux États, la présentant comme l'unique option viable pour résoudre le différend territorial qui oppose Israéliens et Palestiniens. Bien qu'initialement rejetée par les Palestiniens, cette solution était apparue, au fil du temps, comme la voie la plus réaliste pour aller de l'avant. Mme M. Durrieu a également exposé des défis majeurs, notamment la difficulté de légitimer l'Autorité palestinienne, le besoin urgent de mettre fin à l'expansion des colonies israéliennes dans les territoires occupés et la désillusion croissante des jeunes Palestiniens, qui perdent foi dans la solution à deux États en raison de la violence persistante. Elle a insisté sur le rôle majeur des organisations internationales et des parlements pour veiller à ce que toute résolution soit équitable, exécutoire et favorable à l'établissement d'un État palestinien légitime et souverain.

Mme A. Chenoy, Professeure adjointe à l'Université Jindal Global (Inde) et membre du groupe de travail sur la sécurité commune du Bureau international de la paix (BIP), a souligné l'importance d'une approche de *sécurité commune*, qui relie la solution à deux États aux principes plus généraux de paix, de justice et de sécurité humaine, tout en évoquant les enseignements tirés de la décolonisation et du non-alignement. S'appuyant sur son expérience dans les zones de conflit et sur des exemples de décolonisation, elle a fait valoir qu'une paix durable ne pouvait être instaurée qu'en reconnaissant les droits, la dignité et la sécurité des Palestiniens et des Israéliens et en s'attaquant aux causes profondes de la violence, notamment à la militarisation et à l'occupation. Mme A. Chenoy a également rappelé le soutien de longue date des États du Sud à une solution à deux États et a demandé que les pays non alignés soient davantage associés au processus de paix, en plaidant en faveur de solutions qui dépassent les politiques de pouvoir traditionnelles pour tendre vers une approche multilatérale plus inclusive. Elle a également exhorté la communauté internationale à renforcer son soutien à une solution à deux États et à privilégier les droits fondamentaux du peuple palestinien pour atteindre cet objectif.

À la suite des interventions des expertes, trois des six co-rapporteurs de la prochaine résolution, M. M. Bouchouit (Algérie), M. J. Buttimer (Irlande) et Mme M. Guerra Castillo (Mexique), ont fait part de leurs premières réflexions sur le sujet. Ils ont rappelé combien il était important de maintenir l'accent sur les droits de l'homme, le droit international et la volonté politique dans la promotion d'une solution à deux États. M. Bouchouit a prôné l'équité et l'humanité pour agir face à la situation critique dans laquelle se trouvent les Palestiniens. Dans une vidéo enregistrée, M. J. Buttimer a rappelé qu'une reconnaissance mutuelle entre Israéliens et Palestiniens était indispensable pour briser le cycle de la violence et il a souligné l'importance de la confiance, de la coopération et du courage pour poursuivre les pourparlers en vue de bâtir la paix. Mme M. Guerra Castillo a mis l'accent sur le dialogue interculturel, la diplomatie et le respect du droit international humanitaire et exhorté les parlements à plaider en faveur d'un cessez-le-feu et à appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza.

Ensuite, un débat associant 16 délégués, des parlementaires représentant diverses régions et un observateur permanent a été tenu. Les principaux thèmes abordés étaient l'importance du droit international et le rôle essentiel des parlements dans la promotion des efforts diplomatiques en vue de la résolution des conflits. Bien que la solution à deux États suscite des avis divergents, la plupart des intervenants ont réaffirmé leur soutien au cadre de cette solution et appelé à une collaboration internationale pour parvenir à la paix. En outre, il a été recommandé d'exploiter l'intelligence artificielle pour contribuer à la sécurité internationale. Il a également été demandé de réformer les systèmes parlementaires mondiaux afin de renforcer leur utilité. Les discussions ont également fait ressortir des difficultés rencontrées actuellement, notamment s'agissant des actions perçues comme sapant les institutions internationales. Cette idée a débouché sur un appel à reconnaître à la Palestine le statut d'État et à associer les femmes aux efforts de consolidation de la paix. Dans l'ensemble, les discussions ont fait ressortir la nécessité de poursuivre les négociations, de maintenir une coopération multilatérale et d'adopter des stratégies inclusives pour parvenir à un règlement pacifique de la situation – les parlements jouant un rôle central dans ces processus. Une déclaration écrite d'une délégation directement concernée mais dans l'incapacité d'assister à la séance a été transmise et sera intégrée au compte rendu.

En guise de conclusion, les intervenants ont appelé les parlementaires à prendre des mesures concrètes pour appuyer les efforts de paix, plaider en faveur de la dignité humaine et favoriser la collaboration internationale en vue de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien.

À l'issue des débats, la Commission a élu M. H. Mohammad (Malaisie) membre du Bureau et vice-président, en vue d'achever le mandat du Groupe Asie-Pacifique qui devait prendre fin en octobre 2025.

Le rapport sur les travaux de la Commission permanente a été présenté à l'Assemblée de l'UIP lors de sa dernière séance, le 17 octobre, par M. L. Wehrli (Suisse), Président par intérim de la Commission.

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 16 octobre 2024. Dix membres, dont des représentantes du Bureau des femmes parlementaires et des membres du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, étaient présents. Les discussions ont porté sur les activités menées par les membres du Bureau dans le domaine de la paix et de la sécurité depuis la dernière réunion, ainsi que sur leurs impressions et leur volonté de lutter contre la multiplication des conflits dans le monde. Les membres du Bureau ont également commencé à réfléchir aux éventuels thèmes à soumettre à la Commission permanente en mars 2025. La réunion s'est terminée par une discussion animée sur la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et l'impact des mines terrestres sur les personnes et les populations locales, au cours de laquelle il a été rappelé que le Prince Mired Bin Raad Zeid Al-Hussein de Jordanie est à la tête des efforts déployés pour promouvoir l'adoption universelle de la Convention.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

*dont la 149^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 17 octobre 2024)*

La Commission permanente du développement durable s'est réunie les 15 et 16 octobre. Les deux séances ont été menées sous la conduite du Président de la Commission, M. W. William (Seychelles).

Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*

Le thème de la prochaine résolution a été présenté par quatre experts : Mme A. Gill, Cheffe d'équipe, Équipe des fonctions gouvernementales de base et de la gouvernance locale, Bureau de crise du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; M. G. Connor, Spécialiste de programme, Prévention des conflits et consolidation de la paix, Bureau de crise du PNUD ; M. M. Talhami, Responsable des programmes stratégiques au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; et M. H. Born, Chef du département Politique et recherche au Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF). Les co-rapporteurs, Mme H. Fayez (Bahreïn), Mme E. Muteka (Namibie) et M. R. Fogiel (Pologne), étaient également présents.

Mme A. Gill et M. G. Connor, du PNUD, ont rappelé l'importance de l'inclusion et de la participation, qui sont essentielles au développement durable et à la paix. Ils ont insisté sur la nécessité de relier les efforts déployés au niveau infranational aux processus nationaux, en veillant à ce que les populations locales puissent faire entendre leur voix. Néanmoins, les inégalités croissantes et l'essor de l'intelligence artificielle et des technologies numériques alimentent les discours de haine et la désinformation et cela complique les efforts de consolidation de la paix et souligne la nécessité d'une gouvernance proactive. Ils ont rappelé le rôle essentiel joué par les parlements dans la lutte contre les discours de haine et ont indiqué que le PNUD leur fournit des ressources et des directives pour les aider dans leur action. La Macédoine du Nord a été citée en exemple : une commission parlementaire sur les relations intercommunautaires a réussi à promouvoir le dialogue entre les groupes ethniques, démontrant ainsi qu'une gouvernance inclusive peut favoriser la paix.

M. M. Talhami, du CICR, a déclaré que les conflits modernes sont de plus en plus ancrés dans les zones urbaines, ce qui accroît la complexité des interventions humanitaires. Il a indiqué que la fréquence et l'intensité croissantes des risques climatiques doivent être prises en compte dans les activités de planification, car ces risques aggravent les difficultés rencontrées dans les zones de conflit. Aujourd'hui, près de deux milliards de personnes vivent dans des environnements fragiles, avec un accès limité ou inexistant à l'eau potable et à d'autres services essentiels, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux conflits et aux crises environnementales.

Pour relever ces défis, M. M. Talhami a présenté cinq recommandations clés à l'attention des rapporteurs. Premièrement, il a souligné l'importance de protéger les services essentiels, tels que les soins de santé et l'eau, et d'en assurer l'accès en toute sécurité pendant les conflits. Deuxièmement, il a plaidé en faveur de dérogations illimitées dans les régimes de sanctions afin de permettre l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire. Troisièmement, il a recommandé de garantir un financement flexible et pluriannuel qui tienne compte des risques posés par les changements climatiques. Quatrièmement, il a appelé à une évolution vers des stratégies prospectives qui anticipent les risques futurs. Enfin, il a préconisé d'adopter dans les cadres d'intervention une approche multirisques concernant la planification et la préparation aux situations d'urgence, qui tienne compte d'un large éventail de risques potentiels, allant des conflits armés aux catastrophes naturelles.

M. H. Born, du DCAF, a rappelé à la Commission que tous les gouvernements se sont engagés à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et a souligné la pertinence particulière de l'ODD 16, qui met l'accent sur la promotion de la paix, de la justice et d'institutions efficaces. Il a indiqué que pour réaliser l'ODD 16, il faut non seulement des institutions solides, mais aussi un partenariat dynamique et durable avec le secteur de la sécurité et l'armée. Dans ce contexte, il a

souligné le rôle essentiel du contrôle parlementaire pour garantir la redevabilité et la transparence au sein de l'armée et a plaidé pour qu'elles soient incluses dans les cadres relatifs à la gouvernance et au développement. Selon lui, il s'agit là d'un élément clé pour favoriser la stabilité, instaurer la confiance entre la population civile et l'armée et renforcer la gouvernance démocratique.

Après les exposés des experts, 20 délégués ont fait part de l'expérience de leur pays en ce qui concerne le lien entre les conflits et le développement durable. Les délégués ont unanimement convenu que les conflits entravent la réalisation des ODD car ils réduisent souvent à néant les progrès accomplis. Les parlementaires ont été invités à promouvoir des stratégies de développement durable qui ont un impact positif sur la prévention des conflits, les interventions en cas de conflit et le relèvement post-conflit. Ces stratégies doivent notamment reposer sur le dialogue avec les citoyens, la prise en compte de leurs besoins et leur participation au processus décisionnel. En outre, les interventions doivent tenir compte de la question climatique.

Les délégués ont présenté des exemples concrets de la manière dont leur pays traite les conflits et promeut le développement durable. Nombre d'entre eux ont mis l'accent sur le dialogue avec les régions sujettes aux conflits et ont rappelé l'importance d'encourager la participation des citoyens et de favoriser le développement économique. L'interdiction du commerce de minerais provenant de zones de conflit a été citée comme un exemple de bonne pratique. Plus généralement, la diplomatie parlementaire et la promotion des relations commerciales ont été jugées essentielles pour déterminer et promouvoir les intérêts communs entre les pays.

À la fin de la séance, les co-rapporteurs ont remercié les intervenants pour leurs contributions et ont indiqué qu'elles leur seront utiles dans leurs travaux sur le projet de résolution.

Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) en Azerbaïdjan

Le Président a souligné que l'UIP encourage depuis plus d'une décennie la participation des parlements aux processus liés aux changements climatiques et que la Réunion parlementaire annuelle aux Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) constitue un moyen important de faire progresser l'action climatique au sein des parlements. La Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29 aura lieu les 16 et 17 novembre 2024 dans la Zone verte à Bakou (Azerbaïdjan) et se déroulera, pour la première fois, sur deux jours.

Le Rapporteur de la Réunion parlementaire, M. S. Mammadov, membre du Parlement de l'Azerbaïdjan, a décrit les efforts déployés par son pays pour promouvoir l'action climatique, notamment en investissant dans les énergies renouvelables. Il a ensuite présenté les principales orientations de l'avant-projet de document final qui devrait être adopté lors de la Réunion.

M. S. Mammadov a souligné que le projet de document final appelle les parlements à prendre diverses mesures pour renforcer l'action climatique, notamment en soutenant la législation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en facilitant la transition vers les énergies vertes et renouvelables et en favorisant la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Des amendements au projet de document final ont été reçus de cinq pays avant la date limite du 4 octobre 2024 et font l'objet d'un examen minutieux. Des parlementaires de huit pays et du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé ont formulé des suggestions supplémentaires au cours de la discussion, notamment sur l'incorporation de termes relatifs aux emplois verts, à l'agroforesterie, au tourisme durable, aux effets du climat sur la santé et au financement de l'action climatique.

Réunion-débat sur le thème *Bâtir un système financier mondial équitable : le rôle des parlements dans la prévention de l'évasion fiscale des entreprises et la réalisation du développement durable*

La réunion-débat a rassemblé des experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Sous la conduite de Mme D. O'Neill (Australie), ils ont discuté de la façon dont les recettes fiscales peuvent contribuer à la réalisation des ODD.

Ils ont notamment indiqué qu'il faut environ 4 000 milliards d'USD pour atteindre les ODD et que la fiscalité peut jouer un rôle clé dans la réalisation de ces objectifs. La mise en place d'une fiscalité efficace permet de mobiliser les fonds nécessaires au fonctionnement des services publics, de

promouvoir la croissance économique, de lutter contre les flux financiers illicites, de réduire les inégalités et de favoriser l'équité. Cela peut également contribuer à réduire la dépendance à l'égard des aides financières.

Les parlements jouent un rôle crucial en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, le contrôle des autorités fiscales et la sensibilisation des citoyens à la façon dont l'impôt contribue aux services publics et au développement durable. Les parlementaires doivent également communiquer sur la manière dont la fiscalité peut améliorer la prestation de services en faveur du développement durable.

Les délégués se sont dits convaincus de la nécessité d'agir dans ce domaine et ont souligné l'importance de renforcer la réglementation, de lutter contre l'évasion fiscale des entreprises, de promouvoir la transparence et d'accroître la coopération multilatérale.

Ils ont ajouté que, dans la mesure où les entreprises peuvent opérer à l'étranger sans y être implantées physiquement, il est essentiel de corriger les lacunes. Cela implique de disposer d'un cadre juridique solide, de renforcer la collaboration à l'échelle mondiale et d'assurer la transparence des échanges d'informations. Les délégués ont ajouté qu'il faut instaurer une norme minimale mondiale en matière de coopération et que l'efficacité des incitations fiscales doit être soigneusement évaluée.

L'évasion fiscale nuit à la concurrence loyale, aggrave les inégalités, notamment au détriment des groupes vulnérables et marginalisés, et peut avoir des répercussions négatives sur l'emploi. Pour éviter un tel scénario, les parlements doivent lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Les progrès dépendront de l'adoption par les pays d'approches transparentes et de leur engagement réel à relever ces défis, en insistant particulièrement sur la priorité qui doit être accordée à la mobilisation des ressources nationales.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 149^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 17 octobre 2024)*

La Commission a tenu deux séances, les 15 et 16 octobre 2024, sous la conduite du Président de la Commission, M. D. McGuinty (Canada). Après avoir évoqué la nouvelle politique de l'UIP en matière de lutte contre le harcèlement, le Président a ouvert la session et a invité tous les participants à adopter l'ordre du jour et à approuver le compte rendu de la session précédente, qui s'est déroulée lors de la 148^e Assemblée, à Genève, en mars 2024.

Réflexion analytique sur le financement du système des Nations Unies

Il s'agissait du premier événement d'une série visant à aider les parlementaires à mieux comprendre la manière dont l'ONU est financée, en examinant à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs. Les intervenants étaient M. P. Linnér, Directeur de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld, Mme S. Gruener, Directrice adjointe à la Fondation Dag Hammarskjöld, et M. B. Christiaens, Gestionnaire de portefeuille au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Trente-et-une délégations étaient présentes et huit ont pris la parole au cours de la discussion.

La Fondation Dag Hammarskjöld et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies ont formé un partenariat pour aider le grand public et les décideurs à comprendre le processus budgétaire de l'ONU. Après avoir reconnu que le budget de l'ONU reste quelque peu opaque et inintelligible, les intervenants ont expliqué les principes de base régissant le processus, les principales sources de financement, ainsi que les contraintes et les lacunes qui pèsent sur la performance globale du système des Nations Unies. Les exposés prévoyaient une enquête en direct auprès des participants, qui a révélé que ceux-ci avaient des connaissances peu approfondies sur le sujet.

Le budget de l'ONU se compose d'un ensemble de fonds ordinaires et de fonds secondaires. Le financement ordinaire comprend les contributions obligatoires, qui ne représentent que 18 % du budget total de l'ONU, et les contributions volontaires que les pays donateurs versent à diverses agences et programmes du système des Nations Unies. Le financement ordinaire donne à l'agence bénéficiaire la flexibilité de prioriser les dépenses en réponse à l'évolution des besoins sur le terrain. Le financement secondaire est constitué de dons affectés à des projets ou programmes spécifiques et ne peut être réaffecté à d'autres fins. Les fonds affectés sont versés directement à chaque entité des Nations Unies (préaffectation stricte) ou regroupés dans des fonds communs (préaffectation souple), cette dernière solution étant préférable pour réduire les coûts de transaction et de rapport.

Le budget actuel de l'ONU s'élève à un peu plus de 74 milliards d'USD par an, ce qui, étonnamment, équivaut à 1 à 2 % des dépenses militaires mondiales. Bien que le budget de l'ONU ait augmenté en termes absolus par rapport aux années précédentes (en tenant compte de l'inflation), il est nettement inférieur aux besoins réels en matière de développement, et environ 40 % du budget total provient d'une liste restreinte de cinq donateurs qui ont fait part de leur intention de réduire leurs contributions au cours des années à venir. Du côté des dépenses, la moitié du budget est consacrée à l'assistance à quelque 42 pays en développement. Enfin, si la majeure partie du budget provient de sources gouvernementales, une petite partie provient du secteur privé et d'autres entités non gouvernementales.

La part du lion du budget de l'ONU est consacrée aux besoins humanitaires. En comparaison, l'aide au développement bénéficie d'un niveau de financement plus faible. Ce déséquilibre entre les dépenses humanitaires et les dépenses de développement entraîne un sous-investissement dans la prévention des causes profondes des crises humanitaires. Investir dans l'aide au développement serait beaucoup plus efficace du point de vue de l'optimisation des ressources. Cependant, il est important de reconnaître que le nombre croissant de conflits dans le monde, ainsi que les millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou forcées de chercher refuge à l'étranger, mettent à rude épreuve les agences spécialisées des Nations Unies.

Un accord de financement a récemment été conclu entre l'ONU et ses États membres, dans le cadre duquel ces derniers se sont engagés à améliorer la qualité du financement (par la mise en commun des fonds, moins d'affectations et une prévisibilité à long terme), et l'ONU s'est engagée à améliorer la transparence et l'efficacité en matière de réduction des coûts.

Le débat qui a suivi a mis en évidence les points clés ci-après.

- Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans le contrôle du processus budgétaire de l'ONU, ce qui signifie avant tout qu'ils doivent veiller à ce que les contributions de leur pays soient versées dans leur intégralité et dans les délais impartis.
- Les parlementaires ont besoin de mieux comprendre le processus budgétaire de l'ONU et une discussion plus approfondie au sein de la Commission est la bienvenue. Les parlements ne doivent pas hésiter à inviter le coordonnateur résident ou d'autres fonctionnaires de l'ONU à des réunions d'information.
- La crise financière que traverse actuellement l'ONU doit être résolue sans délai afin de garantir la continuité de l'aide aux pays dans le besoin.
- Le financement de l'ONU doit augmenter, mais l'Organisation doit également améliorer son efficacité et utiliser au mieux les ressources disponibles, ce qui implique de recourir à des approches novatrices et à des technologies permettant de réduire les coûts.
- Il est évident que les pays donateurs de l'ONU tiendront toujours compte de leurs intérêts nationaux lorsqu'ils fixeront les priorités de financement, mais ces intérêts doivent être mieux alignés sur la mission globale de l'ONU.
- Dans la mesure du possible, l'ONU doit essayer d'augmenter la contribution des donateurs privés afin d'être relativement moins dépendante des financements publics.

Examen des processus de ratification et d'entrée en vigueur des instruments des Nations Unies

Ce volet de 30 minutes a donné une vue d'ensemble du processus d'élaboration des traités des Nations Unies, l'une des expressions les plus importantes du multilatéralisme. Les deux intervenants étaient Mme M. Régimbal, Cheffe de service du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA) à Genève et Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement, et M. A. Motter, Conseiller principal pour les questions économiques et sociales de l'UIP. Trente délégations étaient présentes et six ont pris la parole au cours du débat.

Les intervenants ont présenté aux participants les différentes étapes du processus d'élaboration d'un traité, à savoir la négociation, la validation et l'entrée en vigueur. Chaque étape a été décomposée pour montrer les possibilités d'une participation active des parlements. Il s'agit notamment de contribuer au processus de négociation, de donner le sceau final d'approbation à un traité négocié à l'ONU et de contribuer à la transposition du traité dans la législation nationale.

Il a été noté en particulier que si l'Assemblée générale des Nations Unies est la principale plateforme d'adoption de tous les traités, dans le cas des instruments relatifs au désarmement, un rôle particulier est joué par la Conférence du désarmement. Les traités relatifs au désarmement ont souvent une dimension régionale, d'où l'importance pour les parlements de travailler avec d'autres parties dans une région afin de mieux comprendre les implications réelles des traités ou de coordonner leur mise en œuvre. Malheureusement, de nombreux traités relatifs au désarmement signés par des gouvernements n'ont pas été ratifiés par leurs parlements, ce qui signifie que certains traités ne sont jamais entrés en vigueur ou ne sont pas applicables dans un grand nombre de pays. Les traités relatifs au désarmement doivent être pris plus au sérieux, car ils ont des incidences directes sur le développement, en plus de la sécurité mondiale.

Le débat qui a suivi les exposés a mis en lumière les points clés ci-après.

- Les parlements ont un rôle à jouer dans la ratification et la mise en œuvre des traités, même lorsque la constitution établit une séparation stricte des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Au minimum, les parlements peuvent contribuer à sensibiliser le public à un nouveau traité pendant qu'il est négocié et peuvent régulièrement demander au gouvernement des informations sur le processus d'élaboration du traité.

- Les traités internationaux qui sont entrés en vigueur doivent être pleinement mis en œuvre d'une manière qui soit fidèle au texte original, tant dans sa lettre que dans son esprit. Cependant, tous les parlements n'ont pas la capacité d'adopter une législation appropriée et peuvent avoir besoin du soutien de l'UIP ou de l'ONU.
- Le Guide *Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires*, produit conjointement par l'UIP et l'organisation Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), offre un bon aperçu des traités relatifs au désarmement en vigueur et de leur mode de fonctionnement.

ONU et G20 : complémentarité ou redondance ?

Le Président a ouvert le débat en posant des questions clés sur le rôle du G20 dans la gouvernance économique mondiale. Il a demandé si le G20 comblait une lacune dans un système multilatéral affaibli ou s'il contribuait simplement à un paysage déjà surchargé d'organisations internationales. Il a également demandé d'où venait la légitimité du G20 et quelle était son efficacité par rapport à celle de l'ONU.

Vingt-cinq délégations étaient présentes et huit ont pris la parole au cours du débat.

Les intervenants étaient M. B. Ellmers, Directeur du financement du développement durable au *Global Policy Forum* (participant à distance depuis Berlin) et Mme L. Crexell (Argentine), Vice-Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

En réponse aux questions du Président, les intervenants ont fait remarquer que le G20 avait démarré en douceur en 1999, en tant qu'extension du G8 au niveau ministériel, et qu'il n'avait atteint sa maturité en touchant les chefs de gouvernement que dans le sillage de la crise financière de 2008.

Pendant des années, le groupe a été considéré comme manquant de légitimité en tant qu'organe mondial parce qu'il représentait principalement les grandes économies et excluait la plupart des pays du Sud. Cette situation a quelque peu changé, puisque l'Union africaine fait désormais partie du groupe. Le G20 s'efforce également d'inclure des groupes extérieurs (groupes d'engagement) tels que la société civile (C20), le secteur privé (B20), les syndicats (L20), les parlementaires (P20) et d'autres qui cherchent à peser sur les résultats. Si les pays du G20 représentent la majeure partie de l'économie mondiale, le G20 ne représente pas tous les Membres de l'ONU. Les groupes d'engagement ne sont pas égaux aux yeux du G20, qui semble plus réceptif à la contribution de la communauté des affaires. En outre, l'accent mis à l'origine par le G20 sur l'économie mondiale a été étendu à une série d'autres questions pour lesquelles l'ONU reste l'acteur principal.

En termes d'efficacité, le G20 présente à la fois des avantages et des inconvénients. Du côté positif, le groupe semble plus souple que l'ONU qui est plus bureaucratisée. Lorsque les chefs de gouvernement se réunissent, ils ne se contentent pas d'aborder l'ordre du jour officiel, mais profitent également de l'occasion pour tenir des réunions bilatérales et apprendre à mieux se connaître, ce qui contribue à instaurer la confiance et à aplanir les divergences politiques. L'un des inconvénients majeurs du G20 est son manque de redevabilité, car il n'existe pas de secrétariat permanent ou d'autre mécanisme permettant de suivre la mise en œuvre des engagements pris. Étant donné que l'ordre du jour est fixé chaque année par un pays hôte différent, il n'y a guère de continuité dans l'ordre du jour du G20.

Alors que le G20 revendique une expertise particulière concernant les questions économiques mondiales, avec la croissance économique comme priorité absolue, l'ONU, par l'intermédiaire de son Conseil économique et social, adopte une perspective de développement durable plus large, ancrée dans les droits de l'homme et intégrant les questions économiques aux questions sociales et environnementales.

En réalité, l'ONU a pour mandat de jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance économique mondiale. Toutes les questions régulièrement débattues lors des réunions du G20 relèvent de la compétence de la Commission économique et financière de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Bien que ces organes puissent être difficiles à manœuvrer, ils sont en mesure d'agir sur des questions importantes telles que la réforme de la fiscalité internationale (une convention des Nations Unies sur la fiscalité internationale est en cours d'élaboration). Bien que ces organes de l'ONU fassent l'objet de réformes depuis de nombreuses années, il est certainement possible d'en faire plus pour rendre leur travail plus efficace.

Lors de la négociation du Pacte pour l'avenir, les États membres de l'ONU ont eu l'occasion de clarifier leur relation avec le G20 dans le chapitre consacré à la réforme de la gouvernance mondiale. Une proposition antérieure visant à créer un mécanisme de coordination entre les deux organes a été abandonnée dans le texte final, ce qui suggère que l'ONU n'est pas à l'aise à l'idée de se voir sur un pied d'égalité avec le G20.

Les points clés ci-après sont ressortis de la discussion avec les participants.

- Dans l'idéal, l'ONU devrait jouer un rôle de premier plan dans la coordination de la gouvernance économique mondiale et le G20 devrait se concentrer sur la mise en œuvre des décisions de l'ONU que les économies avancées sont davantage en mesure d'appliquer. Pour ce faire, l'ONU devrait d'abord renforcer ses propres processus de délibération.
- Les parlements sont en définitive responsables du financement de l'ONU et du G20 et ils doivent veiller à ce que les deux organes collaborent de manière fructueuse. À cet égard, il convient de poser des questions difficiles et d'examiner de plus près la manière dont ces derniers travaillent, aussi bien seuls qu'en tandem. Tout doit être mis en œuvre pour éviter la concurrence et la redondance entre les deux organisations.
- Le rôle du P20 doit être clarifié, ce qui pourrait faire l'objet d'une motion future de la Commission. Les parlements concernés doivent contribuer plus activement aux délibérations du P20 en organisant des débats au sein des commissions parlementaires compétentes. Il faut renforcer le lien institutionnel entre le P20 et le G20 afin que la contribution des parlementaires soit entendue.

Partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés : suivi des deux premières motions de la Commission

Ce volet de 30 minutes était destiné à assurer le suivi de deux motions adoptées par la commission au cours des deux dernières années : l'une sur l'égalité des sexes à l'Assemblée générale et l'autre sur la réforme du Conseil de sécurité.

Le Président a fait savoir que la pratique de l'adoption de motions serait étendue aux trois autres Commissions permanentes de l'UIP si des amendements statutaires étaient adoptés lors de la 149^e Assemblée. Il a invité les participants à rendre compte de toute mesure prise pour appuyer les deux motions.

Les délégués des Émirats arabes unis, de l'Allemagne, de l'Inde, de la Thaïlande et du Zimbabwe ont pris la parole pour rendre compte des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes au sein de leur propre service des affaires étrangères et dans d'autres branches du gouvernement, y compris le parlement. Certaines interventions ont également mis en exergue la nécessité de réformer le Conseil de sécurité.

Plus particulièrement, un délégué de l'Inde a fait remarquer que son pays était depuis longtemps un pionnier en matière de leadership des femmes, y compris à l'ONU, la première femme présidente de l'Assemblée générale ayant été indienne. Un délégué de l'Allemagne a fait remarquer que la Sous-Commission des affaires des Nations Unies de son Parlement avait été créée précisément pour discuter de ces questions de réforme et qu'elle pourrait servir de modèle à d'autres parlements.

Budget de l'UIP pour 2025

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Geneva, 14 octobre 2024)

	Budget 2024	Budget 2025		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	11 585 700	11 937 000		11 937 000
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	498 400	435 700		435 700
Contributions du personnel	1 159 400	1 162 100		1 162 100
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	320 200	(320 200)	0
Autres recettes	18 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 116 900		4 323 300	4 323 300
TOTAL DES RECETTES	17 708 400	14 201 000	4 003 100	18 204 100
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	3 748 000	2 200 000	1 816 800	4 016 800
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	1 340 400	687 700	491 200	1 178 900
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	824 600	367 400	549 400	916 800
4. Favoriser l'action parlementaire collective	8 242 400	7 052 500	1 444 300	8 496 800
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP	3 753 400	3 748 800	21 600	3 770 400
Autres charges	104 600	144 600		144 600
Suppressions	(305 000)		(320 200)	(320 200)
TOTAL DES DÉPENSES	17 708 400	14 201 000	4 003 100	18 204 100

Budget d'équipement approuvé pour 2025

Poste	2025
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000
2. Ameublement	15 000
4. Conception du site Web	100 000
Dépenses d'équipement totales	150 000

Programme et budget approuvé pour 2025

Barème des contributions pour 2025 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Geneva, 14 octobre 2024)*

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,006 %	0,110 %	13 100
Afrique du Sud	0,244 %	0,400 %	47 600
Albanie	0,008 %	0,110 %	13 100
Algérie	0,109 %	0,240 %	28 600
Allemagne	6,111 %	6,630 %	789 200
Andorre	0,005 %	0,110 %	13 100
Angola	0,010 %	0,110 %	13 100
Arabie saoudite	1,184 %	1,460 %	173 800
Argentine	0,719 %	0,940 %	111 900
Arménie	0,007 %	0,110 %	13 100
Australie	2,111 %	2,470 %	294 000
Autriche	0,679 %	0,890 %	105 900
Azerbaïdjan	0,030 %	0,140 %	16 700
Bahamas	0,019 %	0,120 %	14 300
Bahreïn	0,054 %	0,170 %	20 200
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	13 100
Bélarus	0,041 %	0,150 %	17 900
Belgique	0,828 %	1,060 %	126 200
Bénin	0,005 %	0,110 %	13 100
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 900
Bolivie (État plurinational de)	0,019 %	0,120 %	14 300
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	14 300
Botswana	0,015 %	0,120 %	14 300
Bésil	2,013 %	2,370 %	282 100
Bulgarie	0,056 %	0,170 %	20 200
Burkina Faso	0,004 %	0,100 %	11 900
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 900
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 900
Cambodge	0,007 %	0,110 %	13 100
Cameroun	0,013 %	0,120 %	14 300
Canada	2,628 %	3,030 %	360 700
Chili	0,420 %	0,600 %	71 400
Chine	15,254 %	11,750 %	1 398 600
Chypre	0,036 %	0,150 %	17 900
Colombie	0,246 %	0,400 %	47 600
Comores	0,001 %	0,100 %	11 900
Congo	0,005 %	0,110 %	13 100
Costa Rica	0,069 %	0,190 %	22 600
Côte d'Ivoire	0,022 %	0,130 %	15 500
Croatie	0,091 %	0,220 %	26 200
Cuba	0,095 %	0,220 %	26 200
Danemark	0,553 %	0,750 %	89 300
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 900
Égypte	0,139 %	0,270 %	32 100

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
El Salvador	0,013 %	0,120 %	14 300
Émirats arabes unis	0,635 %	0,840 %	100 000
Équateur	0,077 %	0,200 %	23 800
Espagne	2,134 %	2,500 %	297 600
Estonie	0,044 %	0,160 %	19 000
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 900
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	13 100
Fédération de Russie	1,866 %	2,210 %	263 100
Fidji	0,004 %	0,100 %	11 900
Finlande	0,417 %	0,600 %	71 400
France	4,318 %	4,820 %	573 700
Gabon	0,013 %	0,120 %	14 300
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 900
Géorgie	0,008 %	0,110 %	13 100
Ghana	0,024 %	0,130 %	15 500
Grèce	0,325 %	0,490 %	58 300
Guatemala	0,041 %	0,150 %	17 900
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 900
Guinée équatoriale	0,012 %	0,120 %	14 300
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 900
Guyana	0,004 %	0,100 %	11 900
Hongrie	0,228 %	0,380 %	45 200
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 900
Inde	1,044 %	1,300 %	154 700
Indonésie	0,549 %	0,750 %	89 300
Iran (République islamique d')	0,371 %	0,540 %	64 300
Iraq	0,128 %	0,260 %	30 900
Irlande	0,439 %	0,620 %	73 800
Islande	0,036 %	0,150 %	17 900
Israël	0,561 %	0,760 %	90 500
Italie	3,189 %	3,630 %	432 100
Jamaïque	0,008 %	0,110 %	13 100
Japon	8,033 %	8,490 %	1 010 600
Jordanie	0,022 %	0,130 %	15 500
Kazakhstan	0,133 %	0,270 %	32 100
Kenya	0,030 %	0,140 %	16 700
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 900
Koweït	0,234 %	0,390 %	46 400
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 900
Lettonie	0,050 %	0,160 %	19 000
Liban	0,036 %	0,150 %	17 900
Libéria	0,001 %	0,100 %	11 900
Libye	0,018 %	0,120 %	14 300
Liechtenstein	0,010 %	0,110 %	13 100
Lituanie	0,077 %	0,200 %	23 800
Luxembourg	0,068 %	0,190 %	22 600
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	13 100
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 900
Malaisie	0,348 %	0,520 %	61 900
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 900
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 900
Mali	0,005 %	0,110 %	13 100
Malte	0,019 %	0,120 %	14 300
Maroc	0,055 %	0,170 %	20 200
Maurice	0,019 %	0,120 %	14 300
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	11 900
Mexique	1,221 %	1,500 %	178 500

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 900
Monaco	0,011 %	0,110 %	13 100
Mongolie	0,004 %	0,100 %	11 900
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 900
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 900
Myanmar	0,010 %	0,110 %	13 100
Namibie	0,009 %	0,110 %	13 100
Népal	0,010 %	0,110 %	13 100
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	13 100
Niger	0,003 %	0,100 %	11 900
Nigéria	0,182 %	0,320 %	38 100
Norvège	0,679 %	0,890 %	105 900
Nouvelle-Zélande	0,309 %	0,470 %	55 900
Oman	0,111 %	0,240 %	28 600
Ouganda	0,010 %	0,110 %	13 100
Ouzbékistan	0,027 %	0,140 %	16 700
Pakistan	0,114 %	0,240 %	28 600
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 900
Palestine		0,100 %	11 900
Panama	0,090 %	0,210 %	25 000
Paraguay	0,026 %	0,130 %	15 500
Pays-Bas	1,377 %	1,670 %	198 800
Pérou	0,163 %	0,300 %	35 700
Philippines	0,212 %	0,360 %	42 900
Pologne	0,837 %	1,070 %	127 400
Portugal	0,353 %	0,520 %	61 900
Qatar	0,269 %	0,430 %	51 200
République arabe syrienne	0,009 %	0,110 %	13 100
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 900
République de Corée	2,574 %	2,970 %	353 500
République de Moldova	0,005 %	0,110 %	13 100
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	13 100
République démocratique populaire lao	0,007 %	0,110 %	13 100
République dominicaine	0,067 %	0,190 %	22 600
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	13 100
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	13 100
Roumanie	0,312 %	0,480 %	57 100
Royaume-Uni	4,375 %	4,870 %	579 700
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 900
Sainte-Lucie	0,002 %	0,100 %	11 900
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 900
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 900
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 900
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 900
Sénégal	0,007 %	0,110 %	13 100
Serbie	0,032 %	0,140 %	16 700
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 900
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 900
Singapour	0,504 %	0,700 %	83 300
Slovaquie	0,155 %	0,290 %	34 500
Slovénie	0,079 %	0,200 %	23 800
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 900
Soudan du Sud	0,002 %	0,100 %	11 900
Sri Lanka	0,045 %	0,160 %	19 000
Suède	0,871 %	1,110 %	132 100
Suisse	1,134 %	1,400 %	166 600

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Suriname	0,003 %	0,100 %	11 900
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	11 900
Tchad	0,003 %	0,100 %	11 900
Tchéquie	0,340 %	0,510 %	60 700
Thaïlande	0,368 %	0,540 %	64 300
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	11 900
Togo	0,002 %	0,100 %	11 900
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 900
Trinité-et-Tobago	0,037 %	0,150 %	17 900
Tunisie	0,019 %	0,120 %	14 300
Türkiye	0,845 %	1,080 %	128 600
Turkménistan	0,034 %	0,140 %	16 700
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 900
Ukraine	0,056 %	0,170 %	20 200
Uruguay	0,092 %	0,220 %	26 200
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 900
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175 %	0,320 %	38 100
Viet Nam	0,093 %	0,220 %	26 200
Yémen	0,008 %	0,110 %	13 100
Zambie	0,008 %	0,110 %	13 100
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	13 100

Membre associé	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2025	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 400
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 400
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 700
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 400
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 400
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,020 %	2 400
Parlement andin		0,020 %	2 400
Parlement arabe		0,020 %	2 400
Parlement centraméricain		0,020 %	2 400
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,020 %	2 400
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)		0,020 %	2 400
Parlement européen		0,060 %	7 100
Parlement latino-américain et caribéen		0,020 %	2 400
Parlement du MERCOSUR		0,040 %	4 700
Parlement panafricain		0,020 %	2 400
Total		100 %	11 937 000

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Statuts

Amendements adoptés par la 149^e Assemblée de l'UIP (Genève, 17 octobre 2024)

Dans l'ensemble des Statuts, le cas échéant, remplacer "Membre" par "Parlement membre" (Articles 3, 4, 5, 6, 7, 10, 15, 18, 19, 21, 25, 27, 28 et 30).

Article 10 (composition de l'Assemblée)

Modifier la note de bas de page du sous-paragraphe 3 comme suit :

3. Dans le cadre de ces Statuts, lorsque la formule "jeune parlementaire" est employée, celle-ci fait référence aux parlementaires de moins de ~~45~~ **40** ans.

Article 11 (vice-présidents de l'Assemblée)

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. L'Assemblée est ouverte par la Présidente ou le Président de l'Union interparlementaire ou, en cas d'absence, par la Vice-Présidente ou le Vice-Président ~~du Comité exécutif de~~ **l'Union interparlementaire** désigné(e) conformément à l'article 5.2 du Règlement du Comité exécutif.

Modifier le sous-paragraphe 3 comme suit :

3. ~~Le nombre des vice-présidentes et vice-présidents est égal à celui des Membres de l'UIP représentés à l'Assemblée.~~ **Chaque Parlement membre de l'UIP prenant part à une Assemblée a le droit de désigner un vice-président pour l'Assemblée. Si le président de l'Assemblée est indisponible pour une séance, un remplaçant choisi parmi les vice-présidents désignés est invité à présider et on s'efforce d'assurer une alternance homme-femme et géopolitique entre les personnes exerçant cette fonction au cours d'une Assemblée donnée.**

Article 18

Supprimer le sous-paragraphe 3 :

~~3. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un représentant, le Membre de l'UIP concerné procède à son remplacement.~~

Article 19 (Conseil directeur – Élection à la présidence de l'UIP)

Modifier le sous-paragraphe 2 :

2. La Présidente ou le Président dont le mandat est venu à échéance n'est pas rééligible ~~avant trois ans~~ et doit être remplacé(e) par une personne appartenant à un autre Parlement. On s'efforce alors d'assurer une rotation régulière entre les différents groupes géopolitiques, **ainsi qu'entre hommes et femmes parlementaires.**

Modifier le sous-paragraphe 4 comme suit :

4. En cas de démission, de perte de mandat parlementaire ou de décès de la Présidente ou du Président, ses fonctions sont exercées par la Vice-Présidente ou le Vice-Président ~~du Comité exécutif, désigné(e) par le Comité exécutif de l'Union interparlementaire,~~ **désigné(e) conformément à l'article 5.2 du Règlement du Comité exécutif**, jusqu'à ce que le Conseil directeur ait procédé à une nouvelle élection. Les mêmes dispositions s'appliquent lorsque sont suspendus les droits ou l'affiliation d'un Membre de l'UIP auquel appartient la Présidente ou le Président.

Modifier le sous-paragraphe 5 comme suit :

5. La Présidente ou le Président est en outre aidé(e) dans sa tâche, entre les sessions statutaires, par un groupe de six vice-présidents **du Comité exécutif** représentant chacun des groupes géopolitiques et nommés parmi les membres du Comité exécutif pour un mandat renouvelable d'une durée d'un an (**cf. article 5.2bis du Règlement du Comité exécutif**).

Ajouter un nouveau sous-paragraphe 5bis :

5bis. La Présidente ou le Président fait rapport à chaque session ordinaire du Conseil directeur sur les activités qu'elle ou il a menées depuis la session précédente, en même temps que le rapport sur les activités du Comité exécutif (cf. article 26.2g).

Article 21 (fonctions du Conseil directeur)

Ajouter un nouveau sous-paragraphe g)bis :

g)bis. adopter la Stratégie de l'UIP et superviser sa mise en œuvre ;

Article 24 (Bureau du Forum des jeunes parlementaires)

Modifier l'Article 24 comme suit :

24. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se réunit à la faveur des deux sessions annuelles de l'Assemblée et rend compte de ses travaux au Conseil directeur. Le Forum établit son propre règlement, qui est approuvé par le Conseil directeur. **Le Forum est assisté d'un Bureau, qui se réunit au cours des deux sessions annuelles de l'Assemblée.**

Article 25

Remplacer toutes les occurrences de "Conseil du Forum des jeunes parlementaires" par "Bureau des jeunes parlementaires".

Article 28.2 (fonctions du Secrétariat de l'UIP)

Ajouter un nouveau sous-paragraphe f)bis comme suit :

f)bis. veiller à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil directeur ;

Articles 27-30

Réorganiser les sous-sections des Statuts comme suit :

VI. Secrétariat de l'UIP (préalablement VII)

VII. Comité de surveillance et de déontologie (nouveau – voir ci-dessous)

VIII. Groupes géopolitiques (préalablement VI)

IX. Association des secrétaires généraux des parlements (préalablement VIII)

X. Amendements aux Statuts (préalablement IX)

Nouvelle sous-section VII

Ajouter une nouvelle sous-section ("Comité de surveillance et de déontologie"), avec un Article comme suit :

Un Comité de surveillance et de déontologie est créé en vue d'assurer le respect du Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP et de la Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP (cf. Règlement du Comité de surveillance et de déontologie [lien]).

* * * * *

Règlement de l'Assemblée

*Amendements adoptés par la 149^e Assemblée de l'UIP
(Genève, 17 octobre 2024)*

Dans l'ensemble des articles, le cas échéant, remplacer "Membre" par "Parlement membre" (articles 1, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 13, 29, 36, 39 et 40, et Règlement spécial des sessions en ligne 1, 2 et 6)

Article 7

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. L'Assemblée est ouverte par le/la président(e) de l'Union interparlementaire ou, en son absence, par le/la vice-président(e) ~~du Comité exécutif~~ **de l'Union interparlementaire** désigné(e) conformément à l'article 5.2 du Règlement du Comité exécutif.

Modifier le sous-paragraphe 3 comme suit :

3. ~~Le nombre des vice-présidentes et vice-présidents est égal à celui des Membres de l'UIP représentés à l'Assemblée.~~ **Chaque Parlement membre de l'UIP prenant part à une Assemblée a le droit de désigner un vice-président pour l'Assemblée. Si le président de l'Assemblée est indisponible pour une séance, un remplaçant choisi parmi les vice-présidents désignés est invité à présider et on s'efforce d'assurer une alternance homme-femme et géopolitique entre les personnes exerçant cette fonction au cours d'une Assemblée donnée.**

Article 9

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé de la Présidente ou du Président de l'Assemblée, de la Présidente ou du Président de l'Union interparlementaire, ~~et de la Vice-Présidente ou du Vice-Président du Comité exécutif de l'Union interparlementaire désigné(e) conformément à l'article 5.2 du Règlement du Comité exécutif, - Les des~~ **Présidentes ou Présidents des Commissions permanentes peuvent participer à ses travaux à titre consultatif., de la présidente du Bureau des femmes parlementaires et de la présidente ou du président du Bureau des jeunes parlementaires, ou de leurs représentants.**

Ajouter un nouveau sous-paragraphe 2bis comme suit :

2bis. Afin d'assurer un fonctionnement fluide et cohérent de l'UIP et la mise en œuvre effective de ses décisions, la Présidente ou le Président, avec l'aide de la Secrétaire générale ou du Secrétaire général de l'UIP, tiennent, lors de chaque Assemblée, une réunion conjointe avec les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes. Les présidents des organes subsidiaires du Conseil directeur, la présidente du Bureau des femmes parlementaires et la présidente ou le président du Bureau des jeunes parlementaires peuvent également être invités à participer à cette réunion.

Article 9

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé de la Présidente ou du Président de l'Assemblée, de la Présidente ou du Président de l'Union interparlementaire et de la Vice-Présidente ou du Vice-Président ~~du Comité exécutif~~ **de l'Union interparlementaire** désigné(e) conformément à l'article 5.2 du Règlement du Comité exécutif. Les présidentes ou présidents des commissions permanentes peuvent participer à ses travaux à titre consultatif.

Article 11

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. Tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande **et indiquent en quoi cette demande est en adéquation avec les principes et valeurs de l'UIP et sa Stratégie.** Le Secrétariat de l'UIP communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent.

Article 13

Modifier l'article 13 comme suit :

13. En règle générale, l'Assemblée nomme deux rapporteurs pour chaque thème d'étude proposé par une commission permanente. Ces rapporteurs établissent un projet de résolution succinct et concret assorti d'un mémoire explicatif. Les Membres de l'UIP peuvent contribuer à ce travail de rédaction en soumettant de brèves contributions écrites dans une des langues officielles de l'UIP (cf. Règl. Assemblée, art. 37.1). Les dispositions régissant la soumission de ces contributions écrites sont indiquées dans la convocation de l'Assemblée (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 13.1). **Tout au long de ce processus, une approche fondée sur les droits de l'homme et une intégration de la dimension du genre doivent être dûment appliquées.**

Article 17

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. Tout délégué peut soumettre des amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs sur le thème d'étude inscrit à l'ordre du jour approuvé par l'Assemblée. Ces amendements peuvent être déposés auprès du Secrétariat de l'UIP au plus tard ~~15~~ **21** jours avant l'ouverture de l'Assemblée. Toutefois, le Forum des femmes parlementaires est autorisé à présenter des amendements qui intègrent une perspective de genre aux projets de résolution à tout moment jusqu'à la clôture de la première séance de la Commission permanente concernée (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 13.2).

Article 22

Modifier la note de bas de page associée à l'article 22 comme suit :

Dans le cadre de ces Statuts, lorsque la formule "jeune parlementaire" est employée, celle-ci fait référence aux parlementaires de moins de ~~45~~ **40** ans.

* * * * *

Règlement du Conseil directeur

Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session (Genève, 17 octobre 2024)

Dans l'ensemble des articles, le cas échéant, remplacer "Membre" par "Parlement membre" (articles 1, 9, 10, 36, 43 et 45, et Règlement spécial des sessions en ligne 2, 3, 9 et 10).

Article 2

Supprimer tout l'article :

~~2. Un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'UIP en question, muni d'une autorisation à cet effet (cf. Statuts, art. 18.3, et Règl. Conseil directeur, art. 1.1).~~

Article 3

Modifier le sous-paragraphe 2 comme suit :

2. Les Présidentes et/ou Présidents des Commissions permanentes peuvent participer aux séances du Conseil directeur, avec voix consultative, lorsqu'une question intéressant les travaux des Commissions permanentes est mise en discussion (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 17.2). **La présidente du Bureau des femmes parlementaires et la présidente ou le président du Bureau des jeunes parlementaires peuvent également participer, à titre consultatif, aux réunions du Conseil si des questions sur les travaux de leur Forum sont débattues.**

Article 9

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. En cas d'absence, la Présidente ou le Président est remplacé(e) par la Vice-Présidente ou le Vice-Président ~~du Comité exécutif de l'Union interparlementaire~~, désigné(e) conformément à l'article 5.2 du Règlement du Comité exécutif.

Modifier le sous-paragraphe 2 comme suit :

2. En cas de démission, de perte de mandat parlementaire ou de décès de la Présidente ou du Président, ses fonctions sont exercées par la Vice-Présidente ou le Vice-Président ~~du Comité exécutif de l'Union interparlementaire~~ jusqu'à ce que le Conseil directeur ait procédé à une nouvelle élection. Les mêmes dispositions s'appliquent lorsque sont suspendus les droits ou l'affiliation à l'UIP du Membre de l'UIP auquel appartient la Présidente ou le Président de l'Union interparlementaire (cf. Statuts, Art. 19.4).

Article 28

Ajouter un nouveau sous-paragraphe 2bis :

2bis. Pour des raisons pratiques, en ce qui concerne les questions de procédure et d'organisation et sur proposition de la Présidente ou du Président, un vote à main levée peut être organisé sur une base d'une voix par pays.

Article 44

Modifier l'article 44 comme suit :

44. La Secrétaire générale ou le Secrétaire général présente à chaque session ordinaire du Conseil directeur un rapport écrit sur l'état et le travail de l'Union interparlementaire, **notamment les progrès réalisés quant aux objectifs de sa Stratégie.**

* * * * *

Règlement du Comité exécutif

*Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Dans l'ensemble des articles, le cas échéant, remplacer "Membre" par "Parlement membre" (articles 2 et 5).

Articles 1 & 2

Remplacer toutes les occurrences de "Conseil du Forum des jeunes parlementaires" par "Bureau des jeunes parlementaires".

Article 5

Modifier le sous-paragraphe 2 comme suit :

2. Une Vice-Présidente ou un Vice-Président ~~du Comité exécutif~~ **de l'Union interparlementaire** est désigné(e) par le Comité exécutif chaque année à sa dernière session pour suppléer la Présidente ou le Président de l'Union interparlementaire en cas d'absence ou en cas de démission, de perte de mandat parlementaire, de décès ou de suspension des droits ou de l'affiliation du Membre de l'UIP auquel la Présidente ou le Président appartient, pour exercer ses fonctions jusqu'à ce que le Conseil directeur élise une nouvelle Présidente ou un nouveau Président.

Ajouter un nouveau sous-paragraphe 2bis comme suit :

2bis. Le Comité exécutif nomme six vice-présidents du Comité exécutif, désignés respectivement par chacun des groupes géopolitiques, qui assistent la Présidente ou le Président de l'Union interparlementaire dans son travail entre les sessions statutaires.

Article 13

Modifier le sous-paragraphe 2 comme suit :

2. Le Comité exécutif adopte et modifie le ~~mandat~~ **Règlement** du Sous-Comité des finances.

Mandat du Sous-Comité des finances

Modifier le titre comme suit :

~~Mandat~~ **Règlement** du Sous-Comité des finances

Article 3 du Sous-Comité des finances

Modifier le sous-paragraphe 2 comme suit :

2. Le Sous-Comité élit un président parmi ses membres.
[aucune incidence en français]

* * * * *

Règlement des Commissions permanentes

Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session (Genève, 17 octobre 2024)

Dans l'ensemble des articles, le cas échéant, remplacer "Membre" par "Parlement membre" (articles 2, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 18, 19, 39, 42 et 43, et Règlement spécial des sessions en ligne 1 et 5).

Article 6

Ajouter un nouveau sous-paragraphe 5bis :

5bis. Lors des sessions où elles n'adoptent pas de résolution, les commissions permanentes peuvent adopter de brèves motions exprimant un avis ou appelant à une action sur des questions relevant de leur mandat. Les motions ainsi adoptées sont soumises à l'Assemblée pour information.

Article 7

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. Le Bureau de chaque Commission permanente est composé de trois représentants de chacun des groupes géopolitiques existants, qui ne désignent pas plus de deux candidats du même sexe à chaque Bureau. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires et la Présidente ou le Président du ~~Conseil du Forum~~ **Bureau** des jeunes parlementaires, **ou leurs représentants**, sont membres de droit de chaque Bureau. On s'efforce d'inclure des jeunes parlementaires et d'encourager les candidatures des nouveaux **Parlements** membres de l'UIP ainsi que des **Parlements** membres qui n'ont pas de titulaire de poste à l'UIP.

Modifier le sous-paragraphe 5 comme suit :

5. Les Commissions permanentes élisent une Présidente ou un Président et une Vice-Présidente ou un Vice-Président parmi les membres de leur Bureau. Les postes de Président et de Vice-Président sont normalement pourvus en une même élection. Les groupes géopolitiques se concertent de manière à assurer, ~~dans la mesure du possible,~~ **la parité hommes-femmes et** une répartition équitable **entre les groupes géopolitiques** des postes de Président et Vice-Président des Commissions.

Article 13

Modifier le sous-paragraphe 2 comme suit :

2. Le Secrétariat de l'UIP transmet le projet de résolution et le mémoire explicatif aux **Parlements** membres avant la session. Les **Parlements** membres peuvent proposer des amendements au projet de résolution au plus tard ~~45~~ **21** jours avant l'ouverture de l'Assemblée. Toutefois, le Forum des femmes parlementaires est autorisé à présenter des amendements qui intègrent une perspective de genre aux projets de résolution à tout moment jusqu'à la clôture de la première séance de la Commission permanente concernée. La Commission parachève le projet de résolution et le soumet à l'Assemblée pour adoption (cf. Règl. Assemblée, art. 17.4).

Article 16

Ajouter un nouveau sous-paragraphe 3bis comme suit :

3bis. Lorsqu'un projet de résolution est soumis à l'examen des commissions permanentes, il est accompagné d'une brève évaluation par le Secrétariat des répercussions en matière de programmes et du budget.

* * * * *

Règlement du Forum des femmes parlementaires

Amendement adopté par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session (Genève, 17 octobre 2024)

Dans l'ensemble des articles, le cas échéant, remplacer "Membre" par "Parlement membre" (articles 6, 11, 21, 23, 32, 36 et 39).

* * * * *

Règlement et modalités de travail du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

*Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Modifier le titre comme suit :

Règlement ~~et modalités de travail~~ du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Dans l'ensemble des articles, le cas échéant, remplacer "Membre" par "Parlement membre" (articles 4 et 7).

Dans l'ensemble des articles, remplacer toutes les occurrences de "Conseil du Forum des jeunes parlementaires" par "Bureau des jeunes parlementaires" et toutes les occurrences de "Conseil" par "Bureau".

Article 4

Modifier le sous-paragraphe 1 comme suit :

1. Les **Parlements** membres de l'UIP sont représentés aux réunions du Forum des jeunes parlementaires par leurs délégués de moins de ~~45~~ **40** ans.

Règlement modifié du Prix Cremer-Passy

*approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

PRÉAMBULE

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle promeut une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques, de concert avec les parlements et parlementaires, afin de faire ressortir et de répondre aux besoins et aspirations des citoyens. Elle œuvre pour [la paix](#), [la démocratie](#), [les droits de l'homme](#), [l'égalité des sexes](#), [l'autonomisation des jeunes](#), [l'action climatique](#) et [le développement durable](#) grâce au dialogue politique, à la coopération et à l'action parlementaire.

Afin d'encourager la diplomatie parlementaire ainsi que l'action concrète des parlementaires dans la recherche et la promotion d'une paix plus durable et de sociétés réellement démocratiques, le Conseil directeur de l'UIP, sur proposition du Comité exécutif, a adopté le présent Règlement instituant le Prix Cremer-Passy, qui sera décerné chaque année à un(e) parlementaire qui se distingue en matière de défense et de promotion des objectifs de l'UIP et qui contribue à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable.

Le Règlement du Prix Cremer-Passy ainsi que ses critères sont approuvés comme suit :

Article 1

L'Union interparlementaire établit par la présente un prix d'excellence destiné aux parlementaires intitulé Prix Cremer-Passy.

Article 2

1. Le Prix Cremer-Passy est décerné par l'UIP et vise à récompenser un(e) parlementaire qui se distingue dans la défense et la promotion des objectifs de l'Organisation et contribue à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable.
2. Le Prix Cremer-Passy est décerné chaque année lors de la deuxième Assemblée de l'UIP.
3. Le/la lauréat(e) du prix est invité(e) à assister à l'Assemblée de l'UIP visée à l'article 2.2 et à prendre la parole devant l'Assemblée en reconnaissance de sa réussite et pour servir d'inspiration aux travaux d'autres parlementaires.
4. Le Prix Cremer-Passy ne peut être décerné à titre posthume. Les candidats doivent être en vie au moment de leur nomination.

Article 3

Tous les parlementaires des Parlements membres de l'UIP qui ont été en exercice à un moment quelconque de l'année à laquelle se rapporte le Prix sont éligibles.

Article 4

1. Les groupes géopolitiques n'acceptent que les nominations au Prix Cremer-Passy émanant de leur propre groupe géopolitique, et les transmettent au Secrétariat de l'UIP en remplissant un formulaire mis à disposition sur le site web www.ipu.org/fr avant le 30 juin de chaque année à 18 heures (HAEC). Les groupes qui soumettent des nominations relevant de plus d'un groupe géopolitique, spécifient le groupe géopolitique représenté conformément à l'alinéa 2 de l'Article 27 des Statuts et Règlements de l'UIP.
2. Chaque groupe géopolitique soumet deux nominations, à savoir un homme et une femme.
3. Les nominations doivent être accompagnées d'une lettre de candidature exposant les raisons pour lesquelles il est considéré que le/la parlementaire mérite d'obtenir le Prix Cremer-Passy.
4. Le non-respect de l'échéance prévue à l'article 4.1 est sans recours.

Article 5

1. Le Secrétariat de l'UIP examine les candidatures présentées par les groupes géopolitiques dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de dépôt, afin d'évaluer si les candidats remplissent bien tous les critères.
2. Le Secrétariat de l'UIP compile toutes les candidatures jugées recevables et les présente au jury du Prix, accompagnées d'un rapport sur les candidatures rejetées, en indiquant les raisons de leur exclusion.
3. En cas de non-respect de l'un des critères de présentation des candidatures, le Secrétariat de l'UIP en informe dès lors le groupe géopolitique concerné.
4. Si le groupe géopolitique ne rectifie pas la non-conformité dans un délai de 10 jours à compter de la notification adressée par le Secrétariat, la demande est exclue par le Secrétariat de l'UIP.

Article 6

1. Le jury du Prix est composé de sept membres, dont le Président en exercice de l'UIP, qui préside le jury sans droit de vote sauf aux fins de l'article 6.8, et des derniers présidents honoraires en date représentant chaque groupe géopolitique de l'UIP.
2. Les groupes géopolitiques qui ne peuvent être représentés par un président honoraire désignent, conformément à leur règlement intérieur, un président de parlement retraité ou un parlementaire éminent.
3. Le Secrétaire général de l'UIP fait partie du jury du Prix sans droit de vote afin de veiller à ce que les propositions soient évaluées sur la base des connaissances actualisées des Membres de l'UIP.
4. Les membres du jury du Prix disposent de 30 jours ouvrables à compter de la réception des demandes par le Secrétariat pour les évaluer en utilisant la matrice d'évaluation annexée au présent règlement.
5. Le jury du Prix se réunit dès que possible à compter de l'expiration du délai visé au paragraphe 6.4 afin de débattre et de décider du ou des lauréats du Prix.
6. Le/la lauréat(e) du Prix Cremer-Passy est choisi(e) par un vote à la majorité des membres du jury du Prix à l'aide de la matrice d'évaluation susmentionnée.
7. En cas d'égalité, le jury du Prix procède à un second vote entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix.
8. En cas d'égalité des voix après le deuxième décompte de voix, le président du jury du Prix émet son vote décisif pour déterminer le/la lauréat(e) du Prix Cremer-Passy.
9. Le jury du Prix peut décider à l'unanimité de ne pas attribuer le Prix Cremer-Passy au cours d'une année donnée en cas de circonstance imprévue (force majeure).
10. Les membres du jury du Prix ne notent pas les candidats de leur propre groupe géopolitique.
11. Si des membres du jury du Prix ne sont pas en mesure de noter les candidats dans les délais impartis, leurs votes seront répartis de manière égale entre tous les candidats (à l'exception de ceux issus de leur propre groupe géopolitique).
12. Le Secrétariat de l'UIP veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour organiser la réunion prévue au paragraphe 6.5.

Article 7

Le Prix à décerner est un trophée comportant une inscription adaptée.

Article 8

Toutes les personnes participant à la procédure d'attribution des Prix sont tenues de respecter la confidentialité des candidatures.

Article 9

1. Les délais visés par le présent Règlement sont comptés en jours ouvrables.
2. Si dans l'un des pays des Membres de l'UIP le 30 juin est un jour férié, ce jour est considéré comme un jour ouvrable aux fins de la présentation des candidatures tel que prévu par l'article 4.1.

Article 10

Afin d'assurer la mise en œuvre de la du présent Règlement régissant le Prix Cremer-Passy, il est obligatoire que le budget annuel de l'UIP comprenne une allocation spécifique pour le Prix.

Article 11

Tout amendement au présent Règlement doit être adopté par le Conseil directeur et prendra effet pour les éditions ultérieures du prix.

Article 12

Les règles énoncées ci-dessus constituent l'ensemble du règlement intérieur du Prix Cremer-Passy.

Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie

*Adoptée par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Préambule :

Réaffirmant l'engagement de l'Union interparlementaire (UIP) en faveur de la paix, de la démocratie et du développement, et *convaincus* que les connaissances et les compétences scientifiques doivent orienter les efforts des parlementaires, des analystes parlementaires, des décideurs et des responsables de l'élaboration des politiques en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés,

réaffirmant également la vocation et l'engagement de l'UIP à privilégier une compréhension commune de la science, plaçant l'humanité au cœur de celle-ci, ainsi qu'à favoriser les considérations éthiques dans le domaine de la science et de la technologie, en tirant parti de la tribune offerte par l'UIP pour promouvoir des discussions éclairées, échanger les bonnes pratiques et élaborer des cadres permettant d'aligner le progrès scientifique sur des principes éthiques,

prenant note des profondes répercussions de la science et de la technologie sur l'environnement, le bien-être et le progrès de l'humanité, des responsabilités éthiques inhérentes à la recherche et à l'application des connaissances scientifiques, et de l'importance des considérations éthiques pour orienter le développement, le déploiement et la gouvernance des nouvelles technologies,

prenant note également de l'inégalité persistante entre le Nord et le Sud concernant l'accès au progrès scientifique et technologique et la contribution à celui-ci, ainsi que des inégalités sociales, économiques et de genre qui y sont inhérentes, et *soulignant* la nécessité de mettre en place des cadres éthiques qui tiennent compte de ces disparités et s'efforcent d'assurer une participation mondiale équitable, notamment la participation des jeunes, l'égalité des sexes et l'égalité sociale en matière d'accès au savoir et de contribution au progrès,

conscients de l'absolue nécessité de collaborer au niveau mondial et de suivre des principes éthiques pour orienter l'évolution des progrès scientifiques et technologiques, atténuer leurs risques potentiels pour le bien des générations actuelles et futures sans distinction ni discrimination d'aucune sorte,

conscients également de l'incidence profonde – tant positive que négative – de la science et de la technologie sur les sociétés, de la nécessité pour les parlements et les parlementaires de préserver les intérêts des citoyens et de la complexité des questions éthiques inhérentes au progrès de la science et de la technologie pour le bien de l'humanité tout entière,

tenant compte de la nécessité impérieuse de respecter la diversité des religions, des croyances, des cultures et des civilisations, de traiter les différents groupes sociaux de manière juste, équitable et inclusive, et d'éviter les discriminations et les préjugés dans la poursuite et la gestion des progrès scientifiques et technologiques,

conscients de la nécessité absolue de préserver et protéger l'humanité contre les risques potentiels et les dangers inhérents au progrès scientifique et technologique, notamment le risque de compromettre l'action humaine, l'autonomie et les principes démocratiques, et de voir l'humanité privée de son pouvoir par les progrès technologiques présents et futurs,

Nous, parlementaires présents à la 149^e Assemblée de l'UIP à Genève, adoptons la Charte sur l'éthique de la science et de la technologie ci-après, qui constitue un cadre de principes éthiques visant à défendre la dignité, les droits de l'homme et le bien-être des individus et des sociétés, tout en encourageant l'innovation, la durabilité et la gestion responsable des activités scientifiques et technologiques, le partage des connaissances, le plaidoyer en faveur de politiques qui promeuvent des pratiques éthiques dans le domaine des sciences et des technologies, et la concordance du progrès avec les valeurs et les aspirations de nos concitoyens et de la communauté mondiale. Nous invitons les gouvernements, les parlements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les instituts universitaires et de recherche, et tous les autres acteurs concernés à travers le monde à s'inspirer de son contenu.

PARTIE I : Principes éthiques fondamentaux pour la réglementation de la science et de la technologie

Afin d'établir un cadre éthique complet, il est important de clarifier tout d'abord le champ d'application de la science tel qu'il est abordé dans la présente Charte. La science est considérée comme un effort collectif visant à faire progresser la connaissance et l'innovation dans de multiples domaines, chacun contribuant de manière unique à la compréhension, à l'amélioration et à la protection de la vie humaine et de l'environnement, et englobant diverses disciplines telles que les sciences naturelles, sociales et appliquées.

Article 1 – Devoir, responsabilité et prise de décision rationnelle

Les parlements et les parlementaires ont la lourde responsabilité d'élaborer des lois qui favorisent les valeurs sociétales, le bien-être, l'épanouissement humain et l'harmonie. Cette responsabilité souligne l'importance de prendre des décisions rationnelles et fondées sur des données probantes dans le cadre du processus législatif et de la gouvernance anticipative. Pour ce faire, il est essentiel de bien comprendre, évaluer, façonner et réglementer les progrès scientifiques et technologiques tout en tenant compte de leurs répercussions à long terme et de leurs implications éthiques.

Article 2 – État de droit

Étant donné l'importance fondamentale de l'état de droit dans l'adoption de principes éthiques pour les progrès scientifiques et technologiques, la science et la technologie doivent être développées et appliquées dans le cadre de l'état de droit aux niveaux national et international. Toute évolution scientifique ou technologique doit respecter les principes éthiques d'égalité, d'équité, de responsabilité et de justice, les principes juridiques nationaux et internationaux établis et les normes en matière de droits de l'homme consacrées par le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. La gouvernance de l'innovation technologique et l'intégration de celle-ci dans les sociétés doivent être guidées par une procédure régulière. Le respect de l'état de droit protège contre l'usage arbitraire du pouvoir, favorise la transparence et encourage des comportements responsables dans les domaines scientifiques et technologiques, en garantissant la conformité avec les principes éthiques et le bien-être de la société.

Article 3 – Préservation de la liberté et de l'indépendance de la recherche

La curiosité scientifique, la liberté intellectuelle et l'indépendance sont des valeurs fondamentales de la recherche qui exigent de défendre et de préserver l'autonomie de la recherche scientifique, tandis que le processus est guidé par des considérations éthiques afin de garantir des pratiques responsables et morales dans l'ensemble des activités scientifiques. Les chercheurs ont le droit et la liberté d'examiner, d'étudier et de diffuser les résultats de leurs travaux sans subir d'influence indue, de censure ou de restrictions qui entravent la poursuite de la connaissance et le progrès de la compréhension scientifique. Il s'agit notamment de préserver les droits de propriété intellectuelle et les droits des chercheurs à choisir leurs méthodologies, à explorer des pistes de recherche innovantes et à communiquer les résultats de leurs travaux de façon transparente et responsable, afin de contribuer au progrès sociétal et au bien commun.

Article 4 – Transparence et redevabilité

Afin de promouvoir des processus transparents dans la recherche scientifique, le développement technologique et l'élaboration des politiques, il faut que toutes les parties concernées rendent compte de leurs actions. Cela nécessite de communiquer clairement sur les objectifs, les méthodologies, les résultats et les limites de la recherche scientifique, ainsi que sur le raisonnement qui sous-tend les décisions stratégiques, permettant ainsi d'obtenir des résultats plus complets en matière d'élaboration des politiques publiques. Il est essentiel d'associer au dialogue sur les politiques un large éventail de parties prenantes, notamment des scientifiques et des chercheurs, des déontologues, des experts du secteur et des représentants de la société civile, afin de garantir que les connaissances scientifiques sont correctement intégrées dans les décisions politiques. Dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et la robotique, notamment, ce principe souligne la nécessité d'assurer de la clarté, de la transparence et une surveillance humaine afin de garantir le bien-être de la société.

Article 5 – Gestion des données et protection de la vie privée

Le traitement éthique des données est essentiel pour atténuer les risques liés au progrès scientifique et technologique. Cette démarche exige d'assurer une gestion et une utilisation responsables des données et de mettre en place des cadres solides qui privilégient et protègent le droit à la vie privée des individus, tout en tirant le meilleur parti des données pour le bien de la société. Le traitement éthique des données suppose d'adopter des pratiques transparentes en matière de gestion des données, d'obtenir des consentements éclairés et de disposer de mécanismes de reddition de comptes en cas d'utilisation abusive des données. La coopération et la collaboration entre les nations sont essentielles pour pouvoir établir des normes internationales sur les pratiques éthiques de gestion des données et faire en sorte que le progrès scientifique et technologique soit conforme aux principes éthiques et aux valeurs défendues par les différentes sociétés.

Article 6 – Évaluation et gestion des risques

Les risques liés au progrès scientifique et technologique doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, notamment les conséquences inattendues de leur utilisation. Des stratégies efficaces doivent être mises en place pour gérer et traiter les risques, et communiquer sur ces derniers. Cette démarche est essentielle pour préserver la confiance des citoyens, intégrer en toute sécurité les nouvelles technologies dans les sociétés et atténuer les dommages causés partout dans le monde, aussi bien au Nord qu'au Sud. Assurer une protection contre les risques prévisibles fait partie intégrante du développement, du déploiement et de l'utilisation responsables des nouvelles technologies. Celle-ci contribue aussi à renforcer la sécurité et la résilience des secteurs de la technologie et du numérique dans les sociétés.

Article 7 – Apprentissage et adaptation en continu

Compte tenu de l'évolution rapide de la science et de la technologie, il est essentiel d'établir des politiques et des réglementations adaptées fondées sur l'apprentissage permanent. Cette approche préconise un processus itératif d'élaboration des politiques qui intègre les nouvelles informations et s'adapte à l'évolution de la situation. Elle met en évidence la nécessité d'assurer un apprentissage constant, de renforcer les capacités et d'encourager la pensée critique et la formation qui tiennent compte des progrès technologiques et permettent de réexaminer et de réviser les normes, les lois et les règlements.

Article 8 – Préservation de la paix et de l’harmonie

Le premier objectif de l’élaboration de la législation et des politiques, notamment en matière de progrès technologiques, doit être l’instauration d’une paix intégrale et durable, la compréhension et la coopération entre les personnes et entre les nations. L’objectif fondamental de ces activités d’élaboration de la législation et des politiques demeure la promotion de relations harmonieuses, tant au sein des sociétés qu’au-delà des frontières, d’où l’importance d’orienter les avancées technologiques dans une direction qui non seulement sert le progrès humain, mais contribue aussi activement au développement de l’humanité, à la paix dans le monde et à la coopération internationale. Si la science peut être utilisée pour promouvoir des intérêts nationaux ou régionaux, elle doit également constituer une force unificatrice qui transcende les frontières géopolitiques, favorise la compréhension mutuelle et encourage la coopération entre les nations. Il s’agit notamment d’exploiter le potentiel de transformation qu’offre la science en favorisant la diplomatie à travers le dialogue, une meilleure entente internationale, la confiance et la résolution collective des problèmes.

Article 9 – Coopération internationale

L’humanité est une communauté avec un avenir commun. Étant donné que la science transcende les frontières et qu’elle doit servir l’intérêt collectif de l’humanité, il est essentiel de renforcer la collaboration et les échanges mondiaux dans le domaine du développement des connaissances scientifiques et des innovations technologiques connexes, les réflexions éthiques y afférentes, l’évaluation de leur impact et l’atténuation des risques. Guidés par les principes de respect mutuel, de justice, d’égalité, d’équité et de non-discrimination, tous les pays et toutes les entités de recherche scientifique doivent pouvoir participer sur un pied d’égalité à la coopération scientifique et technologique internationale par l’intermédiaire d’institutions internationales inclusives et transparentes. Toute tentative de politisation, d’instrumentalisation ou de militarisation de cette coopération doit être fermement combattue. Les pays doivent défendre un véritable multilatéralisme, rechercher de nouveaux modèles de coopération et de partenariats technologiques mondiaux qui soient mutuellement bénéfiques, et veiller à ce que les réalisations en matière d’innovation scientifique et technologique profitent à l’humanité.

Article 10 – Durabilité et gestion de l’environnement

Il est extrêmement important de reconnaître l’impact croissant de la technologie sur l’environnement et de veiller à ce que les progrès scientifiques et technologiques soient durables et respectueux de l’environnement. Il est essentiel que les acteurs concernés incitent au développement des technologies qui contribuent à la pérennité de notre planète, et appellent à une collaboration internationale pour élaborer des modèles de réglementation et des accords internationaux qui concilient la durabilité écologique avec les droits de l’homme, l’intégrité humaine et la dignité humaine.

Article 11 – Justice et équité sociales

L’action de tous les parlements et gouvernements doit reposer sur un engagement visant à répartir de façon plus juste et plus équitable dans toutes les sociétés les bénéfices des avancées scientifiques et technologiques. Cette approche permet d’éviter que la technologie n’exacerbe les inégalités sociales, en veillant à ce que les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées et les plus pauvres et plus marginalisées, ne soient pas laissés pour compte, et en plaidant pour que la technologie contribue au renforcement des capacités humaines pour tous, en luttant activement contre les disparités sociales et en garantissant l’égalité d’accès de tous à la connaissance.

PARTIE II : Lignes directrices et recommandations pour les législateurs

Les législateurs devront :

1. reconnaître l’importance de maintenir et d’encourager la création de structures parlementaires et interparlementaires pour présenter régulièrement aux parlementaires des informations neutres et fondées sur des données probantes à propos de la science et de la technologie, notamment en fournissant des conseils sur les questions éthiques pertinentes liées au développement technologique ;
2. dialoguer périodiquement avec les organisations nationales, régionales ou internationales compétentes en matière d’éthique des sciences et des technologies afin d’acquérir les meilleures et les plus récentes connaissances sur les enjeux éthiques liés aux recherches, études et applications en cours, ainsi que les scénarios futurs les plus probables, tels qu’ils sont présentés par les scientifiques et les technologues ;

3. dialoguer périodiquement avec les organisations nationales, régionales ou internationales compétentes en matière d'éthique afin d'obtenir plusieurs avis sur les avancées scientifiques et technologiques actuelles et futures, notamment les points de vue humaniste et philosophique. Cette interaction et ces échanges aideront à définir les limites éthiques en constante évolution que la science et la technologie ne doivent pas dépasser concernant le respect des droits de l'homme, de l'intégrité humaine et de la dignité humaine ;
4. mettre à la disposition des parlementaires des informations factuelles, exploitables et validées, fournies par des organes consultatifs "techniques" internes aux parlements sur la science et la technologie en vue de consultations spécifiques auprès d'organisations ou de groupes d'experts compétents en matière d'éthique. Les parlementaires disposeront ainsi d'une base solide pour établir les limites éthiques à respecter lors de l'examen d'une nouvelle législation ou de la modification et de la mise à jour de lois existantes ;
5. élaborer et approuver des listes de contrôle simples et claires, éventuellement en coordination avec les milieux parlementaires internationaux, que les parlementaires peuvent utiliser pour examiner la législation existante au regard des aspects éthiques ou de leur évolution escomptée au fil du temps, et pour déterminer les principes éthiques à respecter lors de l'examen d'une nouvelle législation ou de la modification et de la mise à jour de lois existantes ;
6. veiller dès le départ, lors de l'élaboration et de l'examen d'une nouvelle loi nécessitant des données scientifiques, à ce que ces données soient librement accessibles et de la meilleure qualité possible, en respectant les normes de validation de la ou des communautés scientifiques concernées ; veiller à ce que ces données scientifiques, notamment les évaluations de l'impact et l'atténuation des risques, soient aussi complètes que possible ;
7. promouvoir le suivi et l'échange régulier de données d'expérience avec d'autres parlements, à la fois de manière multilatérale par l'intermédiaire de l'UIP et directement via des bases de données ouvertes et d'autres outils, sur toutes les connaissances acquises pertinentes concernant le développement et l'utilisation de la science et de la technologie et les considérations éthiques qui y sont liées ; favoriser par ailleurs les échanges concernant les bonnes pratiques sur la manière dont ces connaissances sont transposées dans la législation ;
8. mettre en place des structures, des outils et des plateformes permettant d'informer et de consulter régulièrement la société civile et le grand public sur les actions et les programmes du parlement relatifs aux questions éthiques posées par la science et la technologie dans la législation, aux niveaux national, régional et international ;
9. se familiariser avec les lignes directrices en matière d'éthique déjà établies par les communautés scientifiques et technologiques et les évaluer, avant d'intégrer les principes éthiques liés à la science et à la technologie dans la législation ; veiller à ce que les principes éthiques soient conformes aux lois nationales et internationales et que leur intégration dans la législation soit le fruit de discussions et de décisions concertées par les commissions parlementaires, dans le respect des diverses règles et procédures qui régissent les processus législatifs dans chaque parlement ;
10. surveiller l'adoption de nouvelles chartes sur l'éthique de la science et de la technologie et les instruments internationaux signés dans ce domaine, ainsi que l'évolution des chartes éthiques existantes, sur la base d'un dialogue ouvert et de consultations approfondies avec des experts compétents dans les domaines de la science, de la technologie et de l'éthique, et intervenir dans la législation si ses dispositions vont à l'encontre des principes éthiques reconnus au niveau national ou international ;
11. veiller au respect des droits de l'homme, de l'intégrité humaine et de la dignité humaine, ainsi qu'à la conformité avec les conventions et chartes internationales existantes reconnues par la communauté internationale, le cas échéant, quel que soit le domaine d'application spécifique, lors de l'élaboration de nouvelles lois sur des sujets liés à la science et à la technologie et de la révision de lois existantes ;
12. réviser périodiquement les réglementations et la législation relatives à la recherche scientifique et à l'innovation technologique afin de s'assurer qu'elles suivent le rythme des progrès scientifiques et technologiques rapides, qu'elles sont efficaces dans la pratique tel que prévu et qu'elles n'ont pas de conséquences inattendues ; s'efforcer de créer des commissions parlementaires spécialisées pour soutenir l'examen et l'évaluation de ces réglementations et de cette législation, si les parlements le jugent nécessaire ;

Mme Maja Riniker	Première Vice-Présidente	Conseil national, Suisse (Présidente du Conseil national en 2025 et Présidente du Sommet des présidentes de parlement 2025)
M. David McGuinty	Président	Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP

Représentant du Secrétaire général de l'ONU

M. Courtenay Rattray Chef de Cabinet du Secrétaire général de l'ONU

* * * * *

M. Martin Chungong Secrétaire général de l'UIP

Rapport du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Depuis sa création en mars 2022, le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine vise à promouvoir le dialogue politique pour soutenir les initiatives de consolidation de la paix et à explorer les possibilités de collaboration pour atténuer les conséquences humanitaires du conflit. Le Groupe de travail continue d'exprimer sa vive inquiétude face à la guerre en cours, qui a entraîné la destruction d'infrastructures essentielles en Ukraine et fait de nombreuses victimes dans les deux camps. Dans l'intervalle, le Groupe de travail a décidé de se concentrer sur des questions humanitaires spécifiques susceptibles de favoriser le dialogue et d'améliorer la compréhension pour aboutir éventuellement à des résultats positifs. Ces questions sont les suivantes : 1) la sécurité nucléaire, 2) la sécurité alimentaire, 3) l'accès aux prisonniers de guerre, leur traitement et leur échange, 4) la sécurité des sites vulnérables sur le plan écologique et 5) la situation des enfants déplacés par le conflit.

En mars 2024, le Groupe de travail a noté qu'un Sommet pour la paix en Ukraine était prévu en Suisse en juin 2024 et indiqué que l'UIP devrait envisager de participer à ce processus. À cette fin, les autorités suisses ont été contactées. Le Sommet a été décrit comme la première étape vers la mise en place d'un cadre diplomatique impliquant des pays ayant de bonnes relations avec les deux parties. Bien que la première phase du Sommet ne se soit tenue qu'au niveau intergouvernemental, les participants ont manifesté un intérêt commun à explorer les voies d'une collaboration future en vue d'une deuxième phase plus inclusive.

Lors de la réunion du Groupe de travail en mars 2024, les parties au conflit sont convenues de renforcer la coopération avec l'UIP sur la question des enfants ukrainiens se trouvant en Fédération de Russie ou dans des zones de conflit qui ont été séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux. Le Groupe de travail s'est dit encouragé par la volonté des deux parties de travailler au cas par cas afin de favoriser et d'appuyer les mesures qui faciliteraient les regroupements familiaux. À la suite de cet engagement, l'UIP a tenu une réunion avec le Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien et a reçu des informations sur quelques cas d'enfants qui ont été déplacés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie.

Le Groupe de travail a tenu sa treizième réunion le 15 octobre 2024 pendant la 149^e Assemblée de l'UIP et a entamé des discussions avec les deux délégations concernant les cas susmentionnés, ainsi qu'avec un représentant du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien. Le Groupe de travail s'est félicité du fait que les parlementaires des deux pays ont insisté sur l'idée que tous les enfants qui ont été séparés de leurs parents, frères et sœurs, tuteurs légaux et/ou proches parents devaient être réunis avec eux, ainsi que sur leur volonté d'aider le Groupe de travail dans ce processus. Étant donné que la proposition d'une réunion en face à face entre les ombudsmans ukrainien et russe n'a pas abouti lors de la 149^e Assemblée, le Groupe de travail a invité les deux délégations à faciliter une telle réunion dans un avenir proche, éventuellement lors de la 150^e Assemblée de l'UIP à Tachkent (Ouzbékistan) en avril 2025.

Le Groupe de travail a exprimé sa profonde inquiétude face à l'aggravation des risques nucléaires liés à la guerre en cours et réaffirmé que les parlementaires ont une responsabilité particulière lorsqu'il s'agit de modérer les récits et les discours. Le Groupe de travail a accueilli favorablement les assurances reçues de la part des parties selon lesquelles l'utilisation d'armes nucléaires était une ligne rouge à ne jamais franchir et que les installations de production d'énergie nucléaire devaient être protégées.

Le Groupe de travail reste déterminé à utiliser la diplomatie parlementaire pour atténuer les graves conséquences humanitaires de la guerre et contribuer à une résolution pacifique de la guerre en Ukraine.

Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

1. La 38^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 13 octobre 2024. Elle a été suivie par 147 participants, dont 108 parlementaires (99 femmes et 9 hommes) de 77 pays, ainsi que par des représentants d'organisations internationales.

2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique), a conduit les travaux de la 38^e session du Forum. La Présidente de l'UIP, Dr T. Ackson, a souhaité aux participants la bienvenue au Forum et à la 149^e Assemblée de l'UIP.

Initiatives de promotion de l'égalité des sexes

3. Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) a présenté un compte rendu des travaux de la 51^e session du Bureau des femmes parlementaires, qui s'est tenue à Genève en mars 2024, ainsi qu'un compte rendu des travaux de la première séance de la 52^e session, qui s'est également tenue à Genève, immédiatement avant la réunion du Forum. Elle a également présenté un rapport succinct des travaux d'une réunion du Bureau organisée en ligne en juillet 2024 et consacrée aux propositions d'amendements des Statuts et Règlements de l'UIP pour en renforcer les dispositions sur la parité hommes-femmes.

4. En sa qualité de membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, Mme S. Mikayilova a informé les participants sur l'équilibre entre les sexes dans les délégations à la 149^e Assemblée. Le Groupe s'est réjoui de la baisse du nombre de délégations exclusivement masculines et du nombre record de délégations respectant l'équilibre homme-femme à cette Assemblée. Il a également pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de l'UIP contre le harcèlement, notamment des moyens destinés à assurer sa visibilité et à la faire connaître. Il encourage notamment tous les délégués à promouvoir cette politique au sein des groupes géopolitiques.

5. Les participants ont été informés des activités récentes et futures de l'UIP pour la promotion de l'égalité des sexes. Mme C. López Castro a annoncé que le Mexique accueillerait la première Conférence mondiale des femmes parlementaires en mars 2025. Mme Z. Hilal, Secrétaire du Forum, a présenté aux participants les activités récentes de l'UIP menées en appui à des parlements pour l'évaluation de leur sensibilité au genre, la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le soutien à des forums de femmes parlementaires. Elle a également annoncé que le thème prioritaire de l'UIP pour l'année 2025 serait l'égalité entre les hommes et les femmes.

Contribution aux travaux de la 149^e Assemblée dans une perspective de genre

6. À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité homme-femme, le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. Le débat a été précédé d'un exposé par l'une des deux co-rapporteuses de la résolution, Mme M. Rempel (Canada). Le débat s'est poursuivi en séance plénière, sous la conduite de Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) et avec Mme V. Riotton (France) comme rapporteure.

7. Les discussions ont mis en avant comment les technologies, y compris l'intelligence artificielle (IA), lorsqu'elles sont adéquatement encadrées et utilisées à bon escient, peuvent servir à accélérer l'égalité des sexes. Toutefois, sans cadre de lutte contre les discriminations, les stéréotypes et les violences basées sur le genre, l'IA peut reproduire et renforcer les préjugés existants dans la société, risquant ainsi de creuser encore davantage les inégalités entre les sexes. Elle peut également amplifier

les violences sexistes facilitées par des moyens technologiques, lesquelles affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Ces violences ciblent les femmes en politique et ont souvent pour effet de les réduire au silence et de les écarter de la vie publique et politique, ce qui fragilise la démocratie. Pour contrer les effets néfastes de l'IA, les participants ont recommandé la mise en œuvre de mesures positives telles que l'instauration de quotas pour permettre aux filles de se diriger vers des études scientifiques et technologiques et de quotas pour les femmes dans la gouvernance de l'IA. Des protocoles de développement de ces technologies incluant des critères d'égalité des sexes ont également été proposés comme solutions. La discussion a porté en outre sur les moyens de prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination fondées sur le genre générées ou facilitées par l'IA, notamment la législation et une réglementation de l'espace numérique visant à assurer une meilleure modération des contenus, des mécanismes de signalement accessibles et efficaces, et l'établissement de procédures de retrait de contenu illicite ou néfaste.

8. Le débat a débouché sur la formulation de trois amendements au projet de résolution de la Commission permanente ainsi que de quatre manifestations de soutien à des amendements proposés par les délégations nationales. La plupart des amendements proposés par le Forum ont été intégrés au texte du projet de résolution, renforçant la perspective de genre de celui-ci.

Réunion-débat sur le thème *Maintenir la paix et faire régner la justice pour les femmes et les filles*

9. Au cours de cette réunion-débat, les participants ont examiné les manières dont les parlements peuvent renforcer l'accès des femmes et des filles à la justice dans les situations de conflit et d'après-conflit, par exemple en favorisant leur participation significative à la justice transitionnelle pour la paix.

10. Les discussions ont été ouvertes par des exposés de Mme I. Kitwa Godalena, membre de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo et membre du Comité exécutif de l'UIP, Mme C. Carlota, membre du Parlement du Timor-Leste, Mme S. Calltorp, Directrice et Cheffe de l'action humanitaire à ONU Femmes (Genève), qui est intervenue en ligne, ainsi que Mme M. Rees, ancienne Secrétaire générale de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Les participants ont également visionné un message vidéo de Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

11. Les discussions ont porté sur les mesures législatives et politiques visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que d'autres crimes commis à l'encontre des femmes et des filles dans les situations de conflit armé. Les participants ont souligné l'importance des lois pour sanctionner les auteurs de ces violences, tout en préconisant une approche globale visant à éliminer toutes les inégalités et violences à l'encontre des femmes et à mettre en place des soutiens adaptés pour les victimes. Les discussions ont également mis en lumière les obstacles à la mise en œuvre de ces lois, tels que le manque de ressources et la réticence des victimes à porter plainte par crainte d'être stigmatisées et de subir des représailles. L'accès des femmes à la justice dépend aussi de systèmes judiciaires sensibles au genre et qui tiennent compte des coutumes locales, non seulement pour juger ces crimes mais aussi pour s'attaquer à leurs causes profondes. L'enquête, l'analyse et les preuves doivent également être sensibles au genre et prendre au sérieux la parole des femmes et des filles. Les participants ont par ailleurs appelé à renforcer la coopération et la solidarité internationales, ainsi qu'à accroître substantiellement la participation des femmes et la prise en compte de l'expérience des victimes des conflits dans les discussions pour la paix et les processus de reconstruction. L'objectif est de parvenir à la réalisation de la justice et de la dignité pour les victimes, en faisant appliquer effectivement les instruments internationaux et les lois nationales, ce qui constitue un prérequis à toute paix durable.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

12. Le Forum a élu Mme R. Maachaoui (Tunisie) pour pourvoir le siège vacant du Groupe arabe, ainsi que Mme V. Techateerawat (Thaïlande) pour pourvoir le siège vacant du Groupe Asie-Pacifique, pour des mandats allant jusqu'à mars 2027.

Bureau des femmes parlementaires

13. Le Bureau s'est réuni les 13 et 17 octobre 2024. Il a consacré sa réunion du 13 octobre à la préparation des travaux du Forum et celle du 17 octobre aux discussions visant à dresser un bilan des résultats de la 149^e Assemblée dans une perspective de genre et à préparer la prochaine session et les futures activités du Forum.

Rapport du Forum des jeunes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le lundi 14 octobre 2024, en présence de près de 125 participants, dont 67 parlementaires (24 jeunes femmes et 43 jeunes hommes) de 47 pays et de représentants de diverses organisations partenaires. La réunion était placée sous la conduite de M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Les discussions autour du dixième anniversaire du Forum des jeunes parlementaires ont occupé une grande place lors de la réunion. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil a fait le point sur les résultats fructueux obtenus par le Forum en ce qui concerne l'autonomisation des jeunes parlementaires et la sensibilisation à la participation des jeunes aux travaux des parlements et de l'UIP. M. Carden a également souligné la nécessité de redoubler d'efforts étant donné les défis persistants qui entravent une plus grande représentation des jeunes. La Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson, a félicité le Forum et ses dirigeants pour avoir rapproché l'UIP et les parlements des jeunes et des organisations de jeunes. Elle a également salué le rôle du Forum en tant qu'incubateur d'innovation au sein de l'UIP. Le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a salué l'anniversaire du Forum et a souligné les progrès accomplis par ce dernier. Il a fait remarquer que le Forum a prouvé que lorsque l'on donne aux jeunes la possibilité de diriger, ils répondent à l'appel. Il a invité à poursuivre les efforts en vue de lever les obstacles et d'ouvrir davantage les parlements aux jeunes, notamment en instaurant des quotas et en abaissant l'âge minimum pour se présenter aux élections.

Toujours en lien avec le dixième anniversaire du Forum, les jeunes parlementaires ont assisté à une rétrospective détaillée de la création du Forum, avec des interventions d'anciens présidents du Conseil du Forum et dirigeants du mouvement des jeunes de l'UIP, qui ont expliqué en quoi le fait d'avoir contribué aux travaux du Forum a eu un impact durable sur leur vie et leur a donné les moyens d'agir dans les années qui ont suivi. Les membres du Forum ont fait part de leur expérience quant aux nombreuses façons dont ce dernier a contribué à renforcer leurs capacités professionnelles et à créer un esprit de solidarité entre jeunes parlementaires. Les membres du Forum ont ensuite réfléchi aux principaux domaines d'action pour les années à venir, notamment en accordant une plus grande attention aux jeunes femmes et aux jeunes handicapés.

Les jeunes parlementaires ont informé le Forum des derniers développements en lien avec la promotion de la participation des jeunes dans leurs pays respectifs. Ils ont notamment évoqué l'évolution de la part des jeunes parlementaires lors d'élections récentes, la création de nouveaux liens avec les parlements de jeunes et d'enfants, ainsi que de nouvelles formations à l'intention des jeunes parlementaires.

S'agissant des travaux de la 149^e Assemblée, les participants ont examiné le thème du débat général, *Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable*, en l'abordant selon le point de vue des jeunes. Ils ont souligné l'importance de garantir l'accès des jeunes à la science, à la technologie et à l'innovation, notamment en réduisant la fracture numérique grâce à l'investissement dans les infrastructures. Ils ont également souligné l'importance de l'éducation dans les trois domaines précités.

Lors de la discussion sur le projet de résolution examiné par l'Assemblée, *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, les jeunes parlementaires ont été informés du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes présenté lors de la rédaction du projet de résolution. Les jeunes parlementaires ont demandé que les avantages de l'intelligence artificielle (IA) puissent être exploités tout en atténuant les risques, notamment en prévoyant des mécanismes qui permettraient à la législation de résister à l'épreuve du temps et de protéger les jeunes contre la désinformation, les hypertrucages et les atteintes à la vie privée. Les participants ont également souligné l'importance de permettre aux groupes sous-représentés d'accéder à l'IA afin que chacun puisse en bénéficier, et d'associer les jeunes à l'élaboration des politiques relatives à l'IA.

Une séance de questions-réponses a ensuite été organisée sur les moyens de porter la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* à un nouveau palier. Les jeunes parlementaires ont passé en revue les résultats des trois premières années de la campagne et ses effets positifs, et ont convenu que la campagne et ses engagements demeuraient d'actualité. Ils ont néanmoins souligné la difficulté supplémentaire que constitue la question du financement, un obstacle majeur qui empêche les jeunes de s'impliquer dans la vie politique. Ils ont réaffirmé leur attachement au mentorat et au soutien des jeunes aspirants aux fonctions électives.

En vue de la 150^e Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné le Président du Conseil, M. D. Carden (Royaume-Uni), pour préparer un rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur la proposition de résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, et M. W. Soto (Pérou) pour préparer un rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur la proposition de résolution intitulée *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*.

Un peu plus tôt, les membres du Conseil ont dressé le bilan de la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue en septembre 2024, et ont renouvelé leurs remerciements aux hôtes arméniens pour leur chaleureuse hospitalité et pour avoir permis de faire de cette conférence un véritable succès. S'agissant de la prochaine Conférence, ils ont émis le souhait qu'elle se tienne dans le parlement de l'un des Membres du Conseil.

À l'occasion du dixième anniversaire du Forum, les membres du Conseil ont échangé leurs points de vue sur le chemin parcouru par le Forum et son Conseil ces dix dernières années et ont défini de nouvelles pistes d'action pour les années à venir. Ils ont expliqué en quoi le Conseil et le Forum leur ont permis de renforcer considérablement leurs capacités et leurs connaissances sur les questions internationales. Ils ont demandé que le maintien des relations établies avec les mécanismes de jeunes de l'ONU demeure une priorité. Ils ont aussi salué le soutien apporté par la direction de l'UIP au Forum et aux autres activités relatives aux jeunes parlementaires. Ils ont également appelé à redoubler d'attention et d'efforts en ce qui concerne la participation des jeunes femmes en 2025, conformément au thème prioritaire défini par l'UIP. Ils sont convenus de poursuivre la mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et de concrétiser l'engagement sur le mentorat à l'issue de leur mandat, en avril 2025.

Les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes palestiniennes et libanaises du conflit actuel au Moyen-Orient. Ils ont déploré la multiplication des conflits et des guerres dans le monde, en soulignant que les jeunes en sont les premières victimes, notamment en raison de l'impact durable causé par le manque d'éducation et la migration. Les membres du Conseil ont regretté que les jeunes parlementaires se sentent également privés du pouvoir de s'exprimer et d'agir, et sont convenus de mobiliser les jeunes afin qu'ils participent aux efforts de paix. Ils ont indiqué vouloir participer aux travaux de l'UIP dans le domaine de la consolidation de la paix et de la diplomatie parlementaire et ont déclaré avoir hâte d'être invités à y prendre part.

La toute première séance publique du Forum des jeunes parlementaires s'est tenue le 16 octobre 2024 et a réuni des jeunes parlementaires et des responsables de mouvements de jeunes. La session a donné lieu à un dialogue dynamique et fécond entre les deux groupes, avec notamment des interventions vidéo de participants des quatre coins du monde. Les responsables de mouvements de jeunes ont fait part de leurs priorités et de leurs souhaits aux jeunes parlementaires et ont évoqué les obstacles qui continuent à entraver la participation des jeunes à la vie politique. Les jeunes parlementaires et les responsables de mouvements de jeunes sont convenus qu'ils doivent continuer à resserrer leurs liens pour s'épauler, promouvoir la participation des jeunes et obtenir des résultats qui leur soient favorables.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Deux réunions informelles du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ont été organisées en ligne les 20 juin et 11 juillet 2024 pour coordonner la visite du Comité en Israël, en Palestine et dans la région, chacune d'elles devant réunir au moins six membres. En raison des problèmes de sécurité inhérents à la situation sur le terrain et des contraintes liées à la disponibilité des membres du Comité, il a été convenu de reporter la visite et de la reprogrammer à un moment où les conditions seront plus favorables, afin de garantir la sécurité de la délégation et la participation effective des membres.

L'incapacité du Comité à prendre des mesures concrètes pour désamorcer le conflit ou faciliter le dialogue entre les parties au conflit a amené les membres à s'interroger sur l'efficacité, le mandat et le rôle du Comité. En réponse à cette préoccupation, le Secrétariat a envoyé un questionnaire aux

membres avant la réunion officielle prévue pendant l'Assemblée, les invitant à expliquer ce qu'ils attendent du Comité. Quatre membres (Indonésie, Pays-Bas, Suisse et Türkiye) ont répondu au questionnaire.

Une réunion officielle du Comité s'est tenue en deux séances les 14 et 16 octobre 2024 en présence d'au moins neuf membres. Les participants ont entendu un rapport du Secrétariat sur l'évolution de la situation dans la région depuis la 148^e Assemblée et sur l'impact de cette évolution sur les activités prévues par le Comité. Ont été évoqués l'extension du conflit au Liban sur le plan militaire, la détérioration de la situation sécuritaire en Cisjordanie et les attaques menées par et contre des acteurs étatiques et non étatiques alliés au Hamas. L'ONU a adopté plusieurs résolutions pour tenter de désamorcer la situation et des appels ont été lancés auprès de la Cour internationale de Justice. Le Secrétariat a présenté un rapport qu'il a établi à propos des travaux réalisés par l'UIP sur la situation en Palestine et en Israël et entre ces deux pays, notamment sur le nombre de points d'urgence et de résolutions consacrés à ce conflit. Le Président du Comité a transmis ce rapport à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale.

Un débat sur le mandat du Comité a été organisé. À cette occasion, différents points de vue ont été échangés sur les causes profondes de l'état actuel du conflit et sur le rôle que pourrait jouer le Comité. Les membres se sont dits inquiets du fait que le conflit se poursuive et s'étende malgré les nombreuses résolutions de l'ONU et les efforts diplomatiques déployés pour apaiser les tensions. Les membres du Comité ont exprimé leur déception face à l'incapacité des Parlements membres de l'UIP d'adopter un point d'urgence sur ce conflit pendant deux Assemblées consécutives. Les membres ont convenu de la nécessité de trouver un terrain d'entente, fondé sur le dialogue et la volonté commune d'établir la confiance, pour pouvoir poursuivre les travaux du Comité. Plusieurs questions fondamentales relatives à l'avenir du Comité ont été soulevées, notamment celle de savoir si la reconnaissance de l'occupation continue du territoire palestinien devait être partagée par tous les membres du Comité comme condition indispensable à la poursuite de ses travaux. Il a été mentionné que la création d'un État palestinien ne pouvait être envisagée sans garantir au préalable la sécurité d'Israël. Il a par ailleurs été rappelé que le Comité travaille sur un processus de paix et qu'il n'est pas tenu de produire des résultats spécifiques. Le Comité a également discuté de la nécessité d'améliorer la coordination des différentes actions menées par les organes et les représentants de l'UIP en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient. Il a notamment été estimé qu'une approche coordonnée et unie s'avère plus efficace qu'une approche fragmentée, et les membres du Comité ont indiqué souhaiter discuter de cette question avec le Secrétaire général.

Le Secrétariat a indiqué qu'en 36 ans d'existence, le Comité, qui traitait du *conflit des conflits*, avait souvent été confronté à des situations de tensions régionales élevées et qu'il avait toujours persévéré. La nature unique du Comité – où les deux parties sont réunies autour d'une même table, dans un cadre unique de dialogue direct absolu – a été relevée. Les membres ont réitéré l'importance de se rendre dans la région pour se faire une idée précise de la situation sur le terrain. Si les conditions de sécurité ne permettaient pas un déplacement en Palestine et en Israël, une rencontre pourrait être organisée dans la région, où les membres pourraient s'entretenir avec des spécialistes de la consolidation de la paix, en lien direct avec le conflit en cours.

Le Comité a discuté de la prochaine résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP, qui traiterait du rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États, et de la manière dont le Comité pourrait y contribuer. Le Comité s'attachait à préserver sa neutralité à l'égard des différentes positions de ses deux membres de droit. Certains membres ont exprimé leur appui à la résolution de la Commission permanente et à l'importance d'un État palestinien pour la sécurité de tous les États de la région. Le Comité transmettra l'ensemble de ses données et travaux de recherche à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Il a été noté, s'agissant d'une décision contre la création d'un État palestinien votée à une large majorité à la Knesset en juillet 2024, que toute action menée à l'heure actuelle pour soutenir un État palestinien pourrait être interprétée comme un soutien aux actions violentes du Hamas.

Lors de sa séance du 16 octobre, le Comité a entendu M. M. Lassouaoui, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a présenté un aperçu de la situation à Gaza, en Cisjordanie et au Liban, des actions menées par l'UNRWA et de la manière dont celles-ci avaient été affectées depuis le 7 octobre 2023. S'agissant des allégations portées contre l'UNRWA selon lesquelles elle employait du personnel affilié au Hamas, le représentant a présenté les conclusions de rapports à ce sujet, notamment du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, qui n'avait pas été en mesure d'authentifier de manière indépendante les informations utilisées comme éléments de preuve à l'appui des allégations.

M. Lassouaoui a abordé une préoccupation majeure de l'UNRWA, à savoir deux projets de loi en cours d'examen à la Knesset qui, s'ils étaient adoptés – ce que l'UNRWA juge probable –, interdiraient à l'UNRWA de conduire des activités à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et à Gaza, supprimeraient les privilèges et les immunités accordés au personnel de l'UNRWA et mettraient potentiellement le personnel en danger. Si les projets de loi étaient adoptés, ils empêcheraient l'UNRWA de s'acquitter de son mandat, ce qui mettrait en danger la vie de millions de personnes : à l'heure actuelle, l'UNRWA est responsable de 60 % de l'aide humanitaire à Gaza. M. Lassouaoui a exhorté les membres du Comité à prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que ces projets de loi ne soient pas adoptés et à demander aux gouvernements de soutenir financièrement les activités de l'UNRWA.

Après la présentation, les membres ont exprimé leur soutien à l'action de l'UNRWA et à son mandat. Ils ont recommandé qu'un appel ferme soit lancé de toute urgence aux membres de la Knesset afin qu'ils n'adoptent pas ces projets de loi, qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, en particulier à l'approche de l'hiver, et qu'ils rétablissent la confiance mutuelle et la coopération avec l'UNRWA, en tant qu'organe de l'ONU sans équivalent, indispensable et irremplaçable, chargé de remplir une mission absolument cruciale.

Le Comité a entendu le Vice-président du King Hamad Global Center for Peaceful Coexistence, M. A. Al-Aradi, également membre du Conseil consultatif de Bahreïn, qui a présenté les travaux du Centre visant à promouvoir des activités propices à l'élimination des obstacles entre les peuples et à la cohésion sociale, telles que l'éducation, le dialogue multipartite sur des questions d'intérêt commun et la fourniture d'un soutien aux législateurs pour élaborer des lois vigoureuses visant à promouvoir l'état de droit, la paix et l'inclusion.

Les membres du Comité demeuraient attachés à la cause de la diplomatie parlementaire fondée sur le dialogue et la confiance. Ils ont reconnu le caractère exceptionnel de la situation actuelle et ont fait part de leur préoccupation commune s'agissant de la sécurité et du bien-être de tous les civils et de la nécessité urgente de désamorcer les tensions. La discussion sur le mandat du Comité se poursuivrait. Les membres étaient tous résolus à se rendre dans la région et à œuvrer pour identifier les contributions significatives que les parlementaires pourraient apporter. À cet égard, et au vu des conditions de sécurité toujours compromises en Palestine, une première étape serait d'organiser une rencontre au Centre de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) en Jordanie dans un proche avenir, afin de poursuivre les discussions sur le mandat du Comité et ses futures activités.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 15 octobre 2024.

Rapport sur les mesures prises concernant certaines questions humanitaires

Le Comité a discuté du suivi de sa session précédente, tenue en mars 2024, et a rendu compte des mesures prises par ses membres.

Le membre de l'Australie a fait rapport sur les efforts déployés pour sensibiliser le Parlement à la situation des 38 anciens parlementaires afghans qui sont en danger et cherchent refuge. En Thaïlande, des propositions législatives étaient rédigées pour traiter la situation des apatrides dans le pays, en particulier par l'intermédiaire de la Commission des affaires juridiques, de la justice et des droits de l'homme du Parlement. Le membre de Malte a fait savoir que le Parlement a récemment organisé une conférence des présidents de parlement des pays de la Méditerranée pour discuter de la situation des migrants et des réfugiés dans la région. Des mesures législatives ont été prises au Bahreïn pour

garantir aux apatrides le droit d'accéder aux services de base dans le pays. Le Parlement du Kenya menait des travaux en vue de la ratification de traités de droit humanitaire international, y compris des conventions sur le désarmement, et de l'adoption de lois accordant la nationalité aux populations apatrides du pays.

Le Comité est convenu de continuer à suivre ces questions et d'en rendre compte lors de ses prochaines sessions, étant donné que les travaux dans ces domaines sont en cours.

Droit international humanitaire et défis des conflits armés contemporains

Le Comité a examiné le dernier rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) [*International Humanitarian Law and the challenges of contemporary armed conflicts*](#) (*Le droit international humanitaire et les défis des conflits armés contemporains*), qui sera présenté lors de la 34^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en octobre 2024. Un représentant du CICR a fait connaître les principales conclusions du rapport, en mettant l'accent sur le thème des nouvelles technologies de guerre.

Le Comité a noté avec inquiétude que l'utilisation des technologies de guerre numériques, qui pouvait sembler une perspective lointaine, est désormais une réalité. En ce qui concerne les cyberopérations, les opérations d'information et les autres menaces numériques, le rapport souligne que des acteurs étatiques et non étatiques menaient des cyberopérations pour suspendre des services gouvernementaux civils ou perturber la prestation de services essentiels, tels que l'électricité, l'eau et les soins de santé. Des belligérants utilisent également les réseaux sociaux et les services de messagerie pour inciter à la violence contre les populations civiles et le personnel militaire hors de combat, et plus généralement pour déshumaniser leurs adversaires. Le passage au numérique des conflits armés entraîne en outre des civils (des personnes, des groupes de pirates informatiques et des entreprises technologiques) dans les hostilités, ce qui les met en danger.

Le rapport attire également l'attention sur les défis liés à la confiance croissante à l'égard de systèmes d'armes plus ou moins autonomes et de systèmes qui utilisent l'intelligence artificielle pour prendre des décisions concernant les personnes ou les cibles à attaquer et la manière de le faire. En ce qui concerne les opérations militaires dans l'espace extra-atmosphérique, le rapport met également en lumière le coût humain possible de ces opérations, étant donné que les services civils essentiels deviennent de plus en plus dépendants des systèmes situés dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Comité a examiné ces conclusions et exprimé sa préoccupation quant à la déshumanisation des conflits armés par l'utilisation de ces nouvelles technologies, par exemple lorsqu'un système d'armement est utilisé dans le but de sélectionner une cible sans intervention humaine. Le Comité a réaffirmé que les règles fondamentales du droit international humanitaire, consacrées par les conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, s'appliquent à la mise au point et à l'utilisation de ces nouvelles technologies et doivent les guider. Toutefois, le Comité est également convenu que de nouvelles lois pourraient être nécessaires dans ce domaine et qu'une action parlementaire pour soutenir ces efforts est essentielle. C'est pourquoi il a décidé d'organiser à l'avenir des séances d'information en ligne et des webinaires, en partenariat avec le CICR, afin d'informer et d'impliquer les parlementaires du monde entier dans ce domaine.

Examen de situations spécifiques suscitant des préoccupations sur le plan humanitaire

Le Comité a reçu des informations actualisées sur les évolutions récentes dans les situations humanitaires préoccupantes qu'il a suivies au cours des dernières années. Au cours de la session, il a accordé une attention particulière au Soudan. Le Comité a invité le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, à présenter des données clés et les questions relatives à la protection qui se posent à propos de la situation au Soudan, notamment en ce qui concerne la protection des réfugiés.

Le Soudan est actuellement confronté à la plus grande crise de déplacement interne au monde. Il compte 8,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du territoire national, 2,3 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile dans d'autres pays, 640 224 rapatriés et 258 129 réfugiés et demandeurs d'asile déplacés une deuxième fois au Soudan. Il est également confronté à la plus importante crise de déplacement d'enfants au monde, avec plus de 4,6 millions d'enfants déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les problèmes de protection sont notamment les suivants : la discrimination, l'exploitation et les maltraitances ; la violence sexuelle et sexiste et la protection des enfants ;

l'imposition arbitraire par des groupes armés ; les arrestations, les détentions et les déportations ; les restrictions de déplacement ; les retours dans des conditions défavorables ; les mécanismes d'adaptation néfastes ; l'insécurité alimentaire et la violence intercommunautaire. La communauté internationale a appelé à la fin du conflit, à l'engagement en faveur de la paix, à la protection des civils et au respect du droit international humanitaire. En outre, un accès prévisible et durable est nécessaire, en particulier un accès sûr et sans entrave aux matériels et au personnel humanitaires dans les zones difficiles d'accès. Garantir la liberté de circulation des personnes déplacées de force est également une priorité. L'aide humanitaire fournie au Soudan est sous-financée, seuls 34 % du budget requis ayant été atteints en 2024.

Le Comité a exprimé sa solidarité avec le peuple du Soudan et s'est engagé à attirer l'attention sur cette situation humanitaire majeure qui reste relativement invisible. Il a insisté sur le sort des personnes déplacées soudanaises qui se trouvent dans des situations qui les rendent plus vulnérables à l'exploitation et à la traite des êtres humains. Le Comité a également fait sien l'appel à un financement accru de l'aide humanitaire dans ce contexte et a noté la nécessité de renforcer la coopération et de garantir l'efficacité et la transparence dans l'acheminement de l'aide humanitaire.

Compte tenu de la situation actuelle au Moyen-Orient, le Comité a attiré l'attention sur le défi et l'importance de veiller au respect du droit international humanitaire. Il est convenu de lancer l'appel suivant :

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, dont la mission première est de protéger les civils dans les conflits armés et de permettre aux organisations internationales, humanitaires et régionales de tendre une main secourable à tous les êtres humains de la planète, demande à la communauté internationale, dans le cadre des réunions de l'Union interparlementaire, de faire pression sur les parties au conflit en Israël, au Liban et à Gaza afin d'éviter à la région le spectre d'une guerre totale à laquelle personne n'échappera.

L'escalade du conflit, l'interruption des flux de pétrole entre la Méditerranée, le golfe Persique et l'Europe, et la détérioration de l'économie mondiale nous concerneront tous. C'est pourquoi nous appelons chacun à faire preuve de retenue et à éviter d'être entraîné dans des guerres.

Nous demandons à chacun de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, par lequel nous avons tous accepté, en tant que nations, d'être liés. Le respect du droit international humanitaire signifie que tous les civils doivent être protégés et ne doivent faire l'objet d'attaques. Les obligations découlant du droit international humanitaire comprennent le traitement humain des détenus et la libération des otages.

Le Comité a rappelé ses précédents appels à la cessation des conflits armés, au respect du droit international humanitaire et à la fourniture d'une aide humanitaire aux civils touchés, dont les réfugiés et les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Engagements parlementaires pour mettre fin à l'apatridie

Le Comité a examiné les efforts déployés pour mettre fin à l'apatridie. Il s'est félicité du lancement de l'[Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie](#) en octobre 2024, dont l'UIP est membre, et a insisté sur l'importance de l'Alliance dans les efforts visant à renforcer la coopération, y compris en prenant en compte et en sollicitant les parlementaires, afin de lutter contre l'apatridie. Le Comité a également discuté de la participation des organisations de la société civile dans ce domaine. Il a entendu Mme Catherine Harrington, de la Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité, et Mme Deepti Gurung, militante népalaise de la lutte contre l'apatridie et lauréate du Prix Nansen pour les réfugiés 2024 pour l'Asie-Pacifique, qui ont parlé de leurs efforts pour contribuer à mettre un terme à l'apatridie.

Élection du/de la président(e)

Le Comité a élu M. A. Farrugia (Malte), Président de parlement, au poste de nouveau Président pour un mandat initial d'un an (avec possibilité d'un renouvellement). Il remplace M. J. K. Waweru (Kenya), qui s'est acquitté de deux mandats.

Appel du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sien à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, dont la mission première est de protéger les civils dans les conflits armés et de permettre aux organisations internationales, humanitaires et régionales de tendre une main secourable à tous les êtres humains de la planète, demande à la communauté internationale, dans le cadre des réunions de l'Union interparlementaire, de faire pression sur les parties au conflit en Israël, au Liban et à Gaza afin d'écarter le spectre d'une guerre à grande échelle à laquelle personne n'échapperait dans la région.

L'escalade du conflit, l'interruption des flux de pétrole entre la Méditerranée, le golfe Persique et l'Europe, et la détérioration de l'économie mondiale nous concerneront tous. C'est pourquoi nous appelons chacun à faire preuve de retenue et à éviter d'être entraîné dans des guerres.

Nous demandons à chacun de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire (DIH), par lequel nous avons tous accepté, en tant que nations, d'être liés. Le respect du DIH signifie que tous les civils doivent être protégés et ne doivent faire l'objet d'attaques. Les obligations découlant du DIH comprennent le traitement humain des détenus et la libération des otages.

Rapport du Groupe consultatif sur la santé

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 13 octobre 2024, en présence de quatre membres sur cinq, ainsi que des partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'ONUSIDA.

Le Groupe a débattu du suivi de la résolution de l'UIP de 2019 sur la couverture sanitaire universelle (CSU). Le Dr Bruce Aylward, Sous-Directeur général de l'OMS chargé de la CSU et du parcours de vie, a fait le point sur l'évolution de la gouvernance mondiale en matière de santé en ce qui concerne la CSU. Le Groupe a décidé de se concentrer sur les difficultés qui limitent l'accès aux services de santé, y compris les obstacles financiers. Il a demandé au Secrétariat de l'UIP de préparer un cadre de suivi pour la mise en œuvre de la résolution en tenant compte des ressources existantes, et a appelé au renforcement des capacités des parlementaires.

Le Groupe a en outre débattu de l'épidémie actuelle de mpox, qui a été déclarée une urgence de santé publique de portée internationale par le Directeur général de l'OMS en août 2024. Le Groupe a réfléchi au détournement de l'attention d'autres priorités sanitaires, à la pression exercée par les urgences sanitaires sur les systèmes de santé et à l'importance de placer l'équité au centre des décisions relatives au traitement des maladies et à la distribution des vaccins. Le Groupe a également réitéré le rôle important que jouent les parlementaires dans la sensibilisation et la mobilisation des populations, qui sont essentielles pour enrayer le virus mpox.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer les liens entre les travaux de l'UIP sur la santé et les changements climatiques, le Groupe a décidé de présenter une contribution au document final de la réunion parlementaire de la COP29. Le Groupe souhaite souligner que les changements climatiques sont un multiplicateur de risques pour la santé, et il appelle à l'adoption de politiques et à la réalisation d'investissements pour relever les principaux défis liés à l'insécurité alimentaire, aux maladies liées aux conditions météorologiques extrêmes et aux maladies à transmission vectorielle.

Le Groupe a été informé du processus de modification des Statuts et Règlements de l'UIP, ainsi que de sa transformation en comité de l'UIP. Il a également été informé des dernières informations fournies par ses partenaires techniques et s'est félicité de la poursuite de la coopération avec l'OMS et le PMNCH.

Création du Comité sur la santé

Règlement du Comité sur la santé

*approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Rôle du Comité

Article 1

1. Le Comité est un point focal parlementaire mondial pour la santé. Il s'efforce de promouvoir l'engagement parlementaire en matière de santé aux niveaux mondial, régional et national, en mettant l'accent sur les inégalités et les discriminations dans l'accès à la santé.
2. Le Comité appuie la réalisation du volet consacré à la santé dans la Stratégie de l'UIP. Il offre des conseils aux Parlements membres de l'UIP sur la mise en œuvre des engagements internationaux pertinents, contribue à la conception de matériels d'information et de formation à l'intention parlementaires, effectue des visites sur le terrain pour recueillir les enseignements tirés des mesures nationales qui peuvent être partagées avec l'ensemble de la communauté parlementaire, organise des auditions, formule des recommandations pour l'action parlementaire et, d'une manière générale, élargit la portée des interventions parlementaires en matière de santé en recensant les stratégies les plus efficaces.
3. Le Comité peut porter à la connaissance des commissions permanentes de l'UIP et d'autres organes de l'UIP des questions relatives à la santé susceptibles de requérir leur attention.
4. Le Comité soumet un rapport écrit sur ses travaux au Conseil directeur. Il peut également exprimer un point de vue politique sur une question ou une situation en matière de santé, soumis à l'approbation du Conseil directeur.

Composition

Article 2

1. Le Comité est composé de 15 membres, élus par le Conseil directeur pour un mandat de quatre ans. Ces membres sont élus sur la base de leur intérêt pour ce sujet, de la connaissance qu'ils en ont et de leur aptitude à participer à toutes les sessions du Comité. Pour participer pleinement à toutes les activités du Comité, y compris les visites sur le terrain, il est souhaitable que les membres aient au moins une connaissance pratique élémentaire de l'anglais.
2. Le Comité ne compte pas parmi ses membres plus de huit membres du même sexe. Le plus grand nombre possible de groupes géopolitiques y est représenté.
3. Si un membre du Comité vient à décéder, à démissionner ou à perdre son siège à son parlement national, une élection est organisée pour le remplacer à la session suivante du Conseil directeur. Les membres en fin de mandat ne sont pas rééligibles avant deux ans.
4. Si un membre du Comité est absent à deux sessions consécutives sans motif valable, le Conseil directeur procède à son remplacement au moyen d'une élection.

Sessions

Article 3

1. Le Comité se réunit en session ordinaire à chaque Assemblée de l'Union interparlementaire. Le Secrétaire général fixe le lieu et la date de ses sessions ordinaires.

Présidence

Article 4

1. Le président du Comité est élu par les membres du Comité pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

2. Le président du Comité ouvre, suspend et lève les séances, dirige le travail du Comité, veille au respect du Règlement et donne la parole. Ses décisions relatives à ces questions sont définitives et doivent être acceptées sans débat.
3. Le président du Comité peut confier aux membres du Comité des rapports à présenter à la séance ordinaire du Comité lors de l'Assemblée suivante de l'UIP.
4. En l'absence du président du Comité, le Comité élit un président provisoire pour sa réunion.

Ordre du jour

Article 5

1. L'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en accord avec le président du Comité.
2. Un membre du Comité peut demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour.
3. L'ordre du jour définitif de chaque session est adopté par le Comité à l'ouverture de celle-ci.

Délibérations et vote

Article 6

1. Les membres du Comité délibèrent à huis clos.
2. Les décisions du Comité sont prises par consensus. S'il ne parvient pas à un consensus, le Comité statue à la majorité simple des membres présents. La voix du président du Comité est prépondérante.
3. Le Comité vote normalement à main levée. Toutefois, si le président du Comité l'estime nécessaire ou si un membre du Comité en fait la demande, il est procédé à un scrutin secret.
4. Des représentants d'organisations partenaires ayant une expertise dans le domaine de la santé peuvent être invités, en concertation avec le président du Comité, aux sessions ordinaires du Comité.
5. Dans le cadre de ses sessions ordinaires, le Comité peut décider d'organiser une audition d'experts ou de délégations parlementaires sur une question d'intérêt particulier.
6. Le Comité peut effectuer des visites sur le terrain, principalement pour examiner le rôle joué par un parlement national dans le traitement des questions relevant du mandat du Comité.

Secrétariat

Article 7

1. Le Secrétariat de l'UIP reçoit ou établit tous les documents nécessaires aux délibérations du Comité et les distribue aux membres de celui-ci en anglais et en français.
2. Il établit, en concertation avec le président du Comité, le rapport des séances ordinaires qui est soumis à l'approbation du Conseil directeur.

Adoption et amendement du Règlement

Article 8

1. Un ou plusieurs membres du Comité ou le Secrétaire général ou la Secrétaire générale de l'UIP peuvent proposer au Comité, pour examen, des amendements au Règlement. Le Comité examine ces amendements et adopte un avis sur la question à la majorité absolue des membres présents lors du vote. S'il préconise dans cet avis l'adoption d'amendements particuliers au Règlement, ceux-ci sont soumis au Conseil directeur pour approbation.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Le 13 octobre 2024, le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa dix-septième réunion. Le Président, M. M. Karlsson (Suède), a souhaité la bienvenue à tous les participants, dont les experts invités, Mme F. Lombardi (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) et M. S. Stroobants (Institut pour l'économie et la paix). Le Président a mis en lumière le rôle essentiel du Groupe consultatif dans les efforts déployés par l'UIP pour examiner les questions liées à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent et prendre des décisions à ce sujet.

Le Président a également exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les documents pertinents et bien préparés, qui ont grandement amélioré la qualité des discussions du Groupe consultatif. Les membres ont approuvé le plan de travail ambitieux et complet présenté par le Secrétariat et le Président les a exhortés à appuyer les efforts visant à obtenir le financement nécessaire à la poursuite des objectifs du Groupe consultatif. Le plan de travail comprend des activités en cours dans trois régions et la mise en œuvre des activités décrites dans la déclaration intitulée *La réponse mondiale à l'Appel du Sahel*, adoptée lors du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. L'une des principales recommandations issues de la Déclaration est de créer un groupe ad hoc au sein du Groupe consultatif, chargé de coordonner et de suivre les activités au Sahel. Ce groupe sera composé de cinq facilitateurs, chacun responsable d'un des domaines prioritaires : communauté, environnement, sécurité, développement et éducation. Les membres ont été encouragés à réfléchir à leurs domaines d'intérêt et à indiquer rapidement leurs préférences au Président.

Au cours des discussions, il a été noté qu'il était important que les parlementaires entament un large débat sur ce qui constitue le terrorisme, fondé sur le consensus et visant à éviter les échanges improductifs qui n'aboutiraient pas à des résultats positifs. Le Président a souligné que le document d'information fourni par le Secrétariat n'était qu'une compilation de diverses discussions tenues dans le monde entier dans différents secteurs et ne cherchait pas à proposer un ordre du jour spécifique ou à donner plus d'importance à certaines questions qu'à d'autres. Il a souligné qu'il s'agissait d'un document de travail qui serait enrichi par les discussions en cours. Les membres ont exprimé leur gratitude et ont entamé une première conversation sur la nécessité d'éviter de structurer les discussions autour de l'idée qu'il existe des États terroristes ou de lier exclusivement le terrorisme à la religion.

Une autre discussion importante a porté sur la situation au Sahel et sur la manière dont les efforts du Groupe consultatif peuvent garantir que ses actions restent pertinentes et efficaces, en particulier à la lumière des récents coups d'État dans plusieurs pays de la région et de l'émergence de nouvelles alliances. Il a été noté que l'épicentre du terrorisme se trouve toujours dans cette région, le Burkina Faso, le Mali et le Niger se classant parmi les dix premiers pays confrontés à de graves problèmes de sécurité et à des menaces terroristes, aggravés par un manque de résilience qui entrave les progrès. En outre, il a été souligné que les cinq domaines énoncés dans *l'Appel du Sahel* doivent être abordés conjointement pour renforcer la stabilité de ces nations. Il est essentiel que les gouvernements répondent aux besoins de base de leurs populations afin d'empêcher les individus de se tourner vers des groupes terroristes en raison de la privation de ressources. En outre, il a été souligné que la région du Sahel voit de plus en plus fréquemment de nouvelles dynamiques dans les relations entre les terroristes et le crime organisé, ce qui rend plus nécessaire que jamais l'analyse et la prise en compte de ces tendances. Il est convenu que la lutte pour une paix durable dans ces pays est cruciale, car le développement et la sécurité doivent aller de pair.

Sur le plan financier, l'Assemblée populaire nationale de Chine a signé un accord de coopération renouvelé avec l'UIP, qui permettra de poursuivre les travaux du Programme de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Des accords similaires sont sur le point d'être conclus avec le Bahreïn et les Émirats arabes unis. Toutefois, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien toutes les activités proposées, élaborer les produits décrits dans le programme de travail et augmenter les ressources humaines. En effet, une seule personne travaille actuellement à la mise en œuvre de l'ensemble du programme. Il a été précisé que même si la situation politique dans certains pays du Sahel est incertaine, l'UIP ne peut pas cesser de collaborer avec les parlementaires de Parlements membres de l'UIP.

Enfin, deux nouveaux thèmes ont été retenus pour être examinés lors de la prochaine réunion du Groupe consultatif, qui aura lieu pendant la 150^e Assemblée de l'UIP. La première discussion portera sur la manière positive dont l'intelligence artificielle peut être utilisée dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, et la seconde abordera la prévention de l'extrémisme violent et de la migration.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 214^e session (Genève, 17 octobre 2024)

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a tenu trois séances – deux en ligne, les 19 et 23 septembre 2024, et une à Genève, le 15 octobre 2024. Au moins dix membres ont participé à chaque séance, en présentiel ou à distance.

Au cours des séances des 19 et 23 septembre 2024, les membres du Groupe de travail ont examiné les amendements proposés à la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie par les Parlements du Canada, de la Fédération de Russie, du Nicaragua et de la Suisse, ainsi que par des universitaires, des scientifiques et des organisations partenaires. Les membres ont procédé à une analyse approfondie des commentaires, en examinant chaque proposition en détail afin d'évaluer son degré de conformité avec les objectifs généraux de la Charte. Après avoir soigneusement intégré les commentaires pertinents, le Groupe de travail a officiellement signé la dernière version le 23 septembre 2024.

Lors de la séance du 15 octobre 2024, le Président, M. D. Naughten (Irlande), a informé le Groupe de travail qu'il avait participé à la Réunion parlementaire organisée à l'occasion du 10^e Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu les 20 et 21 mai 2024 à Bali (Indonésie). Le document final de cette réunion, le Communiqué de Nusa Dua, a intégré les recommandations de la réunion parlementaire sur la science au service de la paix de l'UIP, tenue en septembre 2023 sur le thème "Sécurité hydrique et insécurité : reconstruire la coexistence pacifique grâce à la science". La réunion parlementaire organisée à Bali avait identifié plusieurs actions clés, notamment veiller à ce que la question de l'eau soit une priorité permanente des parlements, utiliser le cadre des objectifs de développement durable pour élaborer des politiques de long terme sur la question de l'eau, protéger les droits fondamentaux à l'accès à l'eau et à l'assainissement, et plaider en faveur de mesures d'adaptation et d'une gestion durable de l'eau pour renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques. Le Président a également décrit de futures étapes possibles pour faire progresser les recommandations relatives à la première édition des Écoles de la science au service de la paix sur la question de l'eau, y compris la coopération avec le Conseil mondial de l'eau et la Convention des Nations Unies sur l'eau.

Le Président du Groupe de travail a annoncé aux membres que le rapport intitulé *Comprendre les canaux de collaboration entre les parlements et la communauté scientifique*, qui porte sur les résultats de l'enquête ayant été diffusée le 1^{er} février 2024, avait été finalisé et publié sur le site web de l'UIP pendant l'Assemblée. Il ressort de l'état des lieux réalisé que la collaboration entre les parlements et la communauté scientifique s'effectue via des canaux tant formels qu'informels. La méthode de rapprochement la plus utilisée est l'invitation de témoins experts à des commissions parlementaires afin d'examiner un texte de loi spécifique – une pratique courante dans 60 % des parlements. Le service le plus courant est le "service général de recherche", disponible dans 79 % des parlements, et le moins courant est le "service spécifique de recherche scientifique", disponible dans 18 % des parlements.

Les membres du Groupe de travail ont été encouragés à participer à la Table ronde des parlementaires au 12^e Forum urbain mondial, organisé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) avec le soutien de l'UIP, qui se tiendra au Caire (Égypte), le 7 novembre 2024. La table ronde traitera du rôle des parlementaires pour contribuer aux lois, aux politiques, au financement, au plaidoyer et aux partenariats ayant un effet direct sur les villes et les collectivités dans le contexte du continuum urbain-rural.

Les membres ont également discuté d'autres projets en cours du Groupe de travail, notamment les Écoles de la science au service de la paix, et ils ont recommandé que leur deuxième édition, qui portera sur l'intelligence artificielle (IA) et l'éthique, se tienne en deux sessions distinctes, respectivement à l'intention du personnel parlementaire et des parlementaires, en 2025. La première session, destinée au

personnel parlementaire et portant sur le thème *Comprendre l'IA : l'éthique et la Charte de l'UIP*, se tiendra en coopération avec le Laboratoire du rayonnement synchrotron pour la science expérimentale et ses applications au Moyen-Orient (SESAME) à Allan (Jordanie), en mai 2025. La deuxième session, à l'intention des parlementaires, traitera du thème *Réglementer l'IA : l'éthique et la Charte de l'UIP*, et sera organisée en coopération avec le Centre international pour l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences et de l'éducation (ICISE), à Quy Nhon (Viet Nam), en septembre 2025.

Les membres du Groupe de travail sont convenus que l'environnement politique est désormais favorable à l'adoption de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, puisque les parlements sont prêts à en appliquer les principes. Ils ont précisé qu'il était impératif d'assurer un suivi consciencieux de l'application de la Charte afin d'empêcher qu'elle ne soit négligée, de garantir sa mise en œuvre et de promouvoir son utilisation comme modèle de considérations éthiques à prendre en compte en matière d'IA et d'innovations futures.

À cet égard, les membres du Groupe de travail ont souligné qu'il importait de planifier les prochaines étapes de la diffusion de la Charte à grande échelle, en préconisant son utilisation aux niveaux gouvernemental et parlementaire, en collaboration avec les milieux scientifiques et universitaires. Ils ont également évoqué la possibilité de rédiger une annexe à la Charte afin de fournir des lignes directrices pour le suivi de son application et l'évaluation de ses retombées. Ils ont souligné qu'il incombe aux participants de la 149^e Assemblée de l'UIP de promouvoir la Charte dans leurs parlements respectifs et via les réseaux sociaux. Par ailleurs, ils ont suggéré d'organiser une campagne similaire à la campagne du Forum des jeunes parlementaires, *Oui à plus de jeunes au parlement !*, pour faire connaître la Charte, notamment dans des dépliants et d'autres documents d'information, lors des Assemblées, conférences et autres manifestations de l'UIP.

En conséquence, les membres du Groupe de travail ont suggéré d'organiser des manifestations dans leurs parlements respectifs pour annoncer l'adoption de la Charte, ce qui traduit un engagement collectif renforcé à l'égard de ses principes. Les discussions ont fait ressortir combien il était urgent de prendre des mesures proactives pour diffuser la Charte et favoriser la collaboration entre les parlements afin d'assurer une compréhension et une application uniformes de ses normes éthiques.

Enfin, le Groupe de travail a élu Mme S. Attia (Égypte) à sa présidence et Mme M. Cederfelt (Suède) à sa vice-présidence et a convenu de son programme de travail pour 2024-2025.

Statistiques du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 149^e Assemblée de l'UIP (au 18 octobre 2024)

Composition des délégations des Membres de l'UIP participant aux huit dernières réunions statutaires de l'UIP (mai 2021 - présent)

Réunion	Nombre total de délégué(e)s	Nombre total/pourcentage de délégué(e)s		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme et femme)
Genève (18/10/24)	615	224	36,4	129	7	5,8	2	9	9
Genève (03/24)	703	252	35,8	142	15	11,4	2	17	10
Luanda (10/23)	600	217	36,2	128	10	8,3	3	13	8
Manama (03/23)	661	228	34,5	136	21	16	3	24	5
Kigali (10/22)	553	196	35,4	120	14	12,6	4	18	9
Nusa Dua (03/22)	393	153	38,9	101	13	14,4	3	16	11
Madrid (11/21)	509	198	38,9	117	10	9,3	3	13	10
En ligne, Genève (05/21)	755	287	38	133	8	6,2	2	10	4

**Délégations des Membres de l'UIP non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Genève
(au 18 octobre 2024)**

N°	Pays	Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			En ligne mai 21		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Bélarus	0	2	2	absent			1	1	2	1	2	3	0	1	1	0	2	2	1	0	1	2	2	4
2	Brésil*	0	4	4	0	7	7	2	3	5	0	6	6	0	1	1	absent			3	5	8	2	2	4
3	Danemark*	0	6	6	0	5	5	1	6	7	1	6	7	2	0	2	3	2	5	2	3	5	2	1	3
4	Équateur*	2	0	2	1	0	1	absent			4	1	5	absent			3	2	5	2	2	4	4	4	8
5	Guinée*	0	2	2	0	2	2	1	4	5	1	3	4	4	5	9	1	2	3	absent			0	4	4
6	Irlande	0	3	3	3	2	5	1	2	3	2	3	5	1	4	5	absent			1	3	4	2	4	6
7	Libéria	0	2	2	absent			absent			1	1	2	suspendu			suspendu			suspendu			suspendu		
8	Rwanda*	2	0	2	1	0	1	1	1	2	1	1	2	3	3	6	1	0	1	2	1	3	2	1	3
9	Yémen*	0	6	6	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	6	6	0	5	5	0	5	5	0	8	8

Délégations des Membres de l'UIP composées d'un seul membre présentes à Genève (au 18 octobre 2024)

N°	Pays	Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			En ligne mai 21		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Botswana	0	1	1	1	4	5	1	5	6	1	3	4	1	4	5	1	3	4	1	2	3	1	5	6
2	Grèce	1	0	1	0	4	4	1	0	1	1	1	2	1	3	4	0	3	3	1	2	3	1	4	5
3	Guinée-Bissau*	0	1	1	0	5	5	2	5	7	absent			absent			0	1	1	2	0	2	absent		
4	Italie	0	1	1	2	2	4	2	2	4	2	0	2	0	1	1	0	1	1	2	3	5	3	3	6
5	Jamaïque	0	1	1	non affilié																				
6	Mozambique	0	1	1	2	1	3	3	1	4	3	1	4	2	1	3	2	1	3	2	1	3	3	1	4
7	République dominicaine*	0	1	1	0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent			1	1	2	absent		
8	Slovaquie	0	1	1	1	0	1	absent			0	2	2	absent			absent			absent			absent		
9	Soudan du Sud	0	1	1	3	6	9	3	5	8	4	9	13	3	7	10	2	2	4	2	3	5	absent		

* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 149^e Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.

* * * * *

50^e session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Genève (Suisse), 18 octobre 2024

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 149^e Assemblée de l'UIP.

Il y a un total de 49 délégations équilibrées sur 129 (38 %) des Membres de l'UIP qui sont présents à la 149^e Assemblée de l'UIP (au 18 octobre 2024).

Pays avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (15) :

Australie	40,0%	Tchéquie	40,0%
Chypre	40,0%	Albanie	42,9%
Libye	40,0%	Iraq	42,9%
Népal	40,0%	Philippines	42,9%
Ouzbékistan	40,0%	République-Unie de Tanzanie	42,9%
Sao Tomé-et-Principe	40,0%	Türkiye	42,9%
Suède	40,0%	Zimbabwe	44,4%
Tchad	40,0%		

Pays avec 50 % de femmes parlementaires (25) :

Andorre	Lituanie
Angola	Malte
Arménie	Monaco
Bénin	Namibie
Burundi	Nouvelle-Zélande
Cabo Verde	Norvège
Chine	Palestine
Espagne	Pays-Bas
Guinée équatoriale	Pologne
Guyana	République de Corée
Japon	Turkménistan
Lettonie	Zambie
Liechtenstein	

Pays avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (9) :

Afrique du Sud	57,1%	Estonie	60,0%
Émirats arabes unis	57,1%	Eswatini	60,0%
Mexique	57,1%	Finlande	60,0%
Azerbaïdjan	60,0%	Kenya	60,0%
Canada	60,0%		

Promotions au sein du Secrétariat de l'UIP

*dont le Comité exécutif de l'UIP a pris acte à sa 294^e session
(Genève, 11 octobre 2024)*

Le Secrétaire général a annoncé la promotion des membres suivants du Secrétariat de l'UIP :

- **Mme Anda Filip**, Directrice, Division des Parlements membres et des Relations extérieures
- **Mme Andrée Lorber**, Directrice, Division des Services administratifs
- **Mme Kareen Jabre**, Directrice, Division des programmes
- **M. Mokhtar Ahmed Omar Ibrahim**, Conseiller principal auprès du Secrétaire général
- **M. Alessandro Motter**, Conseiller principal, Bureau de l'Observateur permanent à New York
- **Mme Hiroko Yamaguchi**, Chargée de recherche, Division des programmes
- **M. Akiyo Afouda**, Chargé de programme, Programme des droits de l'homme, OMC et G20
- **Mme Sharon Varturk**, Assistante exécutive principale, Cabinet du Secrétaire général
- **Mme Annaogar Damachi**, Assistante administrative, Cabinet du Secrétaire général

Calendrier des futures réunions et autres activités

*approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 214^e session
(Genève, 17 octobre 2024)*

Séminaire régional pour les parlements et les instituts d'audit d'État coorganisé avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)	Sainte-Lucie 29-31 octobre 2024
Dixième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)	BRASILIA (Brésil) 6-8 novembre 2024
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29	BAKOU (Azerbaïdjan) 16-17 novembre 2024
Événement parlementaire à l'occasion du rassemblement mondial du Mouvement SUN	KIGALI (Rwanda) Novembre 2024 (dates à confirmer)
Conférence régionale pour les parlements de la région Asie-Pacifique sur la sécurité sanitaire mondiale	BANGKOK (Thaïlande) 2-3 décembre 2024
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont récemment fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 4-5 décembre 2024
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	ABUJA (Nigéria) 12-13 décembre 2024
Segment parlementaire au Forum sur la gouvernance de l'Internet 2024	RIYADH (Arabie saoudite) 16-17 décembre 2024
Conférence multipartite sur l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité	GENÈVE (Suisse) Décembre 2024 (dates à confirmer)
Séminaire régional pour les parlements de transition d'Afrique de l'Ouest et du Centre	2024 Lieu et dates à confirmer
Événement conjoint avec la CCNUCC sur le financement de l'action climatique <i>(préparatifs en vue de la COP29)</i>	En ligne 25 septembre 2024
Dialogue régional africain sur l'action climatique coorganisé avec le PNUE	En ligne 2 octobre 2024
Webinaire sur le thème <i>Les audits de conformité : renforcer les arguments en faveur de l'amélioration des faiblesses systémiques de la gouvernance</i> <i>(dans le cadre de la série de webinaires sur les types d'audit organisés en coopération avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI)</i>	En ligne 7 novembre 2024
Webinaire sur le thème <i>Comment développer des services des bibliothèques parlementaires en fonction des besoins des utilisateurs</i> Organisé conjointement par l'UIP et l'IFLAPARL	En ligne 12 novembre 2024
Webinaire sur le thème <i>Les audits de performance : contribuer à l'élaboration de politiques sectorielles et au dialogue</i> <i>(dans le cadre de la série de webinaires sur les types d'audit organisés en coopération avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI)</i>	En ligne 26 novembre 2024
Série de webinaires sur la sécurité humaine et la sécurité collective avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences	En ligne (dates des webinaires de la série à annoncer)

Série d'ateliers sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération ainsi que sur les dépenses militaires, coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND) et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre	En ligne 2024 (dates des ateliers de la série à annoncer)
Série de séances d'information à l'intention des parlements des pays qui feront l'objet d'un examen en 2023 et au début de 2024 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de son Examen périodique universel, par le Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2024
Série de webinaires sur la participation du public au travail parlementaire, dans le cadre du suivi du Rapport parlementaire mondial 2022	En ligne 2024 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur la transformation numérique dans les parlements, organisée par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP	En ligne 2024 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur l'autonomisation à l'échelle mondiale pour les jeunes parlementaires : séances d'information et formations	En ligne 2024 (trimestriel)
Série de webinaires régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2024 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Webinaire pour les parlements dont les pays présenteront des examens nationaux volontaires (ENV) pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable	En ligne 2024 (dates à confirmer)
Série de séances d'information en ligne pour les parlementaires sur les Nations Unies organisée par le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies en coopération avec les départements et missions concernés de l'ONU (selon les besoins)	En ligne 2024 (dates des séances d'information de la série à annoncer)
Série de webinaires pour les parlementaires sur la lutte contre la haine fondée sur la religion ou la conviction organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en coopération avec le Groupe international de parlementaires pour la liberté de religion ou de conviction (IPPFoRB)	En ligne 2024 (dates des webinaires de la série à annoncer)
Troisième Sommet des commissions parlementaires du futur	Chili 14-15 janvier 2025
Séminaire régional organisé en coopération avec le Bureau des Affaires de désarmement des Nations Unies sur l'universalisation des principaux traités d'interdiction des armes de destruction massive (ADM)	GENÈVE (Suisse) 10-11 février 2025
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies 2025	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Février 2025 (dates à confirmer)

Cinquante-quatrième session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	BRUXELLES (Belgique) Février 2025 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire et événements parallèles dans le cadre de la Commission de la condition de la femme	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) Mars 2025 (dates à confirmer)
Première Conférence mondiale des femmes parlementaires	Mexique Mars 2025 (dates à confirmer)
150 ^e Assemblée et réunions connexes	TACHKENT (Ouzbékistan) 5-9 avril 2025
Événement parlementaire à l'occasion du dixième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des ODD (Forum STI de l'ONU)	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 7 ou 8 mai 2025 (dates à confirmer)
Événement parlementaire à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé	GENÈVE (Suisse) Mai 2025 (dates à confirmer)
Deuxième École de la science au service de la paix : <i>Comprendre l'éthique de l'intelligence artificielle</i>	SÉSAME, ALLAN (Jordanie) Mai 2025 (dates à confirmer)
Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel	ROME (Italie) 19-21 juin 2025
Séminaire régional sur les ODD pour les parlements du Groupe Eurasie	ACHGABAT (Turkménistan) Juin 2025 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies 2025 sur le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 22 juillet 2025
Quinzième Sommet des présidentes de parlement, en amont de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	BERNE (Suisse) 28 juillet 2025
Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	GENÈVE (Suisse) 29-31 juillet 2025
Cinquante-cinquième session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	YAOUNDÉ (Cameroun) 2025 (dates à confirmer - premier semestre)
Conférence parlementaire sur l'OMC, précédée de la session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	YAOUNDÉ (Cameroun) 2025 (dates à confirmer - premier semestre)
Deuxième Réunion parlementaire sur la science au service de la paix autour du thème <i>Réglementation de l'intelligence artificielle – l'éthique et la Charte de l'UIP</i>	ICISE, QUY NHON (Viet Nam) Septembre 2025 (dates à confirmer)
151 ^e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 19-23 octobre 2025

Séminaire régional sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	Novembre 2025 (Lieu et dates à confirmer)
Séminaire régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire d'Amérique latine et des Caraïbes, coorganisé avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	GEORGETOWN (Guyana) 2025 (dates à confirmer)
Septième séminaire interrégional sur les ODD	BEIJING (Chine) 2025 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants anglophones)	GENÈVE (Suisse) 2025 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30	Brésil 2025 (Lieu et dates à confirmer)
Conférence mondiale sur l'e-Parlement	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour les parlementaires des îles du Pacifique Sud sur la promotion des instruments de sécurité nucléaire (CPPMN, amendement 2005 et ICSANT)	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur l'action climatique et le développement durable pour les parlements de l'Amérique latine et des Caraïbes	2025 Lieu et dates à confirmer
Troisième Séminaire régional pour les parlements africains sur la réalisation des ODD	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2025 Lieu et dates à confirmer
Travailler ensemble pour faire progresser la participation politique et la prise de décision des femmes : Série de réunions en présentiel et en ligne entre les parlementaires et les partenaires du Forum Génération Égalité	Trimestriel 2025 Lieu à confirmer
Onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	2025 Lieu et dates à confirmer
Quatrième Séminaire régional sur la mise en œuvre des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional dans la région du Sahel, pour la mise en œuvre de l'Appel du Sahel	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour promouvoir la mise en œuvre du cadre juridique de la lutte contre le terrorisme pour le Groupe des Douze Plus	2025 Lieu et dates à confirmer

Séance en ligne sur le suivi de la deuxième École de la science au service de la paix sur le thème <i>Comprendre l'éthique de l'intelligence artificielle</i>	En ligne Juin 2025 (dates à confirmer)
Webinaire pour marquer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme	En ligne 21 août 2025
Séance en ligne sur le suivi de la deuxième Réunion parlementaire sur la science au service de la paix autour du thème <i>Réglementation de l'intelligence artificielle – l'éthique et la Charte de l'UIP</i>	En ligne Novembre 2025 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	En ligne 2025 (dates à confirmer)
Série de webinaires sur la promotion des dispositions législatives types pour soutenir les victimes du terrorisme	En ligne 2025 (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Table ronde en ligne sur l'action climatique en montagne	En ligne 2025 (dates à confirmer)
Série de séances d'information en ligne pour les parlementaires sur les Nations Unies organisée par le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies en coopération avec les départements et missions concernés de l'ONU (selon les besoins)	En ligne 2025 (Dates des séances d'information de la série à annoncer)
Série de webinaires en ligne visant à promouvoir l'utilisation de la sécurité humaine et de la sécurité commune pour construire la paix, ainsi que de l'outil correspondant, avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences	En ligne 2025 (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération, co-organisée avec des partenaires tels que les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND) et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre	En ligne 2025 (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur l'autonomisation à l'échelle mondiale pour les jeunes parlementaires : séances d'information et formations	En ligne 2025 (trimestriel)
Série de webinaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2025 (Dates des webinaires de la série à annoncer)

Ordre du jour de la 150^e Assemblée

(Tachkent, Ouzbékistan, 5-9 avril 2025)

1. Élection du Président de la 150^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
6. *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*
(Commission permanente du développement durable)
7. Rapports des commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 152^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP